

République de Guinée



Ministère de l'environnement,
des eaux et forêts



PNCCG - 2020-2030

Version finale janvier 2020

Ce plan a été élaboré sous l'égide du Ministère de l'Environnement, des Eaux et des Forêts, grâce au soutien financier de la fondation ARCUS et, à travers le projet COMBO¹, du soutien de la Fondation Mava, de l'Agence Française de Développement (AFD) et du Fond Français de l'Environnement Mondial (FFEM). Il a aussi bénéficié des contributions de nombreuses personnes et institutions qui ont gracieusement contribué de leur temps ou du temps de leur personnel.



Structures ayant participé à l'élaboration du plan :



Ce plan a bénéficié de l'appui d'un Comité Scientifique dédié réunissant les spécialistes suivants :

- Christophe Boesch, Max Planck Institute for Evolutionary Anthropology (Allemagne) et membre du IUCN/SGA
- Mamadou Saliou Diallo, Guinée Ecologie (Guinée)
- Tatyana Humle, Durrell Institute of Conservation and Ecology, Université de Kent (Grande Bretagne) et membre du IUCN/SGA
- Stefanie Heinicke, Max Planck Institute for Evolutionary Anthropology (Allemagne)
- Rebecca Kormos, Consultante indépendant (Etats-Unis) et membre du IUCN/SGA
- Hugo Rainey, Wildlife Conservation Society (Grande Bretagne)
- Mohamed Lamine Sidibé, Ministère de l'Environnement, Eaux et Forêts (Guinée)

Outre le Comité Scientifique, les personnes et organisations suivantes ont été particulièrement impliquées dans la rédaction de ce plan et sont ici chaleureusement remerciées :

- Seydou Bari Sidibé, Secrétaire Général du MEEF
- Colonel Aboubacar Oularé, Conseiller au cabinet du MEEF
- Mamady Sayba Keita, Directeur Général de l'Office Guinéen des Parcs et Réserves
- CN-CIBE (Comité National pour la Compensation des Impacts sur la Biodiversité et les Ecosystèmes)
- Catherine André, Biotope
- Genevieve Campbell, TBC
- Christelle Colin, Centre de conservation des Chimpanzés (Projet Primates France)
- Suzanne Cotillon, Biotope
- Marc Fourier, Jane Goodall Institute
- Nicolas Granier, Biotope
- Oscar Maldonado, Consultant
- Lilian Pinte, Jane Goodall Institute
- Fabien Quétier, Biotope
- Les participants à l'atelier national, cités en Annexe 8, sont également remerciés pour leur contribution.

Citation suggérée

MEEF, 2020 - PNCCG - Plan National de Conservation des Chimpanzés (*Pan troglodytes verus*) de Guinée 2020 - 2030. Ministère de l'Environnement, des Eaux et Forêts, Conakry, République de Guinée, pp.112, www.guineachimpanzees.com/action-plan ou www.meef-guinee.org

¹ « Conservation, Minimisation des impacts, et compensation au titre de la Biodiversité, en Afrique »

Table des matières

Table des matières	3
Résumé	6
Summary	7
Acronymes	8
Introduction	9
1.1 Une actualisation du plan devenue nécessaire	9
1.2 Leçons tirées de la mise en œuvre du plan national 2005	10
1.3 Vision et envergure du Plan	10
1.4 Processus d'élaboration du plan	11
Statut du Chimpanzé : « en danger critique d'extinction »	12
1.5 Répartition en Afrique de l'Ouest	12
1.6 Estimation des populations en Afrique de l'Ouest	13
1.7 Répartition en Guinée	14
1.8 Estimation des populations en Guinée	14
1.9 Des effectifs importants en dehors des aires protégées	17
1.10 L'Urgence d'agir efficacement	17
1.11 Des opportunités à saisir	19
Présentation et analyse des menaces	20
1.12 Expansion des établissements humains et des infrastructures linéaires (routes)	20
1.13 Expansion de l'agriculture, des feux de brousse et de l'exploitation forestière artisanale	22
1.14 Braconnage, capture, conflits homme-chimpanzés, zoonoses	22
1.15 Barrages hydroélectriques et transport d'électricité	24
1.16 Exploitation minière industrielle et artisanale	24
1.17 Exploitation forestière industrielle	24
Les stratégies de conservation des chimpanzés en Guinée	28
1.18 Stratégie 0 : Identifier les Sites Prioritaires pour assurer la survie à long terme des chimpanzés	28
1.19 Stratégie 1 : Éviter, réduire, restaurer et/ou compenser les impacts négatifs de projets industriels et d'infrastructure sur les chimpanzés	30
1.20 Stratégie 2 : Promouvoir la transition vers des modèles agroécologiques plus productifs et respectueux de l'environnement, gérer durablement l'exploitation artisanale de la ressource en bois, et contrôler les feux de brousse	33
1.21 Stratégie 3 : Enrayer le braconnage et la capture de chimpanzés	35
1.22 Stratégie 4 : Réduire les risques de transmission des maladies entre les êtres humains et les chimpanzés dans les Sites Prioritaires où les deux espèces coexistent	38
1.23 Stratégie 5 : Établir une cohabitation harmonieuse entre les humains et les chimpanzés	39
1.24 Stratégie 6 : Créer de nouvelles aires protégées au niveau des Sites Prioritaires et améliorer la gestion des aires protégées existantes	41
1.25 Stratégie 7 : Assurer la durabilité financière du Plan	43
1.26 Stratégie 8 : Communiquer de façon efficace et continue aux auditoires impliqués et/ou intéressés par la conservation des chimpanzés	45
1.27 Stratégie 9 : Renforcer les capacités techniques et scientifiques	47
Mécanisme de coordination, de gestion et de révision du Plan	48
Sites Pilotes pour une mise en œuvre rapide et le test des Stratégies	50
1.28 Critères d'identification des Sites Pilotes	50

1.29	Liste des Sites Pilotes identifiés pour une mise en œuvre rapide et le test des Stratégies	50
Suivi de la mise en œuvre du Plan		52
1.30	Stratégie 0 : Identifier les Sites Prioritaires pour assurer la survie à long terme des chimpanzés	52
1.31	Stratégie 1 : Éviter, réduire, restaurer et/ou compenser les impacts négatifs de projets industriels et d'infrastructure sur les chimpanzés	53
1.32	Stratégie 2 : Promouvoir la transition vers des modèles agroécologiques plus productifs et respectueux de l'environnement, gérer durablement l'exploitation artisanale de la ressource en bois, et contrôler les feux de brousse	54
1.33	Stratégie 3 : Enrayer le braconnage et la capture de chimpanzés	55
1.34	Stratégie 4 : Réduire les risques de transmission des maladies entre les êtres humains et les chimpanzés dans les Sites Prioritaires où les deux espèces coexistent	56
1.35	Stratégie 5 : Établir une cohabitation harmonieuse entre les humains et les chimpanzés	57
1.36	Stratégie 6 : Créer de nouvelles aires protégées au niveau des Sites Prioritaires et améliorer la gestion des aires protégées existantes	57
1.37	Stratégie 7 : Assurer la durabilité financière du Plan	58
1.38	Stratégie 8 : Communiquer de façon efficace et continue aux auditoires impliqués et/ou intéressés par la conservation des chimpanzés	59
1.39	Stratégie 9 : Renforcer les capacités techniques et scientifiques.....	60
Bibliographie		61
Annexes.....		64

AVANT-PROPOS

La République de Guinée abrite la plus importante population de chimpanzés d’Afrique de l’Ouest. Le pays ayant adhéré à plusieurs conventions internationales relatives à la protection des espèces sauvages menacées, il lui est donc impératif de disposer d’un plan national de conservation de cette espèce emblématique et de s’attacher à mettre en œuvre ce plan.

Etant donné l’immensité des ressources naturelles de sol et de sous-sol dont le pays regorge, il est attendu que de grands chantiers d’aménagement et de construction voient le jour comme c’est le cas ici et là depuis ces derniers cinq ans, conduisant à des risques pouvant prendre des dimensions inquiétantes si des dispositions préventives ne sont pas mises en place. Fort heureusement, l’évaluation des impacts environnementaux des projets susceptibles d’impacter négativement les habitats naturels des chimpanzés est maintenant systématiquement pris en compte dans le cadre légal et réglementaire à travers le code de l’environnement (2019) les deux codes nationaux relatifs à la faune sauvage (2018) et aux forêts (2017) ainsi que le Guide général d’Etudes d’Impact Environnemental et Social. La Guinée a en outre adopté une stratégie nationale d’intégration de la hiérarchie d’atténuation dans toutes les politiques, les plans et les projets de tous les secteurs de développement d’infrastructures. Ce progrès remarquable au plan politique et juridique est renforcé par l’existence du Pilier 4 – Gestion du Capital Naturel – dans le Plan National de Développement Economique et Social (PNDES).

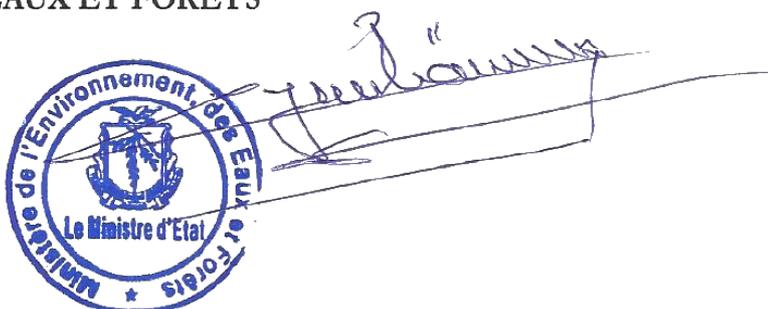
Ce plan d’action de conservation des chimpanzés à l’échelle nationale vient donc à point nommé. Sa réalisation dans toutes ses composantes permettra à la Guinée de préserver une de ses ressources clés et d’en faire même un porte-drapeau de la conservation dans la sous-région d’Afrique de l’Ouest.

Le Ministère de l’Environnement, des Eaux et Forêts mettra tout en œuvre en vue de faciliter l’atteinte des résultats fixés dans ce plan décennal.

Que tous ceux qui ont contribué à sa réalisation soit par des moyens financiers ou des ressources humaines en soient vivement félicités et remerciés.

Oyé GUILAVOGUI

**MINISTRE D’ETAT,
MINISTRE DE L’ENVIRONNEMENT
DES EAUX ET FORETS**



Résumé

- **La vision et envergure du Plan**

Ce Plan est la traduction d'une vision commune et partagée où « *Les populations de chimpanzés de Guinée et leurs habitats naturels sont rétablis et conservés par un engagement fort de l'État guinéen, des communautés locales et internationales, et par des secteurs productifs, pour un développement durable* ».

Ce Plan est d'envergure nationale, ce d'autant plus que l'espèce se rencontre dans toutes les régions naturelles du pays, à des densités variables et avec des menaces d'intensité différentes au sein d'un même type d'habitat. Le Plan présenté ici a été construit avec le souci de donner un cadre commun aux interventions à mener dans ce contexte hétérogène.

- **L'urgence d'agir efficacement**

En 2016, le chimpanzé d'Afrique de l'Ouest a été classé « en danger critique d'extinction » sur la liste rouge des espèces menacées de l'UICN et la Guinée concentre la plus grande partie de ses effectifs. Sur la base des tendances actuelles, *Kühl et al. (2017)* estiment que *Pan troglodytes verus* va décliner de 80% sur les trois prochaines générations si aucune action n'est prise pour mettre un frein aux menaces qui pèsent sur sa survie. Conscients du déclin sans précédent des populations de chimpanzés, nous devons redoubler d'efforts pour protéger, avant qu'il ne soit trop tard, nos proches parents, qui constituent un lien précieux vers notre histoire évolutive.

- **Le besoin d'un plan comme document de cadrage pour la Guinée**

Les divers plans sur les chimpanzés - régional 2003 et national 2005 - ont aujourd'hui plus de 10 ans et la nature et l'intensité des menaces ont évolué du fait de la pression démographique, des changements de pratiques agro-sylvo-pastorales et du développement des mines, barrages et autres projets d'infrastructures. De plus, les données sur les chimpanzés ont aussi considérablement progressé par rapport aux connaissances disponibles en 2003 et 2005.

Un nouveau bilan de la situation apparaît donc essentiel afin (i) de redéfinir les priorités d'actions, notamment au regard des nouvelles opportunités d'enrayer le déclin des chimpanzés et d'assurer leur conservation qui ont émergées en Guinée (voir section 1.11 p.19) ; et (ii) de répondre aux attentes des partenaires techniques et financiers de la Guinée et les investisseurs privés qui sont demandeurs d'un cadre d'intervention concernant les chimpanzés. L'actualisation du plan national guinéen s'est fait en parallèle de celle du plan régional (Afrique de l'Ouest), afin d'assurer la cohérence des deux plans.

- **Les stratégies**

De la vision découlent 10 stratégies qui sont déclinées en actions opérationnelles dont la mise en œuvre et la hiérarchisation sont détaillées dans la section 0 p.28 :

- Stratégie 0 : Identifier les Sites Prioritaires pour assurer la survie à long terme des chimpanzés
- Stratégie 1 : Éviter, réduire, restaurer et/ou compenser les impacts négatifs de projets industriels et d'infrastructure sur les chimpanzés
- Stratégie 2 : Promouvoir la transition vers des modèles agroécologiques plus productifs et respectueux de l'environnement, gérer durablement l'exploitation artisanale de la ressource en bois, et contrôler les feux de brousse
- Stratégie 3 : Enrayer le braconnage et la capture de chimpanzés
- Stratégie 4 : Réduire les risques de transmission des maladies entre les êtres humains et les chimpanzés dans les Sites Prioritaires où les deux espèces coexistent
- Stratégie 5 : Établir une cohabitation harmonieuse entre les humains et les chimpanzés
- Stratégie 6 : Créer de nouvelles aires protégées au niveau des Sites Prioritaires et améliorer la gestion des aires protégées existantes
- Stratégie 7 : Assurer la durabilité financière du Plan
- Stratégie 8 : Communiquer de façon efficace et continue aux auditoires impliqués et/ou intéressés par la conservation des chimpanzés
- Stratégie 9 : Renforcer les capacités techniques et scientifiques

- **Le mécanisme de coordination, de gestion et de révision du plan**

A court terme, une Cellule de coordination et de partage, qui peut rester informelle, doit assurer une interface permettant le dialogue et la diffusion d'informations entre les différentes parties prenantes du Plan. Concrètement, la "coordination" pourra consister en quelques réunions annuelles entre les structures déjà impliquées dans la conservation des chimpanzés en Guinée.

A plus long terme, la coordination du Plan pourrait passer par un Comité de pilotage national représentant tous les secteurs d'activités, présidé par le MEEF, avec l'appui d'un Comité Scientifique et technique international.

Summary

- **The vision and scope of the Plan**

This Plan is the translation of a shared vision where "*The populations of chimpanzees of Guinea and their natural habitats are restored and preserved by a strong commitment of the Guinean State, local and international communities, and by productive sectors, for sustainable development*".

This Plan is national in scope, especially since the species is found in all-natural regions of the country, at varying densities and with threats of different intensity within the same type of habitat. The Plan presented here was built with the aim of giving a common framework to the interventions to be carried out in this heterogeneous context.

- **The urgency to act effectively**

In 2016, the West African chimpanzee was listed as critically endangered on the IUCN Red List of Threatened Species, and Guinea harbors the highest concentration of individuals. Based on current trends, Kühl et al. (2017) estimate that *Pan troglodytes verus* will decline by 80% over the next three generations if no action is taken to curb the threats to its survival. Conscious of the unprecedented decline in chimpanzee populations, we must redouble our efforts to protect, before it is too late, our closest relatives, who are a precious link to our evolutionary history.

- **The need for a plan as a framework document for Guinea**

The various plans on chimpanzees - regional 2003 and national 2005 - are now more than 10 years old and the nature and intensity of the threats have evolved due to demographic pressure, changes in agro-sylvo-pastoral practices and the development of mines, dams and other infrastructure projects. In addition, data on chimpanzees also improved considerably compared to the knowledge available in 2003 and 2005.

A new assessment of the situation therefore appears essential in order to (i) redefine the priorities for action, in particular with regard to the new opportunities to halt the decline of chimpanzees and to ensure their conservation which have emerged in Guinea (see section 1.11 p.19) ; and (ii) meet the expectations of technical and financial partners in Guinea and private investors who are seeking an intervention framework for chimpanzees. The updating of the Guinean national plan was done in parallel with that of the regional plan (West Africa), in order to ensure consistency between the two plans.

- **The strategies**

From the vision flows 10 strategies which are broken down into operational actions, whose the implementation and prioritization are detailed in section 0 p.28:

- Strategy 0: Identify "Priority Sites" to ensure the long-term survival of chimpanzees
- Strategy 1: Avoid, reduce, restore and / or compensate for the negative impacts of industrial and infrastructure projects on chimpanzees
- Strategy 2: Promote the transition to more productive agro-ecological models that respect the environment, sustainably manage the artisanal exploitation of the timber resource, and control bush fires
- Strategy 3: Stop poaching and the capture of chimpanzees
- Strategy 4: Reduce the risk of disease transmission between humans and chimpanzees in the Priority Sites where the two species coexist.
- Strategy 5: Establish a harmonious cohabitation between humans and chimpanzees
- Strategy 6: Create new protected areas at the Priority Sites level and improve the management of existing protected areas
- Strategy 7: Ensure the financial sustainability of the Plan
- Strategy 8: Communicate effectively and continuously to audiences involved and/or interested in the conservation of chimpanzees
- Strategy 9: Strengthen technical and scientific capacities

- **The mechanism for coordinating, managing and revising the plan**

In the short term, a Coordination and Sharing Unit, which can remain informal, must provide an interface allowing dialogue and the dissemination of information between the different stakeholders of the Plan. Concretely, "coordination" could consist of a few annual meetings between the structures already involved in the conservation of chimpanzees in Guinea.

In the longer term, the coordination of the Plan could go through a National Steering Committee representing all sectors of activity, chaired by the MEEF, with the support of an international Scientific and Technical Committee.

Acronymes

AEC	Attribut Écologique Clé
AFD	Agence Française de Développement
ALCN	Association Locale de Conservation de la Nature
ATPC	Assainissement Total Piloté par les Communautés
BGACE	Bureau Guinéen d'Audit et de Contrôle Environnemental (ex-BGEEE : Bureau Guinéen des Evaluations et Etudes Environnementales)
CAP	Conservation Action Planning (Plan d'Actions pour la Conservation)
CEDEAO	Communauté Economique Des Etats d'Afrique de l'Ouest
CBG	Compagnie des Bauxites de Guinée
CCC	Centre de Conservation des Chimpanzés
CITES	Convention on International Trade of Endangered Species
CMP	Conservation Measures Partnership
CN-CIBE	Comité National pour la Compensation des Impacts sur la Biodiversité et les Ecosystèmes
COMBO	Conservation, Minimisation des impacts et compensation au titre de la Biodiversité en Afrique
DNEF	Direction Nationale des Eaux et Forêts
DNSV	Direction Nationale des Services Vétérinaires
EAGLE:	Eco-Activist for Governance and Law Enforcement
ECREEE	Ecowas Centre for Renewable Energy and Energy Efficiency
FEM	Fonds pour l'Environnement Mondial
FFEM	Fonds Français pour l'Environnement Mondial
GAC	Guinea Alumina Corporation
GALF	Guinée – Application de la Loi Faunique
GRASP	Great Apes Survival Project
INTERPOL	International Police (OIPC Organisation Internationale de Police Criminelle)
IREB	Institut de Recherche Environnementale de Bossou
JGI	The Jane Goodall Institute
MATD	Ministère de l'Administration du Territoire et la Décentralisation Guinée
MEEF	Ministère de l'Environnement, des Eaux et Forêts
MPI	Max Planck Institute
UNOPS	United Nations Office for Project Services
OGPR	Office Guinéen des Parcs et Réserves (ex-OGUIPAR)
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
ONG	Organisation non-Gouvernementale
PACV	Programme d'Appui aux Communautés Villageoises
PASA	Pan African Sanctuary Alliance
PFNL	Produits forestiers non-ligneux
PGES	Plan de Gestion Environnemental et Social
PN	Parc national
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PTF	Partenaires Techniques et Financiers
SMART	Spatial Monitoring and Reporting Tool
SGA	Section on Great Apes, IUCN Species Survival Commission (SSC) Primate Specialist Group
UICN	Union Internationale de Conservation de la Nature ; IUCN en anglais
UE	Union Européenne
UN	United Nations
WCF	Wild Chimpanzee Foundation
WCS	Wildlife Conservation Society

Introduction

1.1 Une actualisation du plan devenue nécessaire

D'après l'UICN, la sous-espèce ouest-africaine du chimpanzé, *Pan troglodytes verus*, aurait subi une diminution de 80% de sa population sur les 3 dernières générations, expliquant son classement "en danger critique" d'extinction sur la liste rouge des espèces menacées de l'UICN (Humble, 2016 ; Kühl et al. 2017 ; voir p.12 section 0). Cette baisse significative de sa population au cours des 50 dernières années risque de se poursuivre, en liens avec la disparition et la fragmentation de l'habitat de l'espèce en Afrique de l'Ouest.

☞ Le chimpanzé d'Afrique de l'ouest (*Pan troglodytes verus*) est en danger critique d'extinction et la Guinée concentre la plus grande partie de ses effectifs.

Dès 1999, la Guinée avait retenu l'attention de la communauté internationale lors d'une rencontre organisée au Ghana autour des « points chauds » (hotspot) de biodiversité en Afrique. La Guinée avait alors intégré le hotspot des « forêts guinéennes de l'Afrique de l'Ouest » (Carte 1), notamment du fait de ses reliques forestières et de son importante population de chimpanzés. Dans la foulée, en 2003, un Plan d'Action Régional (Kormos *et al.* 2003) était adopté pour la conservation des chimpanzés en Afrique de l'Ouest. En 2005, la Guinée se dotait de son propre « Plan d'Action national pour les Chimpanzés en Guinée ».



Carte 1 : Forêts Guinéennes de l'Afrique de l'Ouest

(source : <https://www.cepf.net/sites/default/files/gfwa-ecosystem-profile-booklet-french.pdf>)

Ces divers plans ont aujourd'hui plus de 10 ans et la nature et l'intensité des menaces ont évolué du fait de la pression démographique, des changements de pratiques agro-sylvo-pastorales et du développement des mines, barrages et autres projets d'infrastructures. De plus, les données sur les chimpanzés ont aussi considérablement progressé par rapport aux connaissances disponibles en 2003 et 2005.

Un nouveau bilan de la situation apparaît donc essentiel afin de redéfinir les priorités d'actions, notamment au regard des nouvelles opportunités d'enrayer le déclin des chimpanzés et d'assurer leur conservation qui ont émergées en Guinée (voir section 1.11 p.19).

☞ Les partenaires techniques et financiers de la Guinée et les investisseurs privés sont demandeurs d'un cadre d'intervention concernant les chimpanzés.

A la faveur de la mise à jour du plan d'action régional portée par l'UICN, la fondation ARCUS a souhaité financer l'actualisation du plan d'action national guinéen, en s'appuyant sur le projet COMBO² dont l'objectif est de « concilier développement économique et conservation de la biodiversité et des services écosystémiques en Afrique au travers de politiques nationales ». En Guinée, les chimpanzés représentent un enjeu important dans l'atténuation et la compensation des impacts de projets de développement économique sur la biodiversité.

☞ L'actualisation du plan national guinéen s'est fait en parallèle de celle du plan régional (Afrique de l'Ouest), afin d'assurer la cohérence des deux plans.

² Le projet COMBO est financé par l'AFD, FFEM et la Fondation Mava sur la période 2016-2019

Malgré cette cohérence, ce plan national n'est pas une déclinaison des actions du plan régional, ce dernier étant plus ancré dans la science, le portage politique et la coordination régionale pour faire face aux enjeux transfrontaliers liés aux populations et menaces qui s'affranchissent des frontières. Le niveau national, coconstruit avec les acteurs sur le terrain, se veut plus opérationnel. Il doit néanmoins être cohérent avec le plan régional, tout comme les plans de gestion des différents sites doivent être cohérents avec le plan national. En gardant une approche harmonieuse aux échelles régionale / nationale / locale, on rend plus aisée la coordination et le suivi des initiatives de conservation des chimpanzés, à ces différentes échelles, et par différents acteurs.

1.2 Leçons tirées de la mise en œuvre du plan national 2005

En s'appuyant sur l'analyse des difficultés de mise en œuvre du Plan national de 2005 (voir p.78 Annexe 6), ce nouveau Plan d'Action ne se limite pas à présenter la situation actualisée des populations de chimpanzés et les menaces auxquelles ils sont exposés, ainsi qu'une liste d'actions.

Ce plan actualisé va plus loin en proposant :

- ☞ Une vision nationale globale à partager (voir p.10 section 1.3) ;
- ☞ En réponse aux menaces majeures (voir p.20 section 0), une série de stratégies qui sont déclinées en actions opérationnelles (qui doit faire quoi ? quand ? où ? ...) et budgétisées (voir p.28 section 0) ;
- ☞ Un mécanisme de coordination (voir p.48-49 section 0) pour agir à l'interface entre le gouvernement Guinéen et différentes cellules techniques et financières, notamment en vue du suivi du Plan au travers d'indicateurs de mise en œuvre (voir p.52 section 0) ;
- ☞ Un engagement du gouvernement, notamment via sa « Stratégie Nationale de Compensation des Impacts sur la Biodiversité et les Ecosystèmes » élaborée avec l'appui du projet COMBO ;
- ☞ Une stratégie pour cibler des financements et les ressources directes et indirectes à mobiliser (synergies avec d'autres programmes, avec des mesures d'atténuation d'impacts découlant de projets de développement, avec des fonds portant sur d'autres thématiques, comme l'adaptation au changement climatique... ; voir p.43 section 1.25) ;
- ☞ Un mécanisme de communication et « publicité » régulier pour une appropriation et une mobilisation du plan par les acteurs (voir p.45 section 1.26) ;
- ☞ Un renforcement des capacités techniques et scientifiques du pays (voir p.47 section 1.27) ;
- ☞ La liste des acteurs de la conservation du chimpanzé en Guinée pour faciliter la mise en réseau et la coordination (voir p.64 Annexe 1).

Les objectifs de ce Plan sont de fournir une vision commune à tous les acteurs de la conservation du chimpanzé en Guinée, de construire un cadre stratégique pour les bailleurs de fonds souhaitant financer des actions en faveur de l'espèce et de mobiliser toutes les personnes et structures agissant dans ce sens en Guinée.

Ce Plan a aussi pour vocation d'informer les efforts de planification menés dans d'autres secteurs pouvant avoir des effets sur les chimpanzés en Guinée, et notamment les évaluations environnementales stratégiques, qu'elles soient sectorielles ou territoriales.

1.3 Vision et envergure du Plan

Ce Plan s'appuie sur une vision commune regroupant les aspirations des différentes parties prenantes impliquées dans son élaboration.

- ☞ Ce Plan est la traduction d'une vision commune est partagée où « *Les populations de chimpanzés de Guinée et leurs habitats naturels sont rétablis et conservés par un engagement fort de l'État guinéen, des communautés locales et internationales, et par des secteurs productifs, pour un développement durable* ».

Il s'agit bien là d'une vision idéale vers laquelle tendre. Une telle vision a une fonction à la fois inspiratrice et encourageante vers l'action. Les stratégies découlant de cette vision sont déclinées en actions opérationnelles détaillées dans la section 0.

Ce Plan est d'envergure nationale, ce d'autant plus que l'espèce se rencontre dans toutes les régions naturelles du pays (voir carte p.87 Annexe 7), à des densités variables et avec des menaces d'intensité différentes au sein d'un même type d'habitat (voir p.20 section 3). Le Plan présenté ici a été construit avec le souci de donner un cadre commun aux interventions à mener dans ce contexte hétérogène.

1.4 Processus d'élaboration du plan

Comme pour de nombreux plans élaborés récemment, et notamment ceux visant la conservation des grands singes en Afrique, l'approche retenue pour élaborer le présent Plan est celle des « Normes Ouvertes pour la pratique de la conservation » (voir détails p.78 Annexe 9).

☞ Ce Plan a été élaboré en suivant les « normes ouvertes pour la pratique de la conservation », qui ont été progressivement adoptées et généralisées dans le domaine de la planification de la conservation en Afrique et ailleurs.

Les Normes Ouvertes comprennent cinq grandes étapes, qui constituent le cycle d'un projet de conservation (voir schéma ci-après). Il s'agit d'un processus itératif qui porte l'accent sur la révision des résultats, l'apprentissage continu et l'amélioration de la mise en œuvre, qui constituent les points de base de la gestion adaptative. Pour l'élaboration de ce Plan les deux premières étapes ont été suivies.

La collecte d'information et l'identification des acteurs clés ont été une première étape importante. Dès le mois de mars 2017, un atelier à l'Institut Max Planck (MPI ; Leipzig, Allemagne) a permis d'identifier des enjeux du Plan auprès de l'UICN/SGA.

Un atelier national de 3,5 jours a ensuite eu lieu à Conakry, République de Guinée, du 12 au 15 septembre 2017, sous le patronage du Ministère de l'Environnement, des Eaux et Forêts (MEEF). À cet atelier ont assisté près de 40 participants concernés par la conservation du chimpanzé en Guinée : les services du Ministère de l'Environnement, des Eaux et Forêts, le Comité National pour la Compensation des Impacts sur la Biodiversité et les Écosystèmes (CN-CIBE)³, la communauté scientifique, le secteur privé, les partenaires du développement et enfin la société civile (voir listes des participants en Annexe 8).

☞ Le SGA de l'UICN a mis en place un Comité Scientifique pour suivre la préparation du Plan National guinéen. Ce comité est constitué de primatologues reconnus au niveau international qui ont une expérience en Guinée, ainsi que d'un représentant du Ministère de l'Environnement. Ils étaient chargés (i) de partager leurs connaissances scientifiques, (ii) de donner un avis et relire les documents préparatoires et (iii) de donner un avis et relire les versions successives de la Stratégie.

³ Ce comité réunit 17 structures gouvernementales, du secteur privé et de la société civile sous la présidence du Ministère de l'Environnement, des Eaux et Forêts.



Figure 1 : Schéma synthétique de la démarche des Normes Ouvertes ; Source : CMP, 2013 : *Open Standards for the Practice of Conservation* [Traduction libre d'Oscar Maldonado]

L'atelier a permis de formuler une vision commune et partagée, qui regroupe les aspirations des différentes parties prenantes a été une étape importante. Etant une déclaration générale de l'état et les conditions finales souhaitées à long terme, la vision a une fonction à la fois inspiratrice et encourageante vers l'action.

L'atelier a également donné lieu à des échanges intenses sur les *cibles* du Plan, les menaces auxquelles sont exposées ces *cibles*, et les différentes stratégies et actions à mettre en œuvre pour venir progressivement à bout de ces menaces.

Les chimpanzés en Guinée évoluent dans des mosaïques fines de forêt, savane et milieu cultivés et majoritairement en dehors des aires protégées. De plus, les grandes capacités de flexibilité et d'adaptabilité dont témoigne l'espèce rendent difficile la délimitation de *cibles* distinctes⁴. Ceci explique que ce Plan ne retienne comme unique *cible de conservation* que l'espèce, partout où elle est présente en Guinée.

Suite à l'atelier, une demi-journée fut consacrée à une réunion de bilan « après l'action », afin de préciser les prochaines étapes à suivre pour achever la première version du Plan. Cette première version fut donc composée avec les produits issus de l'atelier, rassemblés et édités, avant d'évoluer par itérations successives jusqu'à une seconde version qui a été soumise au Comité Scientifique en novembre 2017. Un résumé a été présenté à l'atelier régional qui a eu lieu à Monrovia en décembre 2017. En parallèle, des consultations ont été menées auprès du Comité Scientifique et du MEEF de décembre 2017 à juin 2018, notamment lors des réunions du CN-CIBE de janvier et juin 2018.

Une 3^e version intégrant tous les commentaires a été soumise en juillet 2019 à certains contributeurs clés et notamment le Comité Scientifique. La présente version est la version finale complétée avec leurs retours.

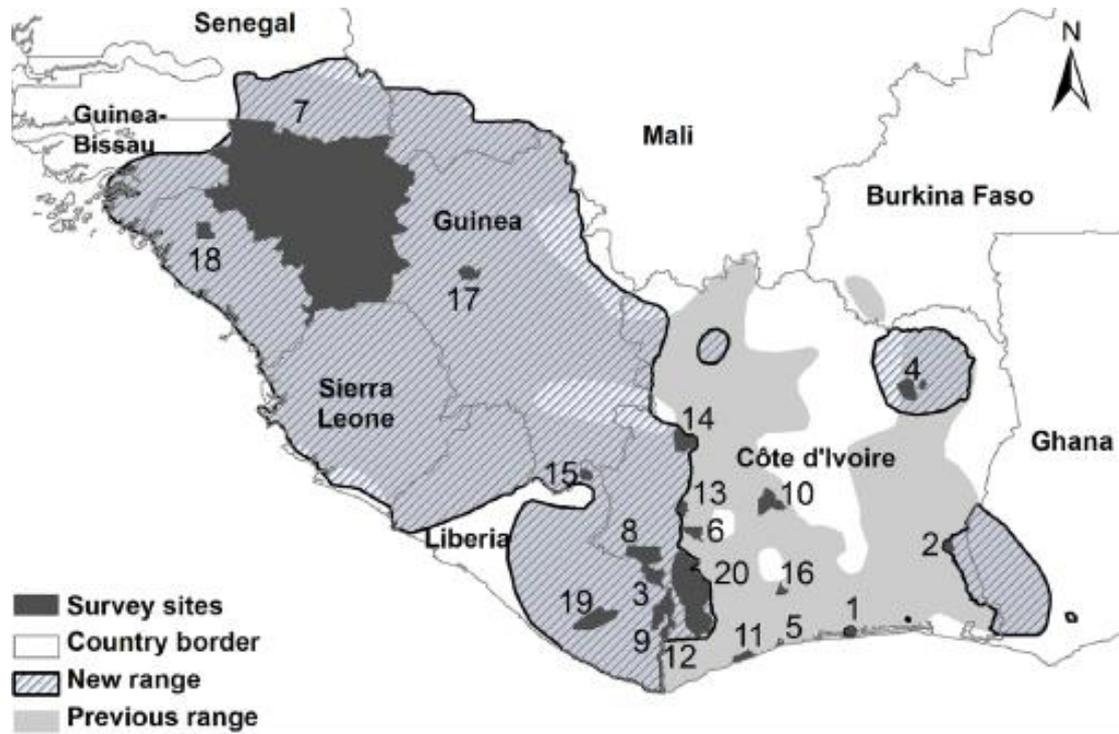
Statut du Chimpanzé : « en danger critique d'extinction »

1.5 Répartition en Afrique de l'Ouest

Le chimpanzé d'Afrique de l'Ouest est aujourd'hui présent dans huit pays⁵ : Côte d'Ivoire, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Liberia, Mali, Sénégal and Sierra Leone. Son aire de répartition couvre un total d'environ 523 000 km² (Humble *et al.* 2016 ; Kühl *et al.* 2017).

⁴ Les *cibles* qui avaient été déterminées durant l'atelier consistaient à catégoriser l'espèce *Pan troglodytes verus* en 5 sous-groupes en fonction de leur habitat et du caractère isolé ou connecté de leurs populations. Ont ainsi été différenciés les chimpanzés vivant en milieu de forêt et de savane, chacun pouvant être trouvé en communautés connectées ou non connectées, et les chimpanzés vivant en agrosystème. Cependant, ces cibles ont finalement été abandonnées car jugées non pertinentes dans le contexte du présent Plan d'Action National (voir section *Cibles retenues pour les discussions de l'atelier* p.108).

⁵ Une population de chimpanzé est présente à l'ouest du Nigeria, mais son appartenance phylogénétique est encore en cours d'analyse pour savoir si elle se rattache à la sous-espèce *P. t. ellioti* ou *P. t. verus* (Humble *et al.* 2016).



Carte 2 : Distributions passée et présente du chimpanzé d’Afrique de l’Ouest, incluant les 20 sites⁶ à partir desquels l’aire de distribution a été mise à jour (Kühl et al. 2017).

Plus spécifiquement, les populations les plus importantes sont localisées en Guinée (Ham 1998, Kormos et al. 2003), Liberia (Tweh et al. 2015) and Sierra Leone (Brncic et al. 2010). Les chimpanzés peuplent la majeure partie du territoire de ces trois pays. Les populations ont fortement décliné en Côte-d’Ivoire et il ne resterait maintenant des chimpanzés que dans la partie ouest du pays et dans de nombreuses zones isolées du nord, de l’est et du sud de la Côte d’Ivoire (Campbell et al. 2008, Granier et al. 2014).

En bordure de son aire de répartition, le chimpanzé est aussi présent au sud de la Guinée-Bissau (Carvalho et al. 2013), au sud-est du Sénégal (Pruetz et al. 2002, Pruetz and Bertolani 2009) et au sud du Mali (Duvall et al. 2003, Granier et Martinez 2004). Il ne reste que quelques chimpanzés dans l’est du Ghana (Danquah et al. 2012).

On ne sait pas clairement quelle est la limite nord de la présence des chimpanzés en Afrique de l’Ouest : les données disponibles sont rares au Mali et au Sénégal. Il y a aussi quelques indices de présence de chimpanzés en densité (très) réduite en dehors de cette répartition, par exemple en Côte-d’Ivoire.

Les travaux de Heinicke et al. (2019) ont permis d’identifier plusieurs ruptures importantes dans la continuité des populations de chimpanzés en Afrique de l’Ouest, qui sont toutes localisées en Guinée :

- Au niveau des préfectures de Dinguiraye et de Kouroussa, entre les populations du Fouta Djallon et celles du Haut Niger ;
- Au niveau de la préfecture de Guékédou, entre les populations du Nord de la Sierra Leone, du Nord du Libéria et du centre de la Guinée ;
- Au niveau de la préfecture de Yomou, entre le Nord et le Sud du Libéria et l’Ouest de la Côte d’Ivoire.

1.6 Estimation des populations en Afrique de l’Ouest

La population de chimpanzés d’Afrique de l’Ouest a pu être extrapolée à partir de tous les récents inventaires menés en Afrique de l’Ouest, dont la Guinée. D’après Kühl et al. (2017), ne subsisteraient qu’entre 18 000 et 65 000 individus au total, soit une population estimée de 35 000 individus environ pour toute l’Afrique de l’Ouest.

⁶ 1 Côte d’Ivoire Azagny NP, 2 Côte d’Ivoire Bossematié CF, 3 Côte d’Ivoire Cavally CF, 4 Côte d’Ivoire Comoé Geprenaf, 5 Côte d’Ivoire Dagbego CF, 6 Côte d’Ivoire Duékoué CF, 7 Guinea Fouta Djallon, 8 Côte d’Ivoire Goïn-Débé CF, 9 Liberia Grebo NF Yes Negbin, 10 Côte d’Ivoire Marahoué CF, 11 Côte d’Ivoire Monogaga CF, 12 Côte d’Ivoire Mount Kopé NP, 13 Côte d’Ivoire Mount Péko NP, 14 Côte d’Ivoire Mount Sangbé, 15 Liberia Nimba NP, 16 Côte d’Ivoire Nizoro CF, 17 Guinea PNHN Mafou, 18 Guinea Sangaredi GAC concession, 19 Liberia Sapu NP, 20 Côte d’Ivoire Taï NP.

Cette estimation est basée sur des inventaires qui ne couvrent qu'environ 40% de l'aire de distribution de l'espèce⁷. Il s'agit donc d'estimations minimales car les populations de chimpanzés dans les zones non inventoriées restent inconnues, notamment au Mali et au Sénégal (Humble *et al.* 2016, Kühl *et al.* 2017).

☞ La pression d'inventaires et de suivis est trop faible pour avoir des estimations précises des effectifs de *Pan troglodytes verus* en Afrique de l'Ouest en Guinée, mais ce constat ne doit pas empêcher d'agir avant qu'il ne soit trop tard.

De récentes modélisations de la distribution et de la densité de chimpanzés ont été réalisées par Heinicke *et al.* (2019), en utilisant des données compilées entre différents sites de recherche entre 2001 et 2015. Heinicke *et al.* (2019) estiment l'abondance de *Pan troglodytes verus* à 52 811 (l'intervalle de confiance à 95% donne une estimation entre 17 577 - 96 564) individus, dont 33 139 (8 797 - 68 203) en Guinée. Ces chiffres sont des projections de modèles statistiques et sont donc à considérer avec une grande précaution.

1.7 Répartition en Guinée

La Guinée est dominée par une mosaïque de milieux cultivés, herbacés, arbustifs, arborés et forestiers, dont la proportion et l'arrangement spatial varient selon un gradient continu qui s'étire depuis les savanes soudano-guinéennes du Badiar et de la Haute Guinée, jusqu'aux forêts denses frontalières du Liberia et de la Côte d'Ivoire.

Les populations de chimpanzés sont rencontrées dans les quatre régions naturelles du pays (voir carte 3), et utilisent toute la variété d'habitats naturels et anthropiques qu'elles offrent. Toutes les études scientifiques soulignent la grande flexibilité des chimpanzés quant à la diversité des habitats auxquels ils peuvent s'adapter. Un même groupe peut exploiter des zones de forêt, de savane et des agrosystèmes qui se trouvent au sein de son territoire. Mais l'espèce a néanmoins toujours besoin de zones avec de couvert forestier pour s'y réfugier et y construire ses « nids » (Goodall 1968, Baldwin *et al.* 1981, Teleki 1989, Yamagiwa *et al.* 1995, Fitzgerald *et al.* 2018).

Les chimpanzés se déplacent en fonction de la disponibilité des ressources alimentaires et interagissent fréquemment avec les populations rurales qui les accusent de commettre des déprédations (Hockings *et al.* 2007, Hockings *et al.* 2009, Hockings et McLennan 2012). Bien que leurs déplacements soient encore très mal connus, on sait que la fragmentation grandissante des habitats naturels isole les populations de chimpanzés les unes des autres.

1.8 Estimation des populations en Guinée

La Guinée possède la plus grande population résiduelle de chimpanzés en Afrique de l'Ouest (Ham, 1998 ; Kormos *et al.* 2003, Kühl *et al.* 2017). Un inventaire national réalisé entre 1995 et 1997 a montré que la majorité des chimpanzés de Guinée se trouvaient dans le Fouta Djallon (Ham, 1998). Entre 2009 et 2012, de nouveaux inventaires ont estimé cette population du Fouta Djallon à environ 17 700 individus (Regnaut & Boesch, 2012).

Dans une analyse actualisée, Heinicke *et al.* (2019) estiment qu'il y aurait 33 139 chimpanzés d'Afrique de l'ouest (l'intervalle de confiance à 95% donne une estimation entre 8 797 - 68 203 individus) en Guinée.

☞ La Guinée accueillerait la moitié de l'effectif mondial de *Pan troglodytes verus*, qui s'établirait autour de 33 139 individus (Heinicke *et al.*, 2019)

Ces estimations d'abondance sont à nuancer car une grande partie de la Guinée n'a pas été inventoriée. Les régions inventoriées sont principalement des zones protégées (voir tableau 2), alors qu'il est établi que la majorité des chimpanzés en Guinée vivent en dehors des aires protégées (voir carte 3 page suivante). De plus, il n'y a pas eu d'inventaire national systématique comme cela a été fait au Liberia et en Sierra Leone, les données disponibles proviennent de points discrets clairsemés et sont parfois contestées.

⁷ Ces chiffres incluent un inventaire à large échelle mené dans le Fouta Djallon en 2009, 2010, 2011 et 2014 par la *Wild Chimpanzee Foundation*.

Tableau 1 : Estimations des populations de chimpanzés en Guinée (Kühl et al. 2017)

Site	Abondance	Min	Max	Source	Année de reconnaissance	Méthode de reconnaissance
Fouta Djallon	17 750	8 127	40 575	WCF (2012)	2011	SCNC Line transect + nest decay study
Tous les autres sites	1 100	-	-	WCF (2012)	2009–2010	SCNC Line transect
Moyen-Bafing ⁸	4 720	3 760	5 918	WCF (2014)	2014	SCNC Line transects

Les chiffres présentés dans les tableaux 1 et 2 concernant la région du Fouta Djallon et la sous-région du Moyen-Bafing présentent un biais de suréchantillonnage important et doivent donc être considérés avec précaution et surtout relativisés en regard de l'échelle nationale.

Tableau 2 : Données présentées sur le poster du parc du Moyen-Bafing (WCF 2017)

Pays	Site	Taille de la population estimé	Pourcentage Population Total (%)	Superficie du site (km ²)	Source
Guinée	Fouta-Djalon	17 700	50,6	80 000	WCF,2012
Guinée	Moyen-Bafing ⁹	4 365	12,5	8 858	WCF,2016
Guinée	PN Mafou	288	0,8	554	WCF,2012
Guinée	PN Badiar	20	0,1	382	WCF,2012
Guinée	Nimba	177	0,5	125	WCF,2012
Guinée	Diécké FC	80	0,2	640	WCF,2012
Guinée	Kankan	20	0,1	5 350	WCF,2012
Guinée	Ziama	20	0,1	420	WCF,2012

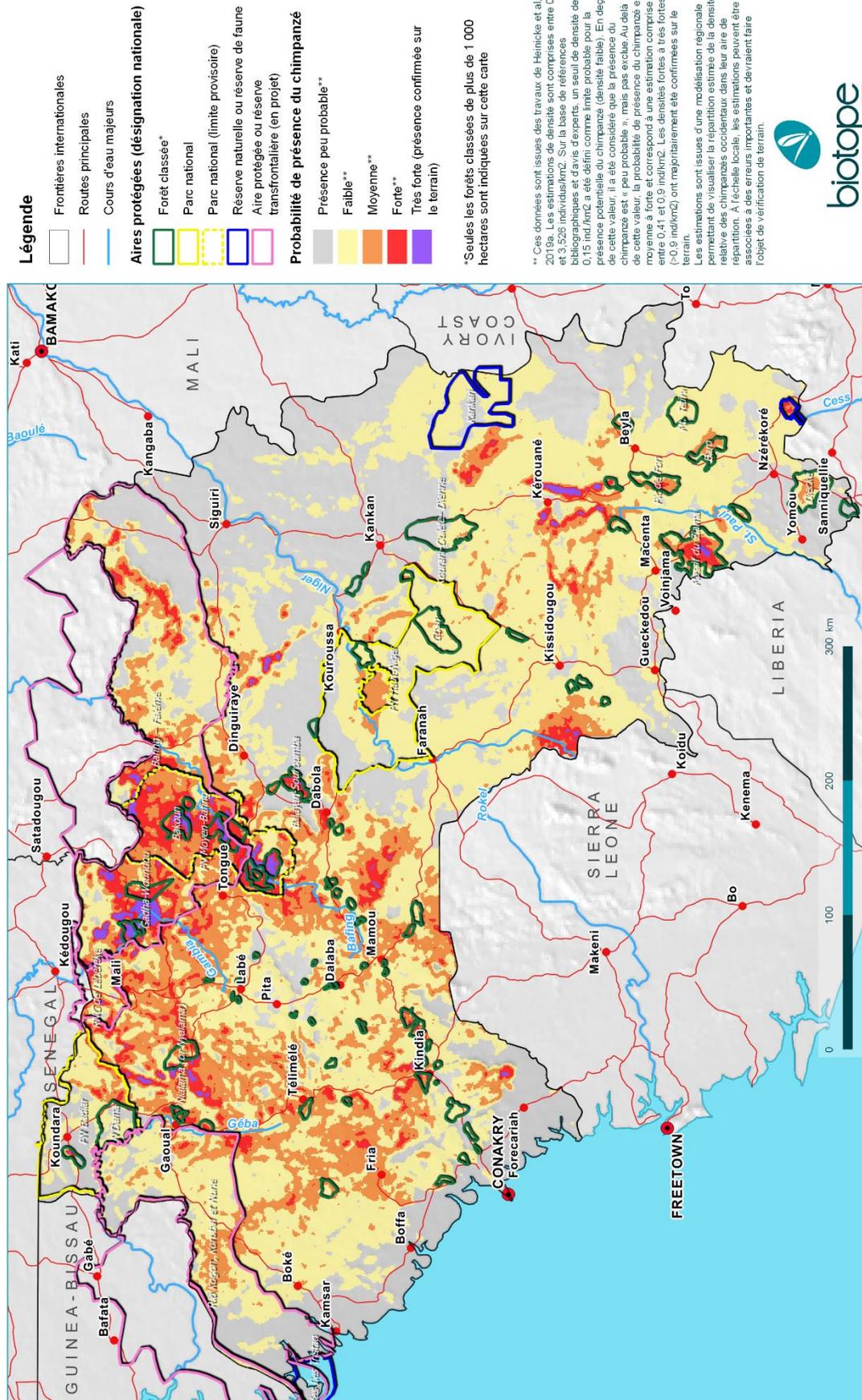
⁸ La moitié de la zone du Moyen-Bafing est située dans le Fouta Djallon qui a été recensée en 2010-2011. Seulement la moitié de l'estimation de la zone du Bafing a été considérée dans le calcul de la population de chimpanzés d'Afrique de l'Ouest par Kühl et al. (2017).

⁹ La moitié de la zone du Moyen-Bafing est située dans le Fouta Djallon qui a été recensée en 2010-2011. WCF a considéré seulement la moitié de l'estimation de la zone du Bafing dans le calcul de la population de chimpanzés d'Afrique de l'Ouest.

Zones de présence du chimpanzé et aires protégées de Guinée



Stratégie et Plan d'Action National de Conservation des Chimpanzés de Guinée 2020-2030



Carte 3 : Projection de la présence et densité de chimpanzés modélisée au niveau national à partir de données de terrain (modifié de Heinicke et al. 2019). L'incertitude inhérente à chaque point de présence modélisée appelle à la plus grande prudence dans l'interprétation et l'utilisation de ces données.

1.9 Des effectifs importants en dehors des aires protégées

La plus grande partie de la population de chimpanzés de Guinée vit en dehors du réseau d'aires protégées terrestres : d'après Heinicke *et al.* (2019), seul 12,2% de l'effectif national se trouve dans des aires protégées. La carte 4, page suivante, présente la distribution du chimpanzé en Guinée superposée aux 5 aires protégées du pays, auxquelles ont été ajoutés le Parc National du Moyen-Bafing, classé en Novembre 2017, et les plus importantes des 342 forêts classées sur l'étendue du territoire national.

Le réseau d'aires protégées de la Guinée est le moins développé des pays d'Afrique de l'Ouest puisqu'il ne comprend que 5 aires protégées, couvrant à peine 2.9% de la surface du pays (Kormos et Brugière 2008, Humle *et al.* 2016).

☞ La concrétisation du projet de parc national du Moyen Bafing serait une avancée majeure au bénéfice des chimpanzés de Guinée.

1.10 L'Urgence d'agir efficacement

Les chimpanzés d'Afrique de l'Ouest ont connu une baisse significative de leur population au cours des 50 dernières années à cause d'une forte pression de braconnage et de l'accélération de la destruction, de la dégradation et de la fragmentation de son habitat naturel. Ceci est la conséquence du développement agricole¹⁰ et industriel, et des infrastructures associées. Des risques de zoonoses et d'épidémie contribuent aussi à cette baisse et sont liés à l'accroissement et des mouvements des populations humaines.

Ces causes de la baisse des populations de chimpanzés, bien que largement identifiées, n'ont pas disparues et ne sont pas facilement réversibles. On pressent que la réduction de ses effectifs va se poursuivre dans les années à venir (Humle *et al.* 2016 ; Kühl *et al.* 2017). Sur la base des tendances actuelles, Kühl *et al.* (2017) estiment que *Pan troglodytes verus* va décliner de 80% sur les trois prochaines générations si aucune action n'est prise pour mettre un frein aux menaces qui pèsent sur sa survie.

☞ En 2016, le chimpanzé d'Afrique de l'Ouest a été classé « en danger critique d'extinction » sur la liste rouge des espèces menacées de l'UICN et la Guinée concentre la plus grande partie de ses effectifs.

L'espèce est très probablement éteinte au Bénin, au Burkina-Faso et au Togo (Ginn *et al.* 2013, Campbell et Hougbedji 2015). Il reste quelques centaines d'individus au Ghana (Danquah *et al.* 2012), en Guinée-Bissau (Carvalho *et al.* 2013) et au Sénégal (Pruetz et Bertolani 2009). *Pan troglodytes verus* persiste donc principalement en Côte d'Ivoire (Campbell *et al.* 2008, Granier *et al.* 2014), Guinée (Ham 1998, Kormos *et al.* 2003), Liberia (Tweh *et al.* 2015), Mali (Duvall *et al.* 2003) et Sierra Leone (Brncic *et al.* 2010). La Côte d'Ivoire ayant vu sa population décliner de catastrophiquement de 90% entre 1990 et 2007 (Campbell *et al.* 2008).

☞ Conscients du déclin sans précédent des populations de chimpanzés, nous devons redoubler d'efforts pour protéger, avant qu'il ne soit trop tard, nos proches parents, qui constituent un lien précieux vers notre histoire évolutive.

Les chimpanzés sont des proches parents évolutifs des humains, nous partageons plus de 98% de notre matériel génétique avec eux (Marks J. 2003). Ils sont génétiquement plus proches de nous que les gorilles et cette ressemblance se retrouve également au niveau morphologique, comportemental et cognitif.

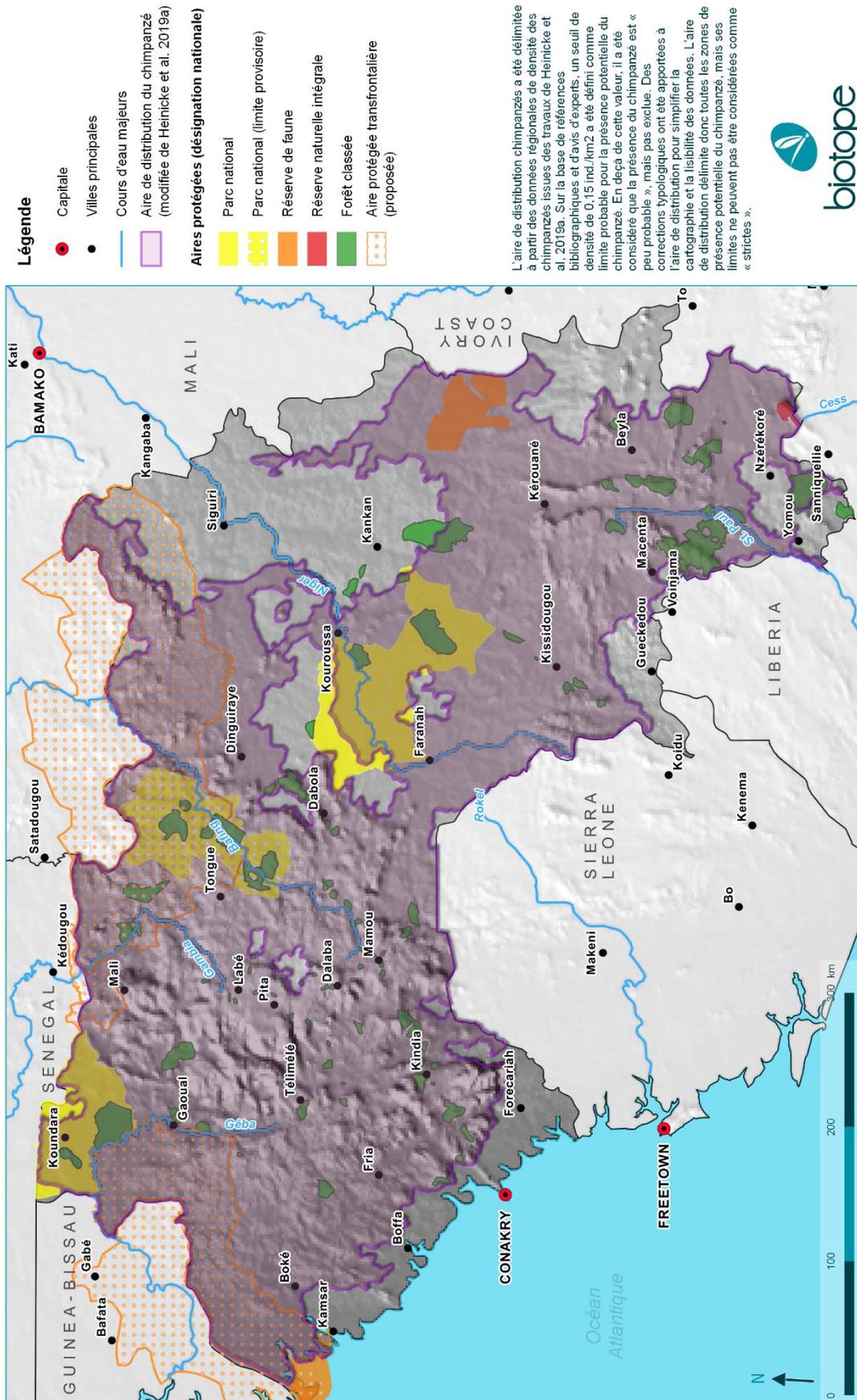
Les chimpanzés ont développé des cultures matérielles riches et diversifiées qui sont propres à chaque communauté et transmises de génération en génération. Les chimpanzés fabriquent et utilisent des outils et forment des liens sociaux de longue durée. (par ex. Matsuzawa *et al.*, 2011 ; Luncz *et al.*, 2015 ; Leblanc, 2017).

¹⁰ L'extension du recoupement entre la zone d'occurrence des chimpanzés et les zones propices au développement du palmier à huile risque d'accroître le déclin des populations dans les années à venir (Wich *et al.* 2014), en particulier au Liberia (94.3% de recoupement) et en Sierra Leone (84.2%), qui sont, avec la Guinée, les derniers bastions de l'espèce (Kormos *et al.* 2003, Brncic *et al.* 2010, Tweh *et al.* 2015). Cette situation est d'autant plus préoccupante que la majorité des chimpanzés de ces trois pays sont présents en dehors des aires protégées.

Aire de distribution du chimpanzé et aires protégées de Guinée



Stratégie et Plan d'Action National de Conservation des Chimpanzés de Guinée 2020-2030



Carte 4 : Distribution des chimpanzés modélisée au niveau national à partir de données de terrain (modifiée de Heinicke et al. 2019) qui dépasse largement les limites des aires protégées et forêts classées.

1.11 Des opportunités à saisir

Les chimpanzés ont décliné dramatiquement au cours des dernières décennies, non seulement à cause de l'augmentation des menaces, mais aussi à cause d'un manque d'engagements politiques et financiers en faveur de leur conservation. Pourtant, il a été noté au cours des travaux de l'atelier de planification, que malgré les menaces encore très fortes, des opportunités sont là que les autorités guinéennes pourraient saisir :

- Confirmation de l'existence de paysages encore favorables à l'espèce.
- Confirmation du statut d'espèce « parapluie » du chimpanzé : sa distribution recoupe celles de beaucoup d'autres espèces ; sa protection ainsi que celle de sa niche écologique induit la protection de tout ce cortège d'espèces¹¹.
- Mise en avant du lien fort entre préservation de l'habitat du chimpanzé et préservation des services écosystémiques pour les communautés locales, notamment concernant la ressource en eau : l'habitat du chimpanzé comprend des forêts galeries et des forêts de montagne où prennent source les fleuves majeurs d'Afrique de l'Ouest.
- Financements mutualisables entre l'adaptation au changement climatique, l'atténuation du changement climatique par la lutte contre la déforestation et le reboisement.
- Engagements de plus en plus manifestes d'une communauté internationale de scientifiques, des communautés locales ainsi que du secteur privé (en particulier minier).

☞ Le chimpanzé est un porte-drapeau de la conservation de la biodiversité en Guinée, et la conservation et la restauration de ses habitats forestiers est au croisement des agendas climatiques (adaptation & atténuation) et d'agriculture durable.

La Guinée propose un modèle de cohabitation entre les chimpanzés et les humains qui peut inspirer les pays voisins. En effet, l'étude des variations géographiques des menaces et de la présence de chimpanzés a révélé que les populations humaines de la région du Fouta Djallon étaient particulièrement « amicales » envers les chimpanzés, grâce à des tabous culturels sur le fait de les tuer ou de les manger. Ces tabous ne sont sûrement qu'une partie de l'explication du maintien des populations de chimpanzés dans cette région et des conditions environnementales particulières doivent probablement aussi y contribuer. Néanmoins, le Fouta Djallon mérite une attention particulière dans tout projet de conservation de l'espèce, afin d'éclairer comment les chimpanzés et les humains peuvent cohabiter dans le même paysage, comment les facteurs qui contribuent à cette cohabitation peuvent être maintenus dans le temps, et si les projets de conservation dans le reste de l'aire de répartition du chimpanzé peuvent appliquer les enseignements tirés de cette région (Kühl *et al.* 2017).

☞ La cohabitation des chimpanzés et des humains dans le Fouta Djallon en fait un modèle pour la conservation de l'espèce dans les paysages habités et « productifs », en dehors des aires protégées, en Afrique de l'Ouest et au-delà.

Bien qu'il y ait urgence à agir à la suite du classement « en danger critique d'extinction » du chimpanzé d'Afrique de l'Ouest, en 2016, il ne faut pas oublier de juger de l'efficacité des interventions prévues et d'évaluer celle des actions réalisées. Le présent Plan a été élaboré dans cet esprit : tirer des leçons du plan 2005 en recherchant l'engagement de l'état (avec un mécanisme de coordination dédié¹²), en facilitant les possibilités de financement, en mettant en place une veille et étude bibliographie concernant les actions les plus efficaces pour améliorer les stratégies ébauchées en atelier ou en déclinant certaines stratégies en plan d'action budgétisé.

¹¹ De nombreuses espèces menacées méritent néanmoins des efforts dédiés de connaissance (prospections, inventaires) et de protection, à l'image de l'identification des « Zones Importantes des Plantes Tropicales en Guinée » qu'a entrepris l'Herbier National et le jardin botanique de Kew (Grande Bretagne).

¹² Voir section 0 p.54

Présentation et analyse des menaces

La Guinée est un des pays les plus pauvres et son développement est une priorité. Souvent qualifié de « scandale géologique » (N'Diaye 2015), le pays possède la plus grande réserve de bauxite au monde, ainsi que le plus grand gisement de minerai de fer en Afrique, et la construction de barrages et de routes est planifiée à large échelle.

Les impacts directs et indirects des activités humaines, qu'elles soient artisanales ou industrielles, concourent toutes de manière secondaire et cumulative, à la perturbation, la modification, la destruction et la fragmentation de l'habitat des chimpanzés et de leurs autres ressources essentielles.

Lorsque le processus arrive en limite d'acceptabilité, les chimpanzés sont poussés à chercher d'autres territoires. Or les groupes, très territoriaux, sont organisés autour d'un mâle dominant qui manifeste de l'agressivité qui peut être létale envers les individus provenant d'autres groupes (Watts et al 2006, Boesch et al 2008, Wilson et al 2014). La conversion de l'habitat en agriculture peut amener les chimpanzés à se nourrir sur les cultures et/ou à se rapprocher du bétail, avec un risque de représailles et/ou de transmission de parasites ou d'épidémies potentiellement létales.

Aussi toute pression, qui pourrait mener à des mouvements de chimpanzés hors de leur territoire, doit être considérée comme potentiellement létale, et contribue dans tous les cas à la diminution des effectifs de l'espèce.

L'expansion de l'agriculture, le braconnage et la faiblesse d'application des lois sur les forêts et la faune sauvage sont quelques-unes des autres menaces qui pèsent sur la survie des chimpanzés et qui sont détaillées dans les cartes et pages suivantes.

1.12 Expansion des établissements humains et des infrastructures linéaires (routes)

Les chimpanzés sont majoritairement distribués en dehors des aires protégées et sont donc confrontés à des activités et établissements humains en constante augmentation. De ce fait, les contacts entre les deux espèces sont de plus en plus fréquents.

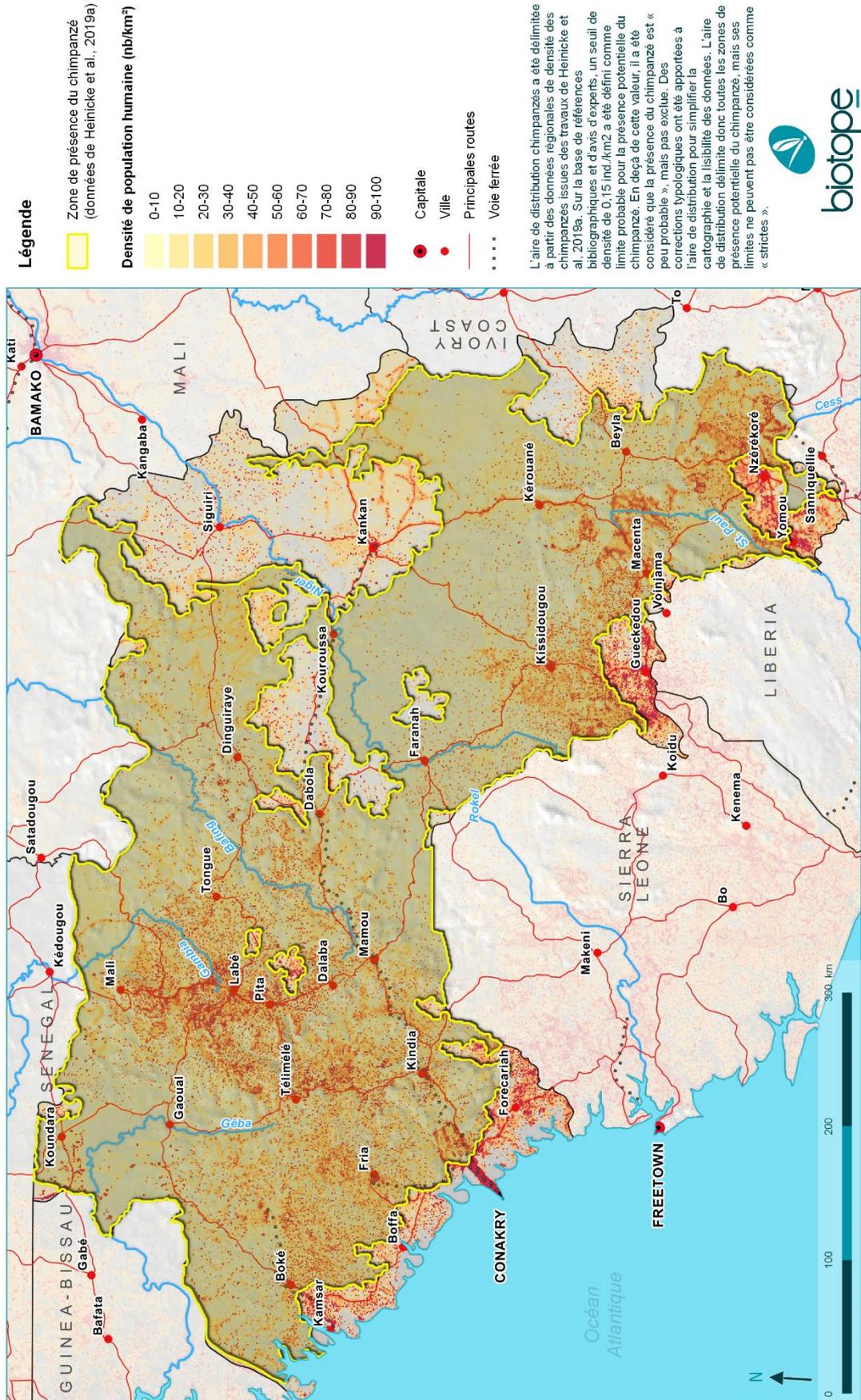
La carte 5, page suivante, montre la distribution des établissements humains en Guinée en 2013. Après la région de Basse-Côte (Conakry, Boffa, Kamsar), le Fouta Djallon apparaît comme la zone la plus densément peuplée du pays ; c'est donc dans cette région de Moyenne Guinée, qui renferme d'importantes populations de chimpanzés, que les enjeux de la coexistence homme - chimpanzé sont pressentis comme étant les plus importants.

Dans le sud, les régions frontalières avec la Sierra Leone et le Liberia, qui renferment également des zones déterminantes pour la conservation des grands singes comme les forêts de Ziama, de Diécké ou du Mont Nimba, sont également fortement peuplées. Par contraste, la région de Haute Guinée, dans le Nord-Est du pays, est la moins densément peuplée du pays mais également celle pour laquelle la présence de chimpanzés a été la moins étudiée.

Zone de présence du chimpanzé, densité de population humaine et réseau de transport en Guinée



Stratégie et Plan d'Action National de Conservation des Chimpanzés de Guinée 2020-2030



Carte 5 : Projection de la présence de chimpanzés modélisée au niveau national à partir de données de terrain (modifiée de Heinicke et al. 2019), qui inclut des secteurs de forte densité humaine.

1.13 Expansion de l'agriculture, des feux de brousse et de l'exploitation forestière artisanale

Les principales forêts du sud du pays ont fait l'objet de reconnaissances de terrain ou de travaux de recherche continus et sont connues pour abriter des populations de chimpanzés. Mais l'espèce est présente dans une grande diversité de milieux, dans la mosaïque fine de milieux cultivés, herbacés, arbustifs, arborés et forestiers qui recouvre l'ensemble du pays.

Il apparaît que les zones cultivées (agriculture vivrière et commerciale) couvrent une partie non négligeable de la surface nationale, contribuant ainsi à augmenter la destruction, la dégradation et le morcellement des habitats naturels au sein des quatre régions naturelles. De plus, la pratique de l'agriculture sur brûlis avec rotation annuelle des cultures, et l'utilisation incontrôlée du feu a des effets particulièrement délétères sur l'ensemble des écosystèmes et les populations de chimpanzés (Hockings and McLennan 2012).

De même, l'exploitation artisanale des ressources ligneuses pour obtenir des bois d'œuvre et domestique, ou pour fabriquer du charbon, ont des impacts négatifs importants sur les écosystèmes forestiers et les chimpanzés.

Les cultures de rente (anacarde, ananas, café, cacao, etc.) restent peu développées en Guinée, mais la trajectoire de déforestation de la Côte d'Ivoire illustre les conséquences d'une expansion mal maîtrisée de ces cultures sur les populations de chimpanzés, qui se sont effondrées de 90% entre 1990 et 2007 (Campbell et al. 2008).

Les carrières et autres installations minières occupent une surface au sol très importante - particulièrement en Basse Côte et dans la partie ouest du Fouta Djallon, ce qui à première vue n'a pas l'air d'empêcher la présence de chimpanzés. La menace que représente le secteur minier est détaillée plus loin.

La carte 6, page suivante, montre que l'espèce occupe une grande diversité de milieux, notamment des habitats modifiés par l'agriculture et le pastoralisme.

1.14 Braconnage, capture, conflits homme-chimpanzés, zoonoses

L'expansion de l'emprise humaine sur les écosystèmes augmente inévitablement les interactions entre les hommes et les chimpanzés dans les zones où les deux espèces coexistent. La première menace découlant de cela est le risque de voir les activités de braconnage (y compris les chasses dites « traditionnelles » pour des usages médicaux ou des rites culturels), et de capture de chimpanzés s'intensifier : la proximité et la fréquence des rencontres rend les opportunités de capture plus nombreuses.

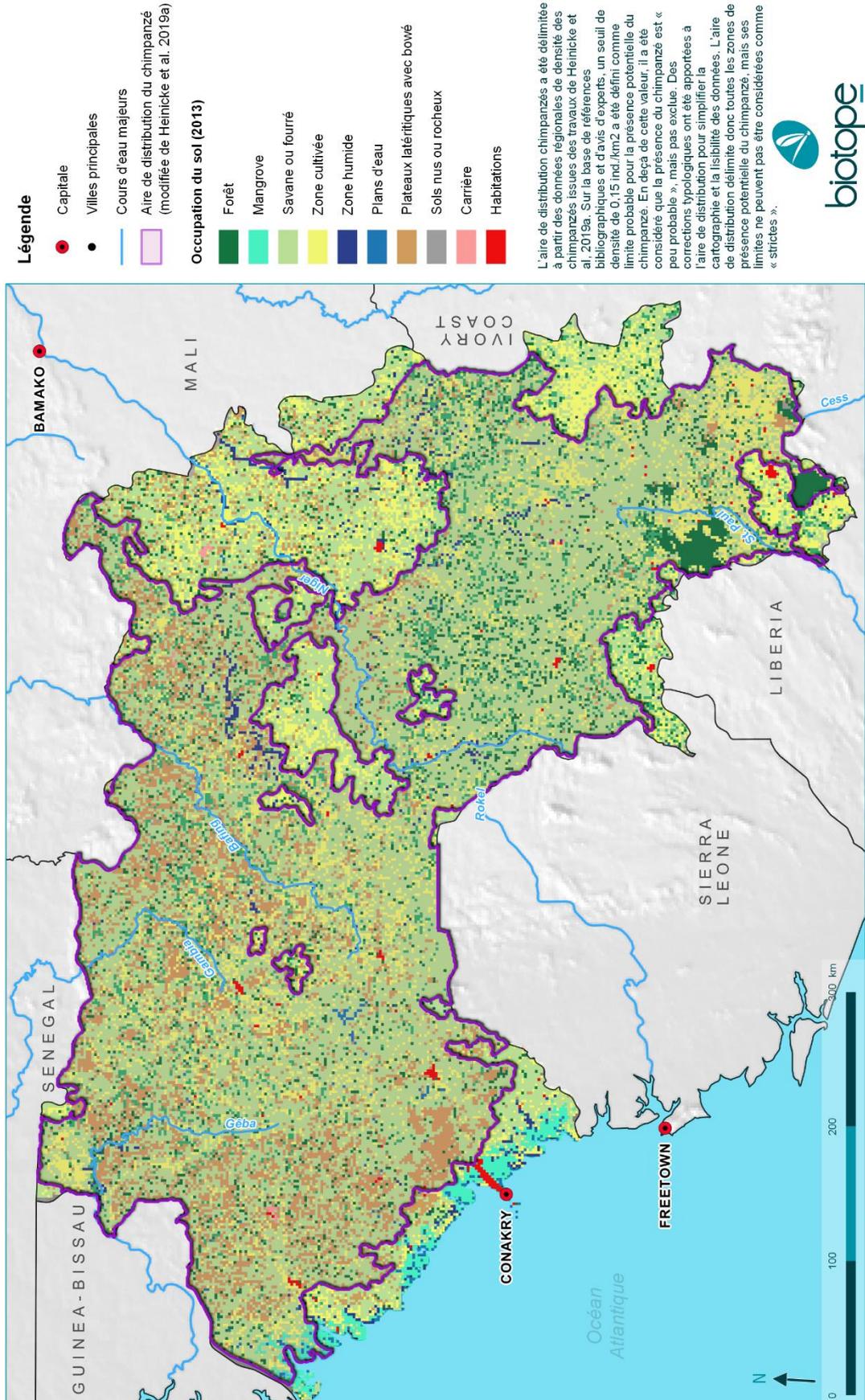
Ensuite, les chimpanzés ne vivant pas dans des zones protégées entrent souvent en compétition directe avec les hommes pour l'accès à certaines ressources : certains fruits « sauvages » (néré, karité...), le miel, les produits de l'agriculture ou l'eau dans les régions arides ou en saison sèche. Les cas de conflits interspécifiques sont devenus ces dernières années un enjeu de plus en plus important, et ils risquent de continuer à augmenter (Pruetz and Knutsen 2003).

Enfin, la proximité accrue entre les chimpanzés, les hommes et leurs animaux domestiques est un facteur important d'augmentation du risque de transmission de maladies zoonotiques qui est également reconnu ces dernières années comme une menace grandissante et préoccupante (Humle *et al.* 2016).

Aire de distribution du chimpanzé et occupation du sol en Guinée



Stratégie et Plan d'Action National de Conservation des Chimpanzés de Guinée 2020-2030



Carte 6 : Projection de la présence de chimpanzés modélisée au niveau national à partir de données de terrain (modifiée de Heinicke et al. 2019) montrant que l'espèce occupe une grande diversité de milieux, notamment des habitats modifiés par l'agriculture et le pastoralisme.

1.15 Barrages hydroélectriques et transport d'électricité

Selon les données du Centre pour les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique de la CEDEAO (ECREEE), la Guinée dispose d'un potentiel hydroélectrique de 6 000 MW, dont moins de 5% sont actuellement exploités. Au regard des réalisations et projets hydroélectriques menés actuellement, le pays pourrait avoir, d'ici 2020, 1 000 MW de capacités de production d'électricité supplémentaires. Le barrage de Kalé ta (240 MW) a été mis en service en 2015, le barrage de Souapiti (515 MW) est en construction, les barrages de Sambangalou (128 MW), d'Amarya (300 MW) et de Koukoutamba (300 MW) sont en projet.

Le massif du Fouta Djallon est parfois appelé le « château d'eau » de l'Afrique de l'Ouest. Il offre le plus grand potentiel hydroélectrique du pays et renferme donc logiquement la majorité des projets de barrages. L'autre zone dans laquelle de nombreux projets hydroélectriques sont inventoriés est le sud du pays, particulièrement dans sa partie frontalière avec la Sierra Leone et le Liberia.

La carte 7, page suivante, figure en plus des barrages et des nombreux projets hydroélectriques, les lignes électriques de moyenne et haute tension existantes ou à l'état de projet au sein du territoire Guinéen.

Des infrastructures linéaires, actuellement en projet ou à l'étude, traverseraient notamment le Fouta Djallon d'Est en Ouest et du Sud au Nord, et pourraient comporter des ramifications passant au travers du Parc National du Moyen-Bafing ou du projet Réserve transfrontalière Guinée-Sénégal si elles étaient confirmées.

Les impacts environnementaux cumulés de cette multiplicité de projets hydroélectriques (qui suppriment les habitats) et d'infrastructures de transport de l'électricité (qui modifient les habitats et présentent des risques connexes notamment d'électrocution), constituent une menace très préoccupante sur les habitats et les populations de chimpanzés.

1.16 Exploitation minière industrielle et artisanale

La Guinée est immensément riche en ressources naturelles, et notamment minières, puisque son sous-sol renferme des gisements de bauxite, fer, diamant, or, uranium, pétrole, phosphate, manganèse, etc... (N'Diaye 2015). Le pays possède en particulier les deux tiers des réserves mondiales estimées de bauxite, ainsi que le plus grand gisement de minerai de fer en Afrique.

Comme le montre la carte 8 et 9, dans les pages suivantes, les concessions minières actuellement « en activité » couvrent approximativement 15% de la surface nationale, mais plus de 40% du pays sont concernés par des concessions, des carrières ou d'autres types d'exploitation industrielle ou artisanale de ressources minières. Et de nombreuses activités artisanales ne sont pas recensées ou sont conduites de manière illégale. La majorité des carrières (principalement de bauxite) se trouvent dans le massif du Fouta Djallon et en Basse Côte, constituant ainsi le plus grand pôle d'activité minière. La deuxième zone la plus vaste se trouve à l'extrême Nord-Est du pays.

Les impacts des projets miniers ne se limitent pas à l'emprise directe de leurs installations et des fosses minières. Les effets indirects et induits peuvent être considérables, du fait de l'afflux de population, et des défrichements spéculatifs induits par l'application des plans de réinstallations.

Toutefois certaines compagnies minières, notamment CBG et GAC, soucieuse de respecter les standards PS6 de l'IFC, ont décidé de financer un offset en appuyant la création du futur Parc National du Moyen-Bafing, qui héberge une population estimée à plus de 4000 individus.

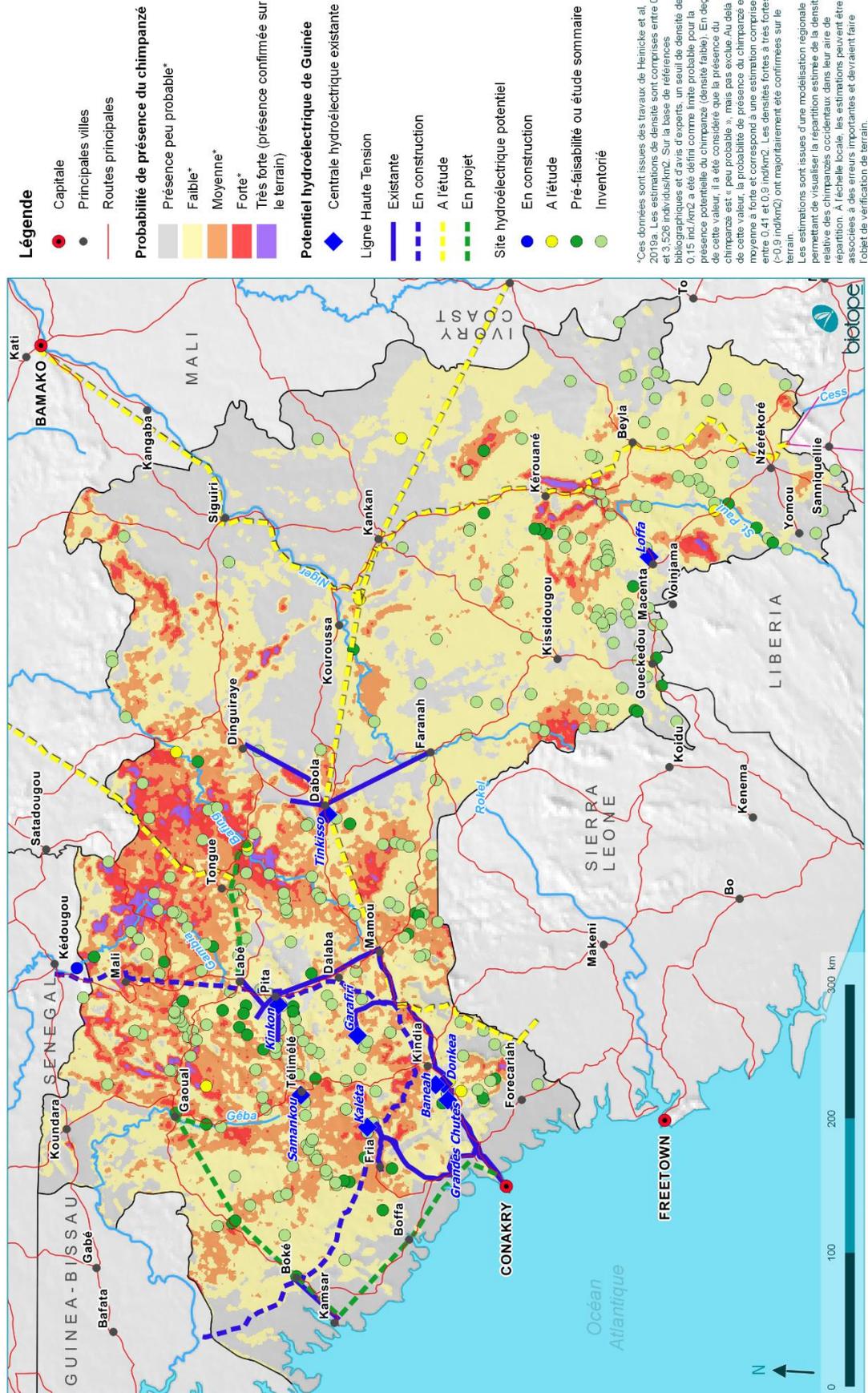
1.17 Exploitation forestière industrielle

L'exploitation forestière industrielle n'est pas très développée en Guinée : seule la société « Forêt Forte » basée à côté de N'Zérékoré posséderait une concession de coupes de bois. En 2017 la société aurait obtenu de nouvelles coupes au sein des forêts classées de Diécké et de Zياما (dans le sud-est du pays à la frontière avec le Liberia), qu'elle n'aurait cependant pas encore commencé à exploiter. En mai 2018, le président a annulé la concession initiale permettant à Forêt Forte d'exploiter Zياما, car c'est une réserve biosphère MAB. Néanmoins cette annulation n'a jamais été officialisée, malgré le suivi du Ministère de l'Environnement et des Eaux et Forêts et de l'ambassade du britannique.

L'exploitation forestière peut augmenter considérablement le braconnage et la déboisement en facilitant l'accès aux massifs boisés (pistes) et en multipliant les visiteurs (ouvriers).

Densité de population de chimpanzé et potentiel hydroélectrique en Guinée

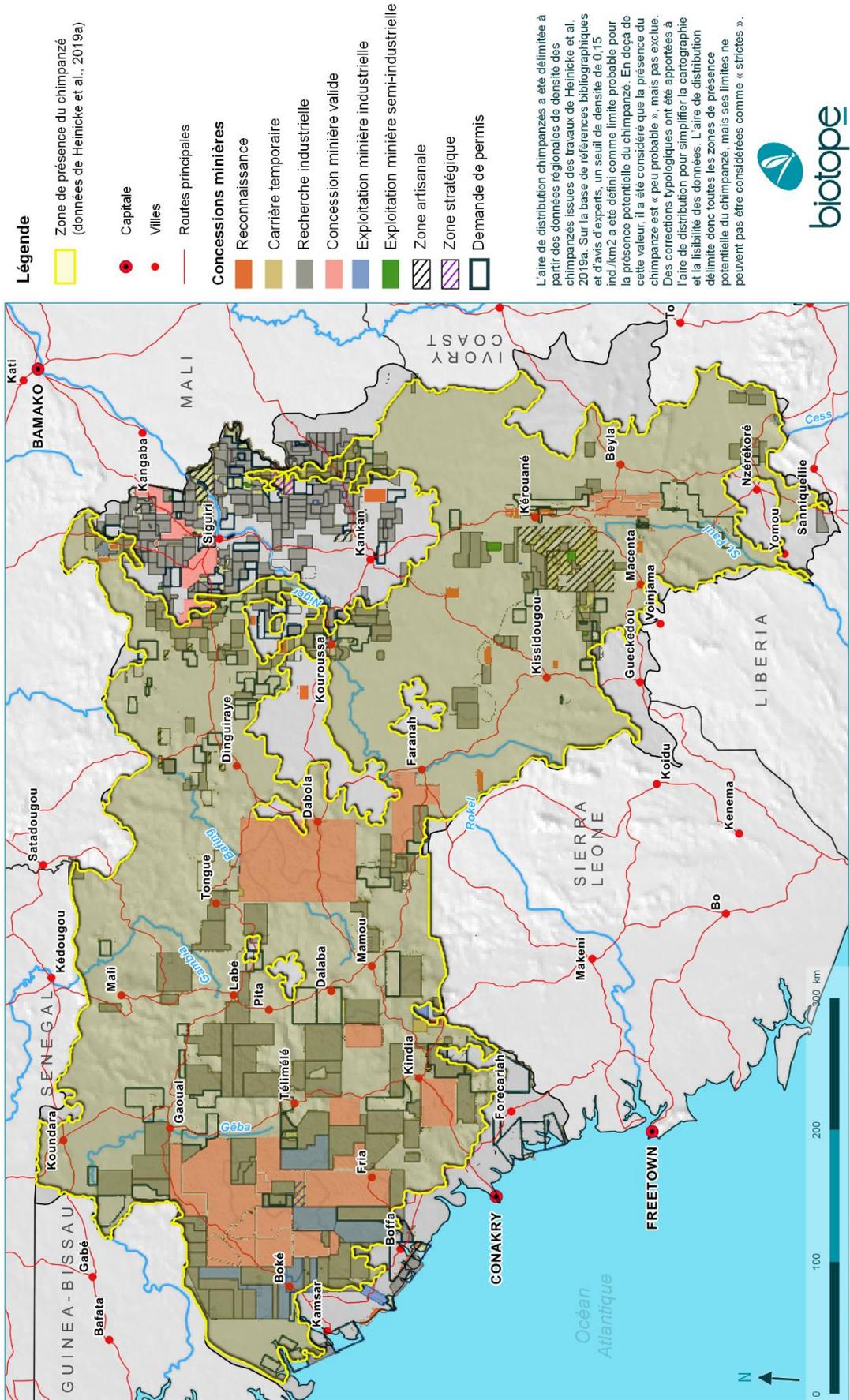
Stratégie et Plan d'Action National de Conservation des Chimpanzés de Guinée 2020-2030



Carte 7 : Projection de la présence de chimpanzés modélisée au niveau national à partir de données de terrain (modifiée de Heinicke et al. 2019) montrant la menace que représente le grand nombre de projets hydroélectriques potentiels ou à l'étude

Zones de présence du chimpanzé et concessions minières en Guinée

Stratégie et Plan d'Action National de Conservation des Chimpanzés de Guinée
2020-2030

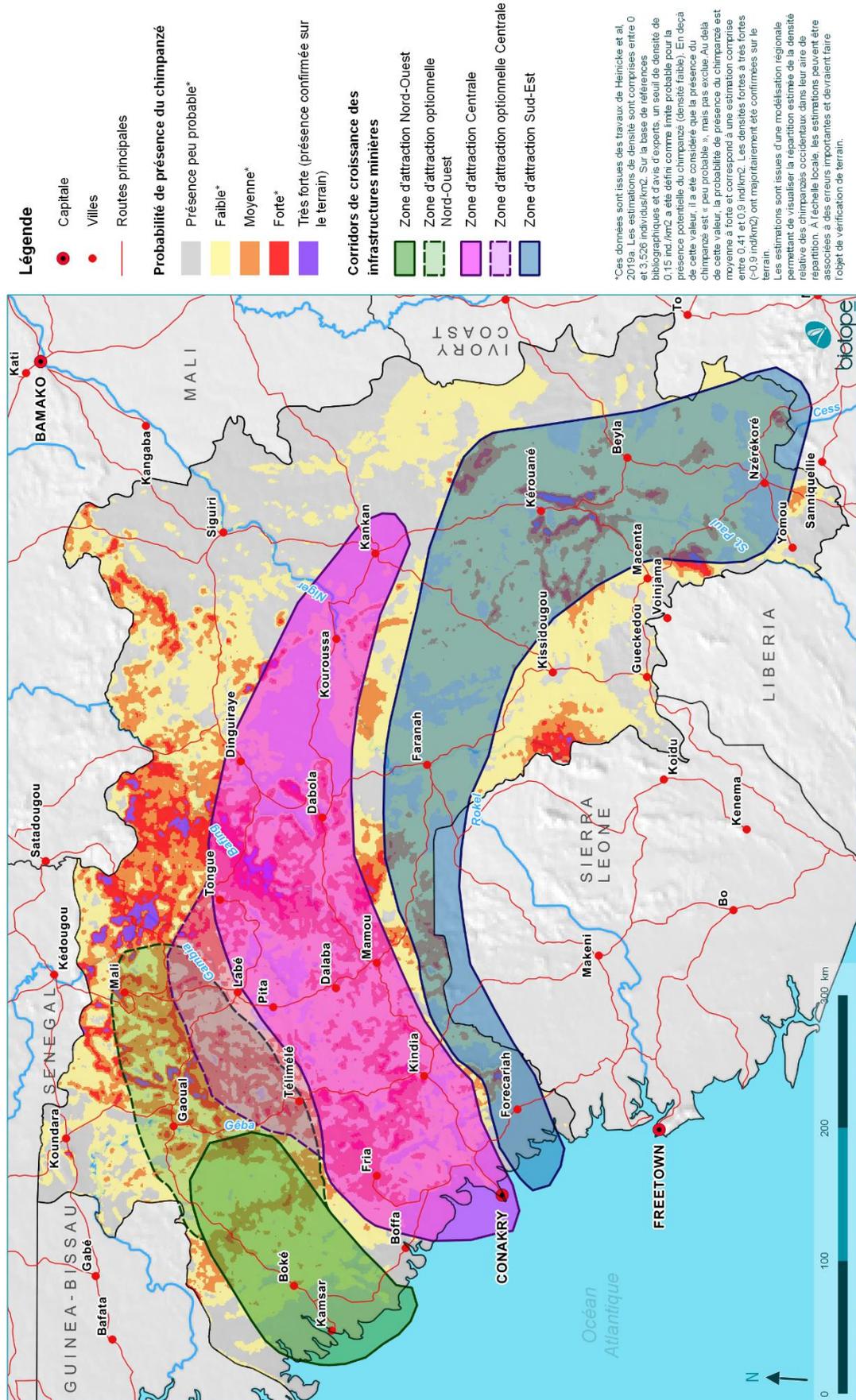


Carte 8 : Projection de la présence de chimpanzés modélisée au niveau national à partir de données de terrain (modifiée de Heinicke et al. 2019) montrant la menace que représente le secteur minier.



Probabilité de présence du chimpanzé et corridors de croissance des infrastructures minières en Guinée

Stratégie et Plan d'Action National de Conservation des Chimpanzés de Guinée 2020-2030



Carte 9 : Projection de la présence et densité de chimpanzés modélisée au niveau national à partir de données de terrain (modifiée de Heinicke et al. 2019) montrant la menace que représente le secteur minier à long terme.

Les stratégies de conservation des chimpanzés en Guinée

Les *Normes Ouvertes* (voir détails p.78 Annexe 9) ont été utilisées pour identifier les menaces les plus critiques à traiter et pour faire ressortir les *stratégies* à adopter face aux menaces les plus critiques. Chaque stratégie est basée sur une *théorie du changement* et des *chaînes de résultats* dont la formulation a permis d'identifier les *actions* concrètes à mettre en œuvre.

☞ L'aspect innovant du présent Plan réside en effet dans l'élaboration d'un canevas d'actions à envergure nationale (concernant l'agroécologie, le contrôle de zoonose, le renforcement des capacités locales etc.), allié à une approche de conservation plus traditionnelle qui est construite localement et adaptée aux spécificités du contexte local.

Evidemment les *actions* doivent être menées sur le terrain, sur des sites concrets, et ce plan attache une grande importance à communiquer les liens de cause à effet qui expliquent les menaces sur les chimpanzés, et ce d'une manière qui reste pertinente pour les interventions site par site. Toutefois, un Plan de portée nationale ne peut pas se limiter à la juxtaposition de plans de gestion de sites particuliers¹³.

Des actions sont déjà menées en faveur des chimpanzés dans certaines aires protégées ainsi que dans certaines forêts classées où des initiatives communautaires ont été lancées. S'y ajoutent les engagements visant la conservation des chimpanzés pris par certaines sociétés minières sur leurs concessions ou dans le cadre de leurs compensations au titre de la biodiversité (*offsets*). Ces efforts doivent être poursuivis ainsi que développés sur d'autres Sites pilotes pour une mise en œuvre rapide et le test des Stratégie. La liste de Sites pilotes est disponible en section 0 p.49.

☞ Des actions concrètes sont déjà menées sur différentes zones en Guinée. Ces efforts doivent être poursuivis ainsi que développés sur d'autres Sites Pilotes pour une mise en œuvre rapide et le test des Stratégies.

Malgré ces efforts, la conservation du chimpanzé en Guinée nécessite un déploiement bien plus large des actions retenues dans ce plan. Les Sites Prioritaires pour assurer la survie à long terme des chimpanzés doivent être identifier via une analyse scientifique robuste et validés au niveau national. Ce travail est indispensable pour la mise en œuvre de la "Stratégie 6 : Créer de nouvelles aires protégées au niveau des Sites Prioritaires et améliorer la gestion des aires protégées existantes" (p.41).

☞ Les Sites Prioritaires pour assurer la survie à long terme des chimpanzés doivent être identifiés via une analyse scientifique robuste et validés au niveau national.

Les données collectées depuis une décennie et le travail de modélisation de l'Institut Max Planck (Heinicke *et al.* 2019) offrent un point de départ solide. Ces résultats, présentés sur les cartes dans les sections précédentes, doivent être complétés et nuancés par les parties-prenantes de la conservation du chimpanzé, dont les autorités nationales.

1.18 Stratégie 0 : Identifier les Sites Prioritaires pour assurer la survie à long terme des chimpanzés

Théorie du changement : *Si* on établit des critères solides permettant d'identifier les sites méritant une action immédiate pour assurer la conservation de chimpanzés, *si* on développe un programme de priorisation des sites afin d'augmenter continuellement l'étendue de la mise en œuvre de ce plan, et *si* on met en œuvre les stratégies contenues dans ce plan de façon adaptée à chaque site, **alors** la mise en œuvre du plan de conservation visant la diminution des menaces et la viabilité des chimpanzés a plus de probabilités de réussite.

¹³ Une simple priorisation des sites d'intervention pourrait conduire à ce que le plan ne soit pas mis en œuvre à l'échelle nationale, mais que dans certains sites, et sans coordination d'ensemble.

Description de la stratégie : Cette stratégie vise à l'établissement consensuel par l'ensemble des parties prenantes, de critères permettant d'identifier les sites méritant une action immédiate pour assurer la survie à long terme des chimpanzés en Guinée. Ces critères ne seront qu'indicatifs mais doivent être solides, et leur définition passe idéalement par la mutualisation et l'analyse scientifique des données existantes récentes (telles que la taille des populations, de leur territoire, les menaces auxquelles elles sont exposées, la connectivité des sites entre eux, etc.) qui sont beaucoup plus nombreuses aujourd'hui qu'en 2003 lorsque a été élaboré le précédent Plan d'Action Régional (Kormos *et al.* 2003). Une fois les Sites Prioritaires délimités avec exactitude et validés par les parties prenantes nationales et locales, il conviendra d'identifier parmi les stratégies du plan celles à mettre en œuvre sur les Sites retenus, en veillant à développer des mesures spécifiquement adaptées à chaque terroir. Enfin, il faudra faire connaître les Sites Prioritaires et les faire valider par les instances décisionnaires communautaires et des exploitants de mines et de barrages, ainsi que matérialiser autant que possible leurs limites sur le terrain.

Objectif 0.1 : D'ici fin 2020, les Sites Prioritaires pour assurer la survie à long terme des chimpanzés sont identifiés via une analyse scientifique robuste et validés au niveau national.

Activités	Responsables et partenaires ¹⁴	Acteurs ciblés	Durée	Coût estimé ¹⁵
Act. 0.1.1 : Etablir une liste de critères pour identifier les Sites Prioritaires sur la base du travail de modélisation de Stefanie Heinicke (MPI) et de l'avis des experts des chimpanzés.	Experts chimpanzé (SGE, MPI, JGI...)	Atelier de validation multi-acteurs	CT (9 mois)	Moyen
Act. 0.1.2 : Identifier les Sites Prioritaires historiques où le déclin des populations est récent et l'habitat encore intact, en s'appuyant par exemple sur le modèle de présence / absence de Heinicke <i>et al.</i> et des photos aériennes des 10 dernières années. ¹⁶	ONGs (WCF, Guinée Ecologie...)	Partenaires de conservation et recherche		
Act. 0.1.3 : Identifier parmi les Sites Prioritaires, ceux où il existe des organisations de conservation actives sur le terrain (voir notamment les initiatives sur les Sites pilotes section 0 p.50).				
Act. 0.1.4 : Validation des Sites Prioritaires avec les parties prenantes au niveau national et intégration dans la « cartographie des zones à enjeux de biodiversité à l'échelle nationale » prévue dans la stratégie nationale d'atténuation et de compensation (2019)	MEEF (dont services techniques) Experts chimpanzés (SGE, MPI, JGI...)	Atelier de validation multi-acteurs MEEF Partenaires de conservation et recherche	CT (12 mois)	Moyen
Act. 0.1.5 : Identifier parmi les stratégies du plan celles à mettre en œuvre sur les Sites Prioritaires retenus.	ONGs (WCF, Guinée Ecologie...)			

Objectif 0.2 : D'ici 2025, les Sites Prioritaires pour la conservation des chimpanzés sont connus au niveau des instances décisionnaires communautaires, ainsi que des porteurs de projets et de leurs bailleurs.

Activités	Responsables et partenaires ¹⁷	Acteurs ciblés	Durée	Coût estimé
Act. 0.2.1 : Présenter et valider les Sites Prioritaires au niveau local.	Organisations de conservation active sur le terrain	Agents du MEEF locaux et instances villageoises		Moyen

¹⁴ Les structures identifiées comme responsables et/ou partenaires, ou comme acteurs ciblés, ne le sont qu'à titre indicatif.

¹⁵ Les couts sont estimés par tranches budgétaires : Faible correspond à un montant inférieur à 10 000 US\$; Moyen pour un coût compris entre 10 000 et 100 000 US\$; et Elevé pour un montant supérieur à 100 000 US\$.

¹⁶ On pourra s'inspirer du travail décrit dans Heinicke, S., Mundry, R., Boesch, C., Hockings, K. J., Kormos, R., Ndiaye, P. I., ... & Kühl, H. S. (2019). Towards systematic and evidence-based conservation planning for western chimpanzees. *American journal of primatology*. <https://onlinelibrary.wiley.com/doi/10.1002/ajp.23042>

¹⁷ Les structures identifiées comme responsables et/ou partenaires, ou comme acteurs ciblés, ne le sont qu'à titre indicatif.

Activités	Responsables et partenaires ¹⁷	Acteurs ciblés	Durée	Coût estimé
Act. 0.2.2 : Délimiter les Sites Prioritaires au GPS et physiquement sur le terrain.	Mécanisme de coordination du Plan ¹⁸	Formation de techniciens ONG Exploitants de mines et de barrages, infrastructures Bailleurs	CT - MT (1 à 5 ans ; actualisations à prévoir)	

1.19 Stratégie 1 : Éviter, réduire, restaurer et/ou compenser les impacts négatifs de projets industriels et d'infrastructure sur les chimpanzés

Hiérarchie d'atténuation : Eviter, réduire, restaurer, compenser¹⁹

- ☞ Les standards internationaux (IFC PS6, AfDB OS3, BBOP, Banque Mondiale...) préconisent largement l'application de la hiérarchie d'atténuation, avec une priorité pour l'évitement, et exige l'atteinte d'un résultat d'« absence de perte nette » (no-net-loss) et/ou de « gain net » (net-gain) de biodiversité.
- ☞ La hiérarchie d'atténuation implique donc d'éviter les atteintes à la biodiversité et aux services qu'elle fournit ; à défaut, d'en réduire la portée ; enfin, en dernier lieu, de compenser les atteintes qui n'ont pu être évitées ni réduites, en tenant compte des espèces, des habitats naturels et des fonctions écologiques affectées. Dans le cadre de certaines normes internationales, en particulier l'IFC PS6, ce principe doit viser un objectif d'absence de perte nette de biodiversité, voire tendre vers un gain de biodiversité.
- ☞ La Note d'Orientation PS6/GN71²⁰ de l'IFC exige la consultation du SGA/IUCN dès qu'un projet est concerné par les Chimpanzés. Cela sera le cas de la plupart des projets en Guinée. L'IUCN a mis en place depuis début 2020 l'ARRC Task Force²¹ pour répondre aux demandes des porteurs de projets.

Théorie du changement : *Si* on applique des bonnes pratiques d'évitement, réduction et compensation adaptées au contexte guinéen dans les projets industriels (barrages, exploitation minière, etc.), les projets d'infrastructures (route, rail, transport d'électricité, etc.) et les autres projets d'aménagement, **alors** les impacts négatifs des projets sur les chimpanzés seront évités, atténués et, si besoin, compensés afin de ne pas remettre en cause les objectifs de conservation du présent Plan.

Description de la stratégie : Cette stratégie consiste en l'application de bonnes pratiques à chaque étape des projets situés dans des sites fréquentés par des chimpanzés. Il s'agit en particulier d'inciter à mener (i) une analyse du risque en amont des études d'impacts, dès l'octroi des concessions ou les décisions de localisation, où envisager de renoncer au projet, notamment dans les sites prioritaires (cf. Stratégie 0), (ii) la réalisation d'études d'impact (évaluation de l'état initial et des impacts, définition des mesures d'évitement, de réduction et de compensation nécessaires), (iii) la préparation de Plans de Gestion Environnementaux et Sociaux incluant des actions spécifiques visant les chimpanzés, y compris en matière de suivi des populations de chimpanzés affectés par le projet, (iv) la mise en œuvre effective de ces mesures lors du chantier, et enfin (v) la mise en œuvre des mesures lors de l'exploitation, voire au-delà pour les engagements en matière de compensation écologique (*offsets* de biodiversité).

¹⁸ Voir section 0 p.54

¹⁹ Voir définitions et explication en Annexe 4

²⁰ GN71. *Special consideration should be given to great apes (gorillas, orangutans, chimpanzees and bonobos) due to their anthropological significance. Where great apes may potentially occur, the IUCN Great Apes Specialist Group must be consulted as early as possible to assist in the determination of the occurrence of great apes in the project's area of influence. Any area where there are great apes is likely to be treated as Critical Habitat. Projects in such areas will be acceptable only in exceptional circumstances, and individuals from the IUCN Great Apes Specialist Group must be involved in the development of any mitigation strategy.*

²¹ L'IUCN SSC ARRC Task Force (*Avoidance, Reduction, Restoration and Compensation*) s'assurent de l'évitement, réduction, restauration et compensation des impacts négatifs du secteur de l'énergie, de l'extraction et les infrastructures associées sur les Grands Singes.

La première étape consiste à définir les bonnes pratiques sur la base des réflexions déjà en cours en Guinée : analyse des outils et pratiques existants, revu des normes internationales, des textes et guides nationaux. Ce travail sera conduit sous l'égide du MEEF avec le soutien technique d'experts internationaux.

Il faudra ensuite sensibiliser et informer les investisseurs et les opérateurs. La conformité de ces derniers sera évaluée et on veillera, entre autres, à la bonne application des Plans de Gestion Environnemental et Social (PGES). Un outil d'audit standardisé focalisé sur le chimpanzé sera développé à cet effet par le BGACE (Bureau Guinéen d'Audit et de Contrôle Environnemental - ex-BGEEE).

Enfin, il faudra faciliter la mise en œuvre des mesures de compensation en faveur des populations de chimpanzés, par exemple par (i) la création d'un « fond fiduciaire pour la conservation de la biodiversité » qui puisse assurer la disponibilité des fonds apportés par les projets pour des actions visant les chimpanzés²², (ii) le développement d'opérations de compensation mutualisée²³ (*aggregated offsets*) où les impacts des divers projets affectant le chimpanzé en Guinée seraient compensés par des actions coordonnées et cohérentes avec les actions du présent Plan.

Parmi les conditions nécessaires à la réussite de cette stratégie, citons la diffusion et la communication de ces bonnes pratiques (voir p.45 Stratégie 8) ainsi que la formation sur ce sujet (voir p.47 Stratégie 9).

Exemples de bonnes pratiques pour la prise en compte du chimpanzé et de son écologie dans les études d'impact environnemental et social (EIES) : Application de la hiérarchie d'atténuation

Des notes techniques ont été élaborées sur le sujet et sont disponibles en Annexe 4 :

- ☞ 2017 : Document préparé pour l'atelier du Plan
- ☞ TBC, 2018 : sur l'application de la hiérarchie d'atténuation aux Chimpanzés
- ☞ TBC, 2019 : sur comment réaliser des inventaires adaptés et pertinents pour les projets
- ☞ Exemples de bonnes pratiques en phase chantier mises en œuvre dans le cadre de l'atténuation des impacts de projets en Guinée :
 - Sensibiliser les populations, les ouvriers et les personnels d'encadrement, en s'appuyant notamment sur les acteurs locaux d'éducation à l'environnement ou les ONG de conservation des chimpanzés disposant déjà de programmes de sensibilisation
 - Renforcer les compétences des jeunes primatologues nationaux en cours de formation* en les embauchant pour les études et les suivis
 - Réaliser de relevés complémentaires dans les zones de défrichement, et éviter de couper les arbres d'intérêts pour les chimpanzés ; éviter de créer de nouvelles pistes d'accès dans des habitats naturels critiques pour les chimpanzés
 - Renforcer la surveillance de l'accès aux habitats critiques à proximité du projet, en missionnant une ONG de conservation du chimpanzé²⁴ pour appuyer techniquement les services habilités (éco-gardes) ; tout en renforçant les capacités des ONG par l'embauche de spécialistes nationaux (en particulier les jeunes primatologues en formation**²⁵).
 - Impliquer les ONG de conservation du chimpanzé* au sein des instances de suivi du projet et prévoir de couvrir leurs frais de participation.

²² Il existe actuellement deux fonds au niveau du MEEF (le fond de sauvegarde pour l'environnement et le fond forestier), mais différents pays ont mis en place des fonds indépendants avec un gouvernance ad-hoc pour assurer la durabilité du financement de leurs aires protégées ; voir : <https://www.conservaionfinancealliance.org/environmental-funds-toolkit/>

²³ Voir Kormos & Kormos (2011) et Kormos et al. (2014)

²⁴ Voir liste des organisations actives en Guinée p.65 Annexe 1

²⁵ Par exemple formé dans le cadre du projet 2019-2020 de formation par le Dr Tatyana Humle de 10 jeunes primatologues piloté par Guinée Ecologie sur financement de la fondation Margot Marsh

Objectif 1.1 : D'ici fin 2020, des bonnes pratiques (incluant la hiérarchie d'atténuation) sont définies

Activités	Responsables et partenaires ²⁶	Acteurs ciblés	Durée	Coût estimé ²⁷
Act. 1.1.1. : Analyser des outils et pratiques existants, revue des normes internationales, données nationales disponibles, des textes et guides nationaux ²⁸	COMBO, experts internationaux	Ministères, BGACE (ex-BGEEE) Investisseurs et opérateurs économiques	CT (6 mois)	Intégré dans le travail de COMBO
Act. 1.1.2. : Produire les notes avec le soutien technique d'experts internationaux : (i) Note sur l'analyse de risque pour décider ou non de valider un projet en zone de présence de chimpanzé (ii) Note sur les Termes de Références standards d'études d'impact en zones de présence de chimpanzé incluant l'évaluation de l'état initial et des impacts, définition des mesures d'évitement, de réduction et de compensation nécessaires				
Act. 1.1.3. Organiser un atelier de validation et sensibilisation nationale sous l'égide du MEEF	CN-CIBE	Ministères, ONGs, experts nationaux, représentants sectoriels	CT (1 an)	Faible
Act. 1.1.4. : Impression et diffusion des notes (papier et numérique) en lien avec stratégies 8 et 9	COMBO	Opérateurs économiques, bailleurs de fonds, investisseurs, ministères	CT (1 an)	Faible

Objectif 1.2 : D'ici 2025, les EIES et les PGES sont conformes aux bonnes pratiques sur les sites prioritaires

Activités	Responsables et partenaires ²⁹	Acteurs ciblés	Durée	Coût estimé
Act. 1.2.1 : Informer les opérateurs économiques et institutions financières des bonnes pratiques guinéennes.	BGACE (ex-BGEEE), experts internationaux	Opérateurs, bailleurs de fonds, investisseurs	CT (2 ans)	Moyen à élevé
Act. 1.2.2 : Etablir une note pour conduire un audit des projets localisés dans les zones de présence de chimpanzé : protocole, transparence, conflit d'intérêt, fréquence de suivi, points analysés (qualité EIES, mise en œuvre PGES...), implication des communautés locales...	BGACE, experts internationaux	Opérateurs, bailleurs de fonds, investisseurs, BGACE, ONGs, communautés locales	CT (1 an)	Faible
Act. 1.2.3 : Évaluer la conformité des opérateurs aux bonnes pratiques à l'aide de la note d'audit et d'un plan d'action d'audit à établir	BGACE, experts internationaux indépendants, ONGs, institutions internationales de référence	Opérateurs localisés sur les sites prioritaires	LT (10 ans)	Moyen
Act. 1.2.4 : Exiger la mise en conformité des opérateurs non conformes	BGACE, ONGs, institutions internationales de référence	Opérateurs localisés sur les sites prioritaires	LT (10 ans)	

²⁶ Les structures identifiées comme responsables et/ou partenaires, ou comme acteurs ciblés, ne le sont qu'à titre indicatif.

²⁷ Les coûts sont estimés par tranches budgétaires : Faible correspond à un montant inférieur à 10 000 US\$; Moyen pour un coût compris entre 10 000 et 100 000 US\$; et Elevé pour un montant supérieur à 100 000 US\$.

²⁸ On pourra utilement s'appuyer sur les documents disponibles en 0.

²⁹ Les structures identifiées comme responsables et/ou partenaires, ou comme acteurs ciblés, ne le sont qu'à titre indicatif.

Objectif 1.3 : D'ici 2025, les mesures compensatoires en faveur des populations de chimpanzés sont opérationnelles

Activités	Responsables et partenaires ³⁰	Acteurs ciblés	Durée	Coût estimé ³¹
Act. 1.3.1 : Atelier de partage et réflexion autour des outils et pratiques existantes en Guinée et dans les pays voisins nationaux	COMBO, experts internationaux		CT (1 an)	Intégré dans le travail de COMBO
Act. 1.3.2 : Définir la feuille de route pour la création d'un « fond fiduciaire pour la conservation de la biodiversité » qui puisse assurer la disponibilité des fonds apportés par les projets pour des actions visant les chimpanzés				
Act. 1.3.3 : Mise en œuvre de la feuille de route	MEEF, ministères mines et énergie	Opérateurs, prestataires et partenaires techniques	MT (5 ans)	Moyen (hors capitalisation du « fond »)
Act. 1.3.4 : Mise en œuvre d'opérations de compensation cohérentes avec les actions du présent Plan, dès lors que des impacts résiduels sont constatés sur des chimpanzés et qu'ils ne peuvent pas être davantage évités ou réduits. Ces opérations seront, si possible, mutualisées (<i>aggregated offsets</i>) afin que les impacts des différents projets soient compensés par des actions coordonnées.	Opérateurs économiques responsables d'impacts sur les chimpanzés	Prestataires techniques et partenaires	CT (1 an)	Inclus dans les obligations réglementaires des opérateurs ou budgétisé dans le cadre de leur responsabilité environnementale

1.20 Stratégie 2 : Promouvoir la transition vers des modèles agroécologiques plus productifs et respectueux de l'environnement, gérer durablement l'exploitation artisanale de la ressource en bois, et contrôler les feux de brousse

Théorie du changement : *Si* les instances décisionnaires communautaires ont participé à l'identification et à faire connaître les zones nécessaires pour la conservation des chimpanzés, *si* les agents de conservation de la nature et les instances villageoises utilisent correctement les outils de conservation, *si* des pratiques agroécologiques favorables sont adoptées dans les villages où des chimpanzés sont présents, *si* la planification et la mise en œuvre des mesures de gestion sylvicole et agricole se font en synergie entre l'administration forestière et les structures locales de gestion, **alors** les effets négatifs de l'expansion de l'agriculture, des établissements humains, de l'exploitation forestière artisanale et des feux de brousses seront réduits sur les chimpanzés et leurs habitats.

³⁰ Les structures identifiées comme responsables et/ou partenaires, ou comme acteurs ciblés, ne le sont qu'à titre indicatif.

³¹ Les coûts sont estimés par tranches budgétaires : Faible correspond à un montant inférieur à 10 000 US\$; Moyen pour un coût compris entre 10 000 et 100 000 US\$; et Elevé pour un montant supérieur à 100 000 US\$.

Description de la stratégie : Les instances décisionnaires communautaires et villageoises ainsi que les agents de conservation de la nature doivent connaître les Sites Prioritaires pour les chimpanzés, et savoir utiliser correctement les outils de conservation développés dans le présent Plan. Ces 2 points nécessitent l'identification préalable, la cartographie et la délimitation sur le terrain des Sites Prioritaires définis dans la Stratégie 0. Cela implique de dispenser des formations et de motiver les gens à utiliser les outils de conservation mis en place, ainsi que de s'assurer qu'ils sont correctement utilisés.

Les pratiques agricoles doivent être adaptées pour être plus productives, mais aussi mieux intégrées et respectueuses de l'environnement (pas de produits phytosanitaires, utilisation raisonnée des ressources ligneuses et du feu...). La mise en place de pratiques agroécologiques favorables dans les villages où des chimpanzés sont présents permettra de réduire les effets négatifs de l'agriculture et des établissements humains sur les populations de grands singes et leurs habitats naturels. Le taux de conversion/utilisation des terres sera suivi de manière à être en mesure d'évaluer l'efficacité de la stratégie. Finalement, il est nécessaire que la planification³² et la mise en œuvre des mesures de gestion des exploitations forestière et agricole se fassent en synergie entre l'administration forestière et les instances locales responsables³³, de manière à ce que les plans de gestion soient élaborés, mis en œuvre et suivis de façon adaptée aux problématiques de chaque territoire.

☞ Le projet du Parc National du Moyen Bafing, piloté par la WCF³⁴, va expérimenter des modèles agroécologiques, ce travail pourra servir de référence.

Objectif 2.1 : D'ici 2023, sur les Sites Prioritaires, les ressources nécessaires aux chimpanzés sont cartographiées à l'échelle des terroirs locaux et connues des instances communautaires.

Activités	Responsables et partenaires ³⁵	Acteurs ciblés	Durée	Coût estimé ³⁶
Act. 2.1.1 : Elaborer un protocole standardisé d'identification des zones importantes pour les chimpanzés au niveau des terroirs (en exploitant aussi les images satellites gratuites : OSFACO)	Partenaires testant déjà des protocoles (WCF sur le Parc National du Moyen Bafing, Biotope/Guinée Ecologie dans le cadre d'un projet financé par ARCUS...)	MEEF Partenaires de recherche et conservation	CT (< 1 an ; actualisations à prévoir)	Moyen
Act. 2.1.2 : Identifier les zones de conservation importantes à l'échelle des différents terroirs en appliquant le protocole développé aux Sites prioritaires	Acteurs de la conservation actifs dans les Sites Prioritaires Communautés locales et agents techniques du MEEF	Partenaires de recherche et conservation Experts chimpanzés (SGE, MPI, JGI...)	CT (< 1 an ; actualisations à prévoir)	Moyen
Act. 2.1.3 : Présenter, adopter et valider les cartes à l'échelle communautaire.	Acteurs de la conservation actifs dans les Sites Prioritaires	Agents du MEEF locaux et instances villageoises Formation de techniciens ONG	CT – LT (2 à 10 ans ; actualisations à prévoir)	Elevé
Act. 2.1.4 : Délimiter au GPS et physiquement sur le terrain les zonages issus des activités précédentes	Idem Act. 0.2	Idem Act. 0.2	Idem Act. 0.2	Idem Act. 0.2

³² Plusieurs initiatives de ce type sont déjà mises en œuvre en Guinée, par exemple sous la forme de plans d'écodéveloppement des communautés locales sur certaines concessions minières ou dans le cadre de la préparation du plan de gestion du futur Parc National du Moyen Bafing.

³³ La planification réalisée avec les villageois doit être reflétée dans les Plan de Développement Locaux portés par les autorités communales.

³⁴ Voir détails et contacts du projet en Annexe 2

³⁵ Les structures identifiées comme responsables et/ou partenaires, ou comme acteurs ciblés, ne le sont qu'à titre indicatif.

³⁶ Les couts sont estimés par tranches budgétaires : Faible correspond à un montant inférieur à 10 000 US\$; Moyen pour un coût compris entre 10 000 et 100 000 US\$; et Elevé pour un montant supérieur à 100 000 US\$.

Objectif 2.2 : D'ici 2025, sur les Sites Prioritaires, les agents de conservation de la nature et les instances villageoises utilisent correctement les outils de conservation à l'échelle de leurs terroirs (zones et plans définis respectivement à l'objectif 2.1 et 2.4, codes règlementaires...)

Activités	Responsables et partenaires ³⁷	Acteurs ciblés	Durée	Coût estimé
Act. 2.2.1 : Formation sur les outils de conservation	MEEF	Ateliers locaux de formation	CT – MT (2 à 6 ans)	Moyen à élevé (< 5k€ par atelier de formation ; 1 atelier par préfecture concernée)
Act. 2.2.2 : Motivation à l'usage des outils de conservation	MATD Organismes de formation (par ex. UNOPS...)	Agents du MEEF Représentants collectivités et instances villageoises		
Act. 2.2.3 : Contrôle de l'usage correct des outils (mise en place d'un suivi des activités, suivi GPS des patrouilles, inspections avec rapport de patrouille...).	MEEF Fournisseurs de moyens techniques (ex. SMART pour lutte anti-braconnage)	Agents locaux MEEF et leur hiérarchie	CT (< 3 ans)	Moyen à élevé (< 5k€ par inspection d'une semaine au départ de Conakry)

Objectif 2.3. : D'ici 2030, sur les Sites Prioritaires, des pratiques agroécologiques favorables sont adoptées dans les villages où des chimpanzés sont présents.

Activités	Responsables et partenaires ³⁸	Acteurs ciblés	Durée	Coût estimé ³⁹
Act. 2.3.1 : Adapter les programmes agricoles existants dans les Sites Prioritaires.	MEEF	Ministère de l'Agriculture	CT – LT (2 à 10 ans)	Inclus dans les autres activités +
Act. 2.3.2 : Suivi indépendant du taux de conversion/utilisation des terres dans ces zones.	MATD Experts en agroécologie	Assistances techniques des programmes de développement rural (ex. PACV)		Mécanisme de coordination du Plan ⁴⁰

Objectif 2.4 : D'ici 2030, des mesures de gestion de la ressource forestière et des feux de brousse sont planifiées et mises en œuvre dans les Sites Prioritaires en synergie entre l'administration forestière et les structures locales de gestion

Activités	Responsables et partenaires ⁴¹	Acteurs ciblés	Durée	Coût estimé
Act. 2.4.1 : Formalisation des accords de collaboration entre chaque unité de gestion et les structures locales de gestion des ressources naturelles.	MEEF	Unités de gestion MEEF	LT (8 ans)	Elevé
Act. 2.4.2 : Organiser des ateliers de planification participative dans chaque unité de gestion.	Structures locales Collectivités territoriales	Structures locales (paysannes)		
Act. 2.4.3 : Mettre en œuvre les plans d'actions dans chaque unité de gestion.				

1.21 Stratégie 3 : Enrayer le braconnage et la capture de chimpanzés

Théorie du changement : *Si* les agents Conservateurs de la Nature sont formés, déployés et opérationnels, *si* les lois et textes d'application incluent des sanctions dissuasives et sont largement diffusés, *si* un plan de suivi du commerce de chimpanzés est mis en place, et *si* les capacités d'accueil en sanctuaire des chimpanzés confisqués sont renforcées, **alors** la loi est effectivement appliquée et le braconnage et la capture sont progressivement stoppés.

³⁷ Les structures identifiées comme responsables et/ou partenaires, ou comme acteurs ciblés, ne le sont qu'à titre indicatif.

³⁸ Les structures identifiées comme responsables et/ou partenaires, ou comme acteurs ciblés, ne le sont qu'à titre indicatif.

³⁹ Les couts sont estimés par tranches budgétaires : Faible correspond à un montant inférieur à 10 000 US\$; Moyen pour un coût compris entre 10 000 et 100 000 US\$; et Elevé pour un montant supérieur à 100 000 US\$.

⁴⁰ Voir section 0 p.54

⁴¹ Les structures identifiées comme responsables et/ou partenaires, ou comme acteurs ciblés, ne le sont qu'à titre indicatif.

Description de la stratégie : La mise en œuvre de cette stratégie implique la formation des agents Conservateurs de la Nature sur les aspects techniques et juridiques de la lutte contre le braconnage et la capture. Le Plan s'appuiera sur l'UNOPS qui est en train de dispenser cette formation pour bénéficier d'agents déployés et opérationnels. La loi sur la faune et/ou ses textes d'application doivent être révisés pour inclure des sanctions plus dissuasives à l'encontre des personnes pratiquant le braconnage et la capture de chimpanzés. Ces nouveaux textes de lois seront traduits en langues locales et diffusés le plus largement possible en utilisant tous les canaux disponibles (radio, journaux, télévision, affichage public, pamphlets, écoles, lieux de culte...).

Parallèlement à cela, les capacités d'accueil de chimpanzés orphelins/confisqués seront renforcées de manière durable⁴², et un plan de suivi du commerce de chimpanzés sera mis en place pour évaluer l'étendue du trafic. De larges campagnes de sensibilisation internationale (au niveau de l'aéroport et du port de Conakry), nationale et locale doivent être menées de manière à sensibiliser le public aux enjeux et risques liés au braconnage et à la capture des chimpanzés.

Objectif 3.1 : D'ici 2022, la nouvelle loi faunique et/ou les textes d'application incluent des sanctions suffisamment dissuasives contre le braconnage et la capture de chimpanzés.

Activités	Responsables et partenaires ⁴³	Acteurs ciblés	Durée	Coût estimé ⁴⁴
Act. 3.1.1 : Lecture annotée des textes réglementaires du code de la faune en cours d'élaboration.	MEEF, GALF, Guinée Ecologie, COMBO	Juristes des ministères concernés	CT (2 ans)	Faible
Act. 3.1.2 : Production effective des textes d'application avec contribution de l'équipe de mise en œuvre du plan.	MEEF, GALF, Guinée Ecologie		CT (3 ans)	Faible à moyen
Act. 3.1.3 : Lobbyisme/pétition si nécessaire.				

Objectif 3.2 : D'ici 2023, les chapitres de loi relatifs à la capture et au braconnage des chimpanzés sont traduits dans les langues locales, et diffusés par le biais de divers canaux aux autorités et communautés locales.

Activités	Responsables et partenaires ⁴⁵	Acteurs ciblés	Durée	Coût estimé
Act. 3.2.1 : obtenir et traduire les chapitres concernés.	MEEF	Communautés locales, braconniers	CT (2 ans)	Faible
Act. 3.2.3 : Diffuser les informations concernant les textes de lois et d'application par radio, télé, livrets, journaux papiers, panneaux publiques, écoles, mosquées...	MEEF, ONGs, Conseils de mosquées, CCC	Communautés locales, braconniers	CT (4 ans)	Elevé

Objectif 3.3 : D'ici 2025, les capacités d'accueil des chimpanzés vivants au sanctuaire CCC sont renforcées

Activités	Responsables et partenaires ⁴⁶	Acteurs ciblés	Durée	Coût estimé ⁴⁷
Act. 3.3.1 : Construire d'urgence de nouvelles infrastructures d'accueil des chimpanzés, en particulier pour les orphelins (moyens de communication radio ou tél, enclos et cages adaptées pour une qualité de vie optimale...)	MEEF, partenaires techniques, CCC	CCC	MT (5 ans)	Elevé

⁴² Le CCC est le seul sanctuaire actuellement actif en Guinée. Les perspectives de réintroduire des chimpanzés dans la nature sont malheureusement très faibles pour le moment et la Guinée donc se préparer à gérer beaucoup de chimpanzés en captivité, sur de longues durées.

⁴³ Les structures identifiées comme responsables et/ou partenaires, ou comme acteurs ciblés, ne le sont qu'à titre indicatif.

⁴⁴ Les couts sont estimés par tranches budgétaires : Faible correspond à un montant inférieur à 10 000 US\$; Moyen pour un coût compris entre 10 000 et 100 000 US\$; et Elevé pour un montant supérieur à 100 000 US\$.

⁴⁵ Les structures identifiées comme responsables et/ou partenaires, ou comme acteurs ciblés, ne le sont qu'à titre indicatif.

⁴⁶ Les structures identifiées comme responsables et/ou partenaires, ou comme acteurs ciblés, ne le sont qu'à titre indicatif.

⁴⁷ Les couts sont estimés par tranches budgétaires : Faible correspond à un montant inférieur à 10 000 US\$; Moyen pour un coût compris entre 10 000 et 100 000 US\$; et Elevé pour un montant supérieur à 100 000 US\$.

Activités	Responsables et partenaires ⁴⁶	Acteurs ciblés	Durée	Coût estimé ⁴⁷
Act. 3.3.2 : Former les soigneurs, en consolidant la dynamique in-situ existante et en organisant des formations <i>ex-situ</i> dans d'autres sanctuaires grâce à la PASA ⁴⁸ .	MEEF, partenaires techniques, CCC ⁴⁹ , PASA	CCC	MT (5 ans)	Moyen ⁵⁰
Act. 3.3.3 : Pérenniser et renforcer le travail de sensibilisation déjà engagé par le CCC auprès des représentants de l'administration susceptibles d'être sollicités en cas de conflit homme chimpanzés (chimpanzés domestiqués agressifs...) : tournées régulières de sensibilisation ⁵¹ , application du protocole de transfert au CCC (voir Annexe 3) incluant une liste de contacts, et les comportements à éviter, et formation de quelques membres de l'administration pour multiplier ces sensibilisations...	MEEF, CCC, WARA/Eagle	Sur les sites prioritaires (cf. Stratégie 0) : écogardes, gendarmes, policiers...	CT (1 an)	Faible
Act. 3.3.4 : Développer un plan d'éducation et sensibilisation des populations (comportements à éviter pour réduire les conflits homme-chimpanzés, protocole de transfert au CCC...)	MEEF, partenaires techniques, CCC	Communautés locales des sites prioritaires (voir Stratégie 0)	LT (10 ans)	Moyen
Act. 3.3.5 : Développer les capacités d'accueil écotouristique du CCC, dans un site sécurisé pour les visiteurs et les chimpanzés, en collaboration avec les autorités gestionnaires du PN du Haut Niger	CCC PN du Haut Niger	Touristes	LT (5 ans)	Elevé

Objectif 3.4 : D'ici 2025, les activités de lutte contre le commerce de viande de chimpanzés et de chimpanzés vivants font l'objet d'un suivi régulier.

Activités	Responsables et partenaires ⁵²	Acteurs ciblés	Durée	Coût estimé
Act. 3.4.1 : Mener enquête sur l'étendue du commerce à l'échelle nationale.	GALF, Institutions de recherche, (IUCN/SGA GRASP), MEEF/DNEF	Trafiquants et leurs complices	LT (10 ans)	Moyen à élevé
Act. 3.4.2 : Procéder aux arrestations et poursuites judiciaires des braconniers et trafiquants.	MEEF, INTERPOL, CITES, GALF	Autorités de police et judiciaires	LT (10 ans)	Faible à moyen
Act. 3.4.3 : Campagne de sensibilisation internationale ciblée sur l'aéroport et le port de Conakry.	MEEF, Ministère Transport, GALF	Voyageurs arrivant à Conakry ou quittant le pays	LT (10 ans)	Moyen

⁴⁸ Pan African Sanctuary Alliance <https://pasaprimates.org/>

⁴⁹ Le CCC a engagé en 2018 un expert pour 2 ans et un vétérinaire commencera des formations en 2019 pour 2 ans.

⁵⁰ Le coût d'experts capables de transmettre les compétences nécessaires à l'équipe de soigneurs est important.

⁵¹ Le CCC a prévu d'engager ce travail sur la fin 2018 avec l'appui d'un "VSI éducation" arrivé septembre 2018.

⁵² Les structures identifiées comme responsables et/ou partenaires, ou comme acteurs ciblés, ne le sont qu'à titre indicatif.

1.22 Stratégie 4 : Réduire les risques de transmission des maladies entre les êtres humains et les chimpanzés dans les Sites Prioritaires où les deux espèces coexistent

Théorie du changement : *Si* les décès naturels des chimpanzés sont répertoriés et leurs carcasses dûment manipulées et traitées, *si* l'hygiène des communautés et la santé des animaux domestiques sont améliorées, **alors** les risques de zoonose seront diminués et la santé humaine améliorée.

Description de la stratégie : Les mesures à mettre en place pour réduire les risques de zoonose impliquent de répertorier les décès naturels des chimpanzés et de former des comités dits « de surveillance » à la manipulation et au traitement adéquat des carcasses. Elles concernent également l'amélioration de l'état de santé des animaux domestiques en venant en appui à différents projets en cours comme les campagnes de vaccination et de déparasitage, ou la mise en place d'un système d'identification du bétail. Cette stratégie vise également à renforcer l'état de santé et la salubrité des communautés locales en s'associant à des programmes en activité concernant la vaccination, le déparasitage, la Certification Assainissement Total Piloté par les Communautés (construction de latrines), la distribution de moustiquaires imprégnées, et en mettant en place un système de (ramassage et de) gestion des déchets. L'ensemble de ces mesures seront accompagnées d'actions de sensibilisation concernant les risques de zoonose, la santé publique et l'hygiène. L'engagement des autorités nationales en charge de la santé animale et de la santé humaine est indispensable à la mise en œuvre effective de cette Stratégie.

Objectif 4.1 : D'ici 2023, les cas de chimpanzés morts naturellement sont répertoriés.

Activités	Responsables et partenaires ⁵³	Acteurs ciblés	Durée	Coût estimé ⁵⁴
Act. 4.1.1 : Mise en place d'un système de centralisation des cas de carcasses de chimpanzés.	MEEF, agents de conservation de la nature, comités de surveillance villageois, experts chimpanzé	Communautés locales, agents de conservation de la nature	CT (2 ans)	Faible
Act. 4.1.2 : Formation des comités de surveillance et des agents de Conservation de la Nature.	Experts (CCC/WCF), MEEF	Agents de conservation de la Nature	CT (2 ans)	Moyen
Act. 4.1.3 : Sensibilisation aux risques de zoonoses.	ONG de conservation / instituts de recherche	Communautés locales	CT (4 ans)	Moyen
Act. 4.1.4 : Déploiement d'équipe « réaction rapide » en cas exceptionnel	OMS, Ministère Santé, Laboratoire Pasteur (Kindia)		CT (3 ans)	Faible

Objectif 4.2 : D'ici 2030, l'état de santé des animaux domestiques est amélioré dans les Sites Prioritaires.

Activités	Responsables et partenaires ⁵⁵	Acteurs ciblés	Durée	Coût estimé
Act. 4.2.1 : Campagnes de vaccinations ⁵⁶	DNSV (Direction Nationales des Services Vétérinaires)	Communautés locales	MT (5 ans)	Moyen
Act. 4.2.2 : Campagnes de déparasitage	Ministère Elevage et Productions Animale	Communautés locales	MT (5 ans)	Moyen
Act. 4.2.3 : Système d'identification du bétail	Association d'éleveurs, Ministère Elevage et Productions Animale	Communautés locales	MT (6 ans)	Moyen

⁵³ Les structures identifiées comme responsables et/ou partenaires, ou comme acteurs ciblés, ne le sont qu'à titre indicatif.

⁵⁴ Les coûts sont estimés par tranches budgétaires : Faible correspond à un montant inférieur à 10 000 US\$; Moyen pour un coût compris entre 10 000 et 100 000 US\$; et Elevé pour un montant supérieur à 100 000 US\$.

⁵⁵ Les structures identifiées comme responsables et/ou partenaires, ou comme acteurs ciblés, ne le sont qu'à titre indicatif.

⁵⁶ Les campagnes de vaccination et de déparasitage existent déjà, et doivent être pérennisées

Objectif 4.3 : D'ici 2030, l'état de santé des communautés locales est amélioré dans les Sites Prioritaires

Activités	Responsables et partenaires ⁵⁷	Acteurs ciblés	Durée	Coût estimé ⁵⁸
Act. 4.3.1 : Campagnes de vaccinations	Direction Préfectorale de la Santé	Communautés locales	MT (5 ans)	Moyen (programmes étant déjà en cours, ils doivent être pérennisés)
Act. 4.3.2 : Campagnes de déparasitage	Programme Elargi de Vaccination / Soins de Santé Primaire (PEV/SSP)	Communautés locales	MT (5 ans)	
Act. 4.3.3 : Campagnes de sensibilisation à la santé publique		Communautés locales	Mt (5 ans)	
Act. 4.3.4 : Distribution de moustiquaires imprégnées longue durée d'action		Communautés locales	MT (5 ans)	

Objectif 4.4 : D'ici 2030, l'hygiène des communautés locales est améliorée dans les Sites Prioritaires.

Activités	Responsables et partenaires ⁵⁹	Acteurs ciblés	Durée	Coût estimé
Act. 4.4.1 : Campagne de sensibilisation à l'hygiène	UNICEF, OMS, Direction de l'assainissement (MEEF)	Communautés locales	CT (3 ans)	Moyen (programmes étant déjà en cours, ils doivent être pérennisés)
Act. 4.4.2 : Certification ATPC Assainissement Total Piloté par les Communautés (construction de latrines)	Direction de l'assainissement			
Act. 4.4.3 : Activités de gestion des déchets			MT (5 ans)	

1.23 Stratégie 5 : Établir une cohabitation harmonieuse entre les humains et les chimpanzés

Théorie du changement : *Si* les autorités et communautés locales savent où s'adresser en cas de conflit, *si* les agents du corps pour la nature (et des eaux et forêt) sont bien formés en gestion de conflits, et *si* on connaît les lieux les plus affectés et les problématiques, *alors* on peut développer et mettre en œuvre un plan local, adapté et participatif pour la gestion conflit humain-chimpanzé et la cohabitation humain-chimpanzé est améliorée.

Description de la stratégie : Cette stratégie vise à développer et mettre en œuvre un plan local, adapté et participatif pour la gestion des conflits humain-chimpanzé qui améliorerait leur cohabitation. La première chose est l'élaboration d'un manuel de bonnes pratiques de gestion de conflits. Ce manuel servira de base pour former les agents du MEEF⁶⁰. Les autorités et communautés locales seront informées de la nécessité de s'adresser à ces points focaux en cas de conflit. Tous les cas de conflits seront consignés dans un système de centralisation des incidents qui permettra d'identifier les zones d'intervention et les problématiques créant les conflits. Ceci permettra de développer de manière participative et adaptée des plans locaux de gestion de conflits, de les mettre en œuvre, les suivre, les évaluer et les adapter.

 Financé par la Fondation ARCUS, le projet COHAB⁶¹, piloté par Biotopie avec l'appui de ses partenaires The Jane Goodall Institute, Guinée Ecologie et *InSpire Strategy & Decision*, explore des solutions pour une cohabitation entre chimpanzés et communautés locales dans le Fouta. Des modèles adaptés vont émerger et pourront servir de références.

⁵⁷ Les structures identifiées comme responsables et/ou partenaires, ou comme acteurs ciblés, ne le sont qu'à titre indicatif.

⁵⁸ Les coûts sont estimés par tranches budgétaires : Faible correspond à un montant inférieur à 10 000 US\$; Moyen pour un coût compris entre 10 000 et 100 000 US\$; et Elevé pour un montant supérieur à 100 000 US\$.

⁵⁹ Les structures identifiées comme responsables et/ou partenaires, ou comme acteurs ciblés, ne le sont qu'à titre indicatif.

⁶⁰ Il faut éviter que les agents de l'état appelés à l'aide par les populations locales empirent les situations par un recours excessif ou inopportun à la violence (tirs, effarouchement, etc.).

⁶¹ Voir détails et contacts du projet en Annexe 2

Objectif 5.1 : D'ici 2025, les autorités et communautés locales connaissent les institutions pouvant intervenir en cas de conflit humain-chimpanzé, et une meilleure réponse de ces institutions est assurée.

Activités	Responsables et partenaires ⁶²	Acteurs ciblés	Durée	Coût estimé ⁶³
Act. 5.1.1 : Informer populations locales et autorités locales que le MEEF et ses agents sont leurs points focaux en ce qui concerne les conflits humain-chimpanzés ⁶⁴	MEEF et ses agents techniques	Communautés et autorités locales	CT (2 ans)	Faible
Act. 5.1.2 : Développer un manuel de bonnes pratiques de gestion de conflits humain-chimpanzés (et conflits humain-humain associés)	Experts IUCN	Agents concernés (Corps pour la Nature et Eaux et Forêts)	MT (5 ans)	Moyen
Act. 5.1.3 : Atelier de formation des agents du MEEF basés sur le manuel avec évaluation des connaissances acquises (avec certification)	MEEF	Agents concernés (Corps pour la Nature et Eaux et Forêts) Comités d'Alerte Communautaires (à former)	MT (5-6 ans)	Moyen
Act. 5.1.4 : Mise en place d'un système de centralisation des incidents rapportés et observés (à intégrer dans système lié à la capture et au braconnage).	MEEF ONGs	Communautés locales et chimpanzés	CT-MT (2-5 ans)	Moyen
Act. 5.1.5 : Identifications des zones d'interventions les plus fréquentes				Faible
Act. 5.1.6 : Identification des problématiques (causes des conflits) et développement participatif d'un plan local ⁶⁵ de gestion de conflits s'inspirant des suggestions du manuel.	MEEF ONGs et autres acteurs engagés dans la conservation des chimpanzés (dont les exploitants industriels s'il y a des conflits liés à leurs activités)		MT-LT (3-10 ans)	Moyen
Act. 5.1.7 : Mise en œuvre des plans.			MT-LT (5-10 ans)	Moyen
Act. 5.1.8 : Suivi, évaluation et adaptation des plans.		Communautés locales	LT (10 ans)	Moyen

⁶² Les structures identifiées comme responsables et/ou partenaires, ou comme acteurs ciblés, ne le sont qu'à titre indicatif.

⁶³ Les coûts sont estimés par tranches budgétaires : Faible correspond à un montant inférieur à 10 000 US\$; Moyen pour un coût compris entre 10 000 et 100 000 US\$; et Elevé pour un montant supérieur à 100 000 US\$.

⁶⁴ Cette activité est à intégrer dans le plan de communication concernant les lois (activité 3.2.1).

⁶⁵ Ce Plan devra notamment être cohérent avec les démarches engagées sur l'agriculture, l'élevage et les feux.

1.24 Stratégie 6 : Créer de nouvelles aires protégées au niveau des Sites Prioritaires et améliorer la gestion des aires protégées existantes

Rappel du contexte⁶⁶ : La Guinée possède 342 forêts classées (dont 156 dépendent de l'Etat et 186 des communautés), 1 réserve naturelle intégrale (le Mont Nimba ; aire protégée de Catégorie Ia de l'IUCN ; JO-RF 1944), 2 parcs nationaux (le Haut Niger et le Badiar ; qui correspondent à des aires protégées de Catégorie II de l'IUCN ; JO-RG 1997a et 1997b, JO-RG 1985), et 2 réserves de faune (Kankan et l'île blanche ; correspondant à des aires protégées de Catégorie IV de l'IUCN ; JO-AOF 1926) (Kormos et Brugière 2008). Le 28 Septembre 2017, le MEEF a signé l'arrêté portant création du Parc National du Moyen Bafing (JO-RG 2017), et il existe d'autres aires protégées situées notamment sur les zones frontalières avec la Guinée-Bissau et le Mali pour lesquelles le processus de désignation n'est pas encore ancré en termes juridiques et légaux. Le pays s'est engagé dans le plan stratégique pour la diversité biologique (2011-2020), et dans le cadre des Objectifs d'Aichi, à atteindre l'objectif de rehausser le taux de couverture nationale en aires protégées de moins de 6% (AP maritimes comprises) à 25% du territoire national, soit 10% pour les aires marines protégées et 15% pour les aires protégées terrestres. Cet engagement permettra d'assurer une large représentation de l'ensemble des catégories d'écosystèmes et hotspots du pays.

Théorie du changement : Si de nouvelles aires protégées sont identifiées, proposées et créées dans et à proximité des sites d'importance pour la conservation des chimpanzés, et si la gestion des aires protégées existantes est améliorée et fonctionne en réseau, **alors** la conservation des chimpanzés sera assurée dans des aires effectivement gérées, tout en contribuant à atteindre l'objectif C.11 des Accords de Aïchi.

Description de la stratégie : Partant du constat que la grande majorité des chimpanzés en Guinée vivent en dehors des zones protégées, il apparaît important d'identifier, de proposer et de créer de nouvelles aires protégées, localisées dans et à proximité des Sites Prioritaires (identifiés dans la Stratégie 0). Dans le même temps, cette stratégie a pour objectif de soutenir la gestion des aires protégées existantes et de l'orienter vers des actions de conservation pérennes ciblant les chimpanzés, en s'appuyant sur leurs plans de gestion et les techniques déjà existantes de renforcement de capacités. La densification de la surface protégée nationale sera l'opportunité de développer un réel réseau (interconnecté) actif d'aires protégées qui assurera la conservation des chimpanzés dans un ensemble de zones effectivement gérées recouvrant toutes les écorégions et types d'habitats naturels représentés en Guinée. Cette Stratégie contribue à atteindre l'objectif C.11 des Accords d'Aïchi (conserver 17% des zones terrestres au moyen de réseaux écologiquement représentatifs et reliés d'aires protégées gérées efficacement et de manière intégrée d'ici 2020).

Objectif 6.1 : D'ici 2030, créer des Aires Protégées dans les Sites Prioritaires pour assurer la survie à long terme des chimpanzés (sites identifiés dans la Stratégie 0)

Activités	Responsables et partenaires ⁶⁷	Acteurs ciblés	Durée	Coût estimé ⁶⁸
Act. 6.1.1 : identifier les sites prioritaires pour la désignation d'aires protégées (et de corridors entre ces aires protégées)	OGPR (ex-OGUIPAR)	Experts, MEEF, agents concernés, communautés et autorités locales, spécialistes des chimpanzés	CT - MT (3 à 8 ans ; processus continu)	Moyen
Act. 6.1.2 : mettre en œuvre le processus de désignation de ces sites.	MEEF Structure interministérielle	Instances juridiques et politiques	MT-LT (5 à 10 ans)	Faible à moyen

⁶⁶ UICN/PACO (2008). Evaluation de l'efficacité de la gestion des aires protégées : aires protégées de la République de Guinée. <https://portals.iucn.org/library/sites/library/files/documents/2008-035.pdf>

⁶⁷ Les structures identifiées comme responsables et/ou partenaires, ou comme acteurs ciblés, ne le sont qu'à titre indicatif.

⁶⁸ Les couts sont estimés par tranches budgétaires : Faible correspond à un montant inférieur à 10 000 US\$; Moyen pour un coût compris entre 10 000 et 100 000 US\$; et Elevé pour un montant supérieur à 100 000 US\$.

Activités	Responsables et partenaires ⁶⁷	Acteurs ciblés	Durée	Coût estimé ⁶⁸
Act. 6.1.3 : Formaliser au niveau législatif et réglementaire les procédures de création et de gouvernance ⁶⁹ des aires protégées, par exemple via un code des aires protégées et le recours aux partenariats public-privé	OGPR (ex-OGUIPAR) WCF	MEEF Instances politiques et juridiques	LT (10 ans)	N/A
Act. 6.1.4 : délimiter les nouvelles zones protégées ⁷⁰ , communiquer pour les faire connaître localement.	MEEF (services techniques, agents locaux) Instances villageoises et équipes techniques locales	Agents concernés, communautés et autorités locales	LT (10 ans)	Moyen
Act. 6.1.5 : initier des actions de conservation pour la protection des chimpanzés et de leur habitat, en lien avec les plans de gestion des aires protégées (y compris auprès des communautés locales vivant dans et aux abords des aires protégées)	Agents conservateurs de la nature Organisations de conservation actives sur le site Instances villageoises et équipes techniques locales	MEEF, Agents concernés, ONG, communautés locales	LT (10 ans)	Elevé

Objectif 6.2 : D'ici 2028, la gestion des Aires Protégées existantes est améliorée vis-à-vis des chimpanzés.

Activités	Responsables et partenaires ⁷¹	Acteurs ciblés	Durée	Coût estimé ⁷²
Act. 6.2.1 : identifier les projets et dynamiques déjà existantes de renforcement de capacités.	MEEF	Partenaires techniques et financiers (UE, Banque Mondiale, etc.)	CT (2 ans)	Faible
Act. 6.2.2 : élaborer ou réviser les plans de gestion en intégrant des mesures et actions de protection des chimpanzés.	OGPR (ex-OGUIPAR)	Gestionnaires des aires protégées	CT (2 ans)	Moyen
Act. 6.2.3 : surveillance des aires protégées (patrouilles).	DNEF	Agents concernés	CT (3 ans)	Faible à moyen
Act. 6.2.4 : Les communautés locales vivant dans ou aux abords des aires protégées sont accompagnées dans leur développement durable, conformément aux autres Stratégies de ce Plan.	OGPR (ex-OGUIPAR) DNEF	Gestionnaires des aires protégées Instances villageoises et équipes techniques locales	CT (3 ans)	Voir Stratégies 2 à 5

⁶⁹ Il s'agit notamment de s'appuyer sur expérience de création (en cours) du Parc National du Moyen Bafing. Voir détails et contacts en Annexe 2

⁷⁰ Voir aussi l'activité 2.1.4.

⁷¹ Les structures identifiées comme responsables et/ou partenaires, ou comme acteurs ciblés, ne le sont qu'à titre indicatif.

⁷² Les coûts sont estimés par tranches budgétaires : Faible correspond à un montant inférieur à 10 000 US\$; Moyen pour un coût compris entre 10 000 et 100 000 US\$; et Elevé pour un montant supérieur à 100 000 US\$.

Les stratégies 0 à 6 listées ci-dessus nécessitent un certain nombre de conditions favorables pour être mises en œuvre : financement, communication, capacités techniques, etc. Les stratégies 7 à 9, ci-dessous, visent à doter la Guinée des moyens nécessaires pour que le plan soit efficace dans la conservation des chimpanzés.

1.25 Stratégie 7 : Assurer la durabilité financière du Plan

Théorie du changement : *Si* les opportunités de financement identifiées pour les Sites Pilotes sont sollicitées, *si* une cellule de veille régulière est mise en place pour rechercher et les fonds potentiellement mobilisables pour les Sites Pilotes et pour les Sites Prioritaires, *si* un « outil de screening » des opportunités de contributions au Plan est élaboré à destination des bailleurs et partenaires *si* un événement largement médiatisé est organisé en Europe, une conférence grand public avec des bailleurs de fonds, pour communiquer sur les enjeux liés à la conservation des chimpanzés en Guinée, **alors** des fonds seront levés pour atteindre les objectifs du présent Plan qui s'inscrira dans la durabilité financière.

Description de la stratégie : La durabilité financière de ce Plan peut être atteinte en mettant en œuvre simultanément les deux activités suivantes. Il faut, d'abord, solliciter les fonds déjà identifiés pour lancer rapidement les activités dans les Sites sur lesquels des activités sont déjà engagées (les bailleurs potentiels incluent le *Margot Marsh Fund*, le *Primate Action Fund*, la *Darwin Initiative*, la *Fondation Arcus*, etc.), ce qui implique de préparer en amont les dossiers afférents. Ensuite, il est essentiel d'initier une recherche et de mettre en place une cellule de veille régulière sur opportunités de financements potentiellement mobilisables sur ces Sites, comme sur les stratégies à l'échelle nationale⁷³. A cette fin, un "outil d'aide à la décision" pourrait être créé à destination des bailleurs et partenaires afin de les informer en temps réel sur les besoins de contributions pour la mise en œuvre du Plan, avec des informations par Site et des « fiche projet » à proposer. Cet outil appelé « outil de screening » des opportunités de contributions au Plan sera également utile pour la coordination globale du Plan⁷⁴. Enfin, et de manière plus ponctuelle, l'organisation d'un événement dans un pays où de nombreux bailleurs de fonds seraient présents ainsi qu'une couverture médiatique à portée internationale (Paris, Londres, Washington), permettrait de faire connaître la situation des chimpanzés de Guinée au grand public, et de créer des opportunités de financements.

- ☞ Les porteurs de projet, et notamment ceux sollicitant des financements internationaux, auront généralement à financer des mesures compensatoires (*offset*) bénéficiant aux chimpanzés pour compenser leurs impacts sur l'espèce. Ces mesures doivent générer un gain net pour l'espèce, projet par projet. Elles pourront être un vecteur essentiel de la mise en œuvre du Plan, sous réserve qu'elles respectent ce principe de gain net et que les impacts résiduels soient évités et réduits au maximum.
- ☞ A ce titre, les entreprises privées et publiques ayant des obligations de compensation de leurs impacts sur des chimpanzés (voir la Stratégie 1) seront des bailleurs importants.
- ☞ Afin d'orienter les partenaires et bailleurs dans le choix des actions à soutenir, un « outil d'aide à la décision / outil de screening » présentant les actions à mettre en œuvre en fonction des sites, des calendriers, des moyens et coûts nécessaires pourrait être utile, notamment pour la coordination du Plan (voir section 0 p.48).
- ☞ La liste des acteurs de la conservation des chimpanzés, qui recherchent des financements, est disponible en Annexe 1

⁷³ Un tableau de projets en cours sur les chimpanzés ou des thématiques connexes, ainsi que de leurs bailleurs pouvant représenter des opportunités de financements est disponible en Annexe 2.

⁷⁴ Voir section 0 p.54

Objectif 7.1 : D'ici fin 2020, les fonds déjà identifiés pour les Sites Pilotes sont sollicités

Activités	Responsables et partenaires ⁷⁵	Acteurs ciblés	Durée	Coût estimé
Act. 7.1.1 : Sollicitation des bailleurs	Organisations de conservation actives en Guinée Appui de Rebecca Kormos, primatologue américaine, notamment via son site internet dédié aux chimpanzés de Guinée ⁷⁶	Bailleurs	CT (1 à 2 ans)	Faible

Depuis le lancement de l'actualisation du Plan, plusieurs projets répondant aux objectifs fixés dans le Plan ont pu être subventionnés, notamment :

- ☞ Projet 2019-2020 de formation par le Dr Tatyana Humle de 10 jeunes primatologues piloté par Guinée Ecologie (fondation Margot Marsh)
- ☞ Projet COHAB 2019-2021, piloté par Biotope avec l'appui de ses partenaires The Jane Goodall Institute, Guinée Ecologie et InSpire Strategy & Decision, explore des solutions pour une cohabitation entre chimpanzés et communautés locales dans le Fouta (fondation ARCUS)
- ☞ Projet de Création Parc Naturel Moyen Bafing 2017-2020, piloté par la WCF et l'OGPR sur financement des miniers GAC et CBG
- ☞ Projet de conservation des habitats du chimpanzé d'Afrique de l'ouest dans le Parc National du Moyen Bafing 2018-2019, piloté par la WCF et l'OGPR sur financement de la U.S. Fish and Wildlife Service (GACF)
- ☞ Projet de restauration forestière du corridor Bossou - Nimba 2017-2020, porté par l'USFS/AUDER/IREB sur financement USAID/USFS

Les détails et contacts de ces projets sont disponibles en Annexe 2.

Objectif 7.2 : D'ici fin 2020, la cellule de coordination du Plan mène une veille régulière sur les subventions potentiellement mobilisables pour les Sites Pilotes et les stratégies à l'échelle nationale.

Activités	Responsables et partenaires ⁷⁷	Acteurs ciblés	Durée	Coût estimé ⁷⁸
Act. 7.2.1 : Faire une veille régulière sur les appels d'offre et de montage de dossiers de demande de financement.	MEEF, ONGs, appui de Rebecca Kormos, primatologue américaine, et autres bénévoles	Bailleurs et organisations de conservation actives en Guinée	CT (9 mois)	Faible
Act. 7.2.2 : préparer un document de 2 pages pour informer des besoins en financement du Plan (mutualisation avec la Stratégie 8).	MEEF, ONGs, appui de Rebecca Kormos et autres bénévoles		CT (1 an)	Faible
Act. 7.2.3 : Identifier les fonds potentiels et leur calendrier.			CT – LT (1 à 10 ans) ; processus continu	Faible
Act. 7.2.4 : Diffuser le support en amont des appels à projet.				Faible à moyen

⁷⁵ Les structures identifiées comme responsables et/ou partenaires, ou comme acteurs ciblés, ne le sont qu'à titre indicatif.

⁷⁶ www.guineachimpanzees.com

⁷⁷ Les structures identifiées comme responsables et/ou partenaires, ou comme acteurs ciblés, ne le sont qu'à titre indicatif.

⁷⁸ Les couts sont estimés par tranches budgétaires : Faible correspond à un montant inférieur à 10 000 US\$; Moyen pour un coût compris entre 10 000 et 100 000 US\$; et Elevé pour un montant supérieur à 100 000 US\$.

Activités	Responsables et partenaires ⁷⁷	Acteurs ciblés	Durée	Coût estimé ⁷⁸
Act. 7.2.5 : Préparer en amont les dossiers afférents à ces fonds (« fiches projet »)	Organisations de conservation actives en Guinée, dont le MEEF et ses établissements publics	Bailleurs potentiels, dont les entreprises privées et publiques ayant des obligations de compensation de leurs impacts sur des chimpanzés (voir la Stratégie 1)	CT – LT (1 à 10 ans) ; processus continu	

Objectif 7.3. D'ici fin 2020, un événement est organisé en Europe et/ou aux USA pour faire connaître la situation des chimpanzés en Guinée

Activités	Responsables et partenaires ⁷⁹	Acteurs ciblés	Durée	Coût estimé ⁸⁰
Act. 7.3.1 : identifier le lieu, les organisateurs et intervenants	ONGs, appui de Rebecca Kormos, primatologue américaine, et autres bénévoles	Financeurs potentiels	CT (2 ans)	Faible
Act. 7.3.2 : formaliser le type d'événement (conférence, dîner ...)			CT (2 ans)	Faible
Act. 7.3.3 : inviter les financeurs potentiels, les médias et tous les partenaires	MEEF, ONGs, appui de Rebecca Kormos et autres bénévoles WCF, Guinée Ecologie, et autres acteurs de la conservation des chimpanzés en Guinée	Grand public	CT (2 ans)	Faible
Act. 7.3.4 : organiser la communication autour de l'événement (avant et après)			CT (2 ans)	Faible
Act. 7.3.5 : organiser l'événement			CT (2 ans)	Moyen à élevé

 Suite à la réalisation d'un film en 2019 par Kalyanee Mam⁸¹ sur les chimpanzés de Guinée sur fonds de la *National Geographic Society*, de la fondation ARCUS et de *Go Projects Films*. Le film est déjà prévu en mars 2020 à l'affiche du *Environmental Film Festival* à Washington D.C.⁸². Rebecca Kormos, une primatologue américaine, a organisé une soirée de levée de fonds autour du film au *Brower Center*⁸³ à Berkeley en mars 2020.

1.26 Stratégie 8 : Communiquer de façon efficace et continue aux auditoires impliqués et/ou intéressés par la conservation des chimpanzés

Théorie du changement : *Si* des messages de communication sont définis pour les auditoires impliqués et/ou intéressés par la conservation des chimpanzés, *si* ces messages sont diffusés largement aux populations qui coexistent avec les chimpanzés et aux auditoires intéressés, *alors* le Plan est de mieux en mieux connu et cette prise de conscience améliore la protection des chimpanzés.

⁷⁹ Les structures identifiées comme responsables et/ou partenaires, ou comme acteurs ciblés, ne le sont qu'à titre indicatif.

⁸⁰ Les coûts sont estimés par tranches budgétaires : Faible correspond à un montant inférieur à 10 000 US\$; Moyen pour un coût compris entre 10 000 et 100 000 US\$; et Elevé pour un montant supérieur à 100 000 US\$.

⁸¹ Voici la page Kalyanee : <https://www.imdb.com/name/nm3873317/>

⁸² <https://dceff.org>

⁸³ <https://browercenter.org>

Description de la stratégie : Les communautés locales coexistant avec des chimpanzés et les personnes/entités intéressées par l'espèce et sa conservation constitueront le cœur de l'auditoire. Mais une bonne communication interne et externe coordonnée avec la mise en œuvre du Plan est essentielle pour la levée de fonds nécessaires à l'accomplissement des résultats (Stratégie 7). Le public visé va donc inclure ces deux groupes, au sein desquels se feront des ajustements au fur et à mesure du déroulement de la Stratégie et en fonction des intérêts et opportunités. Les supports qui seront utilisés ainsi que les messages de communication seront déterminés pour chaque auditoire puis créés afin de diffuser et faire connaître le Plan National de Conservation des Chimpanzés de Guinée aux auditoires adaptés.

☞ Un film a été réalisé en 2019 par Kalyanee Mam⁸⁴ sur les chimpanzés de Guinée sur fonds de la *National Geographic Society*, de la fondation ARCUS et de *Go Projects Films*. Guinée Ecologie et Rebecca Kormos, une primatologie américaine, sont activement impliqués (recherches de fonds, accompagnement la mission de tournage, traduction des entretiens...). Le film est déjà prévu en mars 2020 à l'affiche du *Environmental Film Festival* à Washington D.C.⁸⁵

☞ Rebecca Kormos a créé un site internet dédié aux chimpanzés de Guinée : www.guineachimpanzees.com.

Objectif 8.1 : D'ici 2020, les messages de communication sont définis pour les auditoires idoines.

Activités	Responsables et partenaires ⁸⁶	Acteurs ciblés	Durée	Coût estimé
Act. 8.1.1 : Définir l'auditoire de communication (notamment ceux listés en Annexe 8.)	Mécanisme de coordination du Plan ⁸⁷	Auditoires multiples : échelle interministérielle, bailleurs de fonds, investisseurs, communautés locales, universitaires et scolaires...	CT (1 an)	Faible
Act. 8.1.2 : Définir les messages de communication et le type de support, en particulier un dépliant, résumant le Plan et informant sur les besoins en financement du Plan	Radios locales, TV nationale (émission sur l'environnement), journaux et blogs nationaux... Journaux en ligne (Mongabay, Afrik21...) Site internet (Rebecca Kormos www.guineachimpanzees.com)		CT (1 an)	Faible
Act. 8.1.3 : Créer les supports de communication (impressions, audio, films...)			CT (1.5 an)	Moyen à élevé

Objectif 8.2 : D'ici fin 2020, le Plan est connu des auditoires.

Activités	Responsables et partenaires ⁸⁸	Acteurs ciblés	Durée	Coût estimé ⁸⁹
Act. 8.2.1 : Utiliser les supports de communication	Organisations de conservation actives en Guinée	Auditoire intéressé Communautés locales Bailleurs de fonds	MT (5 ans)	Moyen
Act. 8.2.2 : Diffuser le Plan à l'auditoire (version complète et dépliant / brochure)				Moyen
Act. 8.2.3 : Réaliser des événements (pièces de théâtre, projections de film, conférences...) dans les villages où hommes et chimpanzés coexistent.	Mécanisme de coordination du Plan ⁹⁰	Communautés locales qui coexistent avec des chimpanzés		

⁸⁴ Voici la page Kalyanee : <https://www.imdb.com/name/nm3873317/>

⁸⁵ <https://dceff.org>

⁸⁶ Les structures identifiées comme responsables et/ou partenaires, ou comme acteurs ciblés, ne le sont qu'à titre indicatif.

⁸⁷ Voir section 0 p.54

⁸⁸ Les structures identifiées comme responsables et/ou partenaires, ou comme acteurs ciblés, ne le sont qu'à titre indicatif.

⁸⁹ Les couts sont estimés par tranches budgétaires : Faible correspond à un montant inférieur à 10 000 US\$; Moyen pour un coût compris entre 10 000 et 100 000 US\$; et Elevé pour un montant supérieur à 100 000 US\$.

⁹⁰ Voir section 0 p.54

1.27 Stratégie 9 : Renforcer les capacités techniques et scientifiques

Théorie du changement : Si des outils sont mis en place pour mieux appréhender la conservation des chimpanzés, si un site de recherche emblématique est établi pour dispenser des formations et sensibiliser à la conservation des chimpanzés, alors les capacités des opérateurs nationaux sont renforcées et les Guinéens deviennent acteurs de la conservation des chimpanzés.

Description de la stratégie : Les capacités des opérateurs au niveau national seront renforcées, notamment par de la formation des scientifiques nationaux, un soutien aux agents du MEEF en termes d'outils, et l'implication active des communautés locales dans le suivi. Ces activités de renforcement de capacités techniques et scientifiques pourront s'appuyer sur un "Centre de recherche phare sur le chimpanzé". Les personnes ainsi formées devraient pouvoir être très rapidement employés dans le cadre des nombreuses études d'impact environnemental se déroulant dans le pays, et/ou pour la mise en œuvre du présent Plan National.

Des initiatives existent déjà et pourront inspirer des programmes plus ambitieux

- ☞ Projet 2019-2020 de formation par le Dr Tatyana Humle de 10 jeunes primatologues piloté par Guinée Ecologie (fondation Margot Marsh)
- ☞ Projet COHAB 2019-2021, piloté par Biotope avec l'appui de ses partenaires The Jane Goodall Institute, Guinée Ecologie et InSpire Strategy & Decision, explore des solutions pour une cohabitation entre chimpanzés et communautés locales dans le Fouta (fondation ARCUS). Dans ce cadre, les stagiaires primatologues de Margot Marsh, ainsi que des paraécologues⁹¹, pourront participer pendant deux ans à des activités de biomonitoring et à l'exploitation des données récoltées, après une formation par The Jane Goodall Institute et Biotope.

Objectif 9.1: D'ici 2030, les capacités des opérateurs sont renforcées à l'aide des outils développés

Activités	Responsables et partenaires	Acteurs ciblés	Durée	Coût estimé
Act. 9.1.1 : Développer une liste d'experts nationaux et une stratégie de renforcement des capacités nationales sous l'égide de la société africaine de primatologie et en s'appuyant sur les outils détaillés dans les activités ci-après	Mécanisme de coordination du Plan ⁹²	Experts nationaux	CT - LT (3 à 10 ans)	Faible
Act. 9.1.2 : Former à l'audit des projets en habitat de chimpanzé en lien avec la note d'audit (Stratégie 1)	Organisations de conservation actives en Guinée	BGACE (ex-BGEEE), experts nationaux	CT (2 ans)	Faible
Act. 9.1.3 : Partager les expériences et meilleures pratiques pour le suivi des chimpanzés		Experts chimpanzés	CT (1 an)	Faible
Act. 9.1.4 : Partager les meilleures pratiques pour l'implication des communautés (Stratégie 5) et les pratiques agro-sylvo-pastorales favorables aux chimpanzés (Stratégie 2)		Experts sociologues	CT (2 ans)	Faible

Objectif 9.2 : D'ici 2030, des formations scientifiques et des actions de sensibilisation aux bonnes pratiques environnementales sont dispensées dans un Centre de formation et de recherche

⁹¹ Personnes issues des communautés locales, formées pour servir de relais aux équipes projets en ce qui concerne la biodiversité, mais sans prétention d'en faire des experts

⁹² Voir section 0 p.54

Activités	Responsables et partenaires ⁹³	Acteurs ciblés	Durée	Coût estimé ⁹⁴
Act. 9.2.1 : identifier un site adéquat pour la formation et la recherche, et l'équipe qui prendra sa gestion en charge.	Mécanisme de coordination du Plan ⁹⁵	Acteurs recherche /conservation des chimpanzés en Guinée	CT (2 à 3 ans)	Moyen à élevé
Act. 9.2.2 : Planifier les activités de sensibilisation et les programmes de formation en s'appuyant sur les outils développés (cf objectif 9.1)	Organisations de conservation actives en Guinée			
Act. 9.2.3 : identifier/mobiliser les ressources humaines et matérielles pour faire vivre le Centre	Equipe de gestion du site de formation & recherche	Consultants Formateurs		Faible à moyen
Act. 9.2.4 : identifier les bénéficiaires des activités et formations.		Personnes à former (étudiants, agents de l'état...)		Faible
Act. 9.2.5 : Mettre en œuvre les formations et faire vivre le Centre		Communautés locales et grand public	CT – LT (3 à 10 ans)	Elevé

Mécanisme de coordination, de gestion et de révision du Plan

Il a été suggéré en marge de l'atelier de 2017 qu'un « mécanisme de coordination » soit mis en place, pour suivre et évaluer la mise en œuvre du Plan et assurer un dialogue régulier entre les différentes parties prenantes du Plan. L'expérience d'autres plans montre qu'un tel mécanisme contribue au succès de leur mise en œuvre et à son suivi.

A court terme, une Cellule de coordination et de partage, qui peut rester informelle, doit assurer une interface entre les (i) Structures agissant sur le terrain en faveur des chimpanzés (structures publiques, ONG, communautés locales, entreprises...), (ii) Autorités nationales (Ministère de l'Environnement mais aussi les Ministères en charge du développement des mines, de l'énergie, des infrastructures et de l'agriculture, car ces secteurs ont un impact sur les Chimpanzés), (iii) les Chercheurs et experts, (iv) ainsi que les Partenaires financiers (ONG internationales, bailleurs, porteurs de projet devant compenser des impacts résiduels sur l'espèce...). Elle aura aussi pour but de partager le plus largement possible les leçons tirées des réalisations, et les opportunités de mise en œuvre du Plan.

Concrètement, cette "coordination" pourra consister en quelques réunions annuelles entre les structures déjà impliquées dans la conservation des chimpanzés en Guinée : par exemple 4 conférences téléphoniques par an avec un secrétariat "tournant". Pour l'évaluation des indicateurs, une personne sera mobilisée pour récolter les données auprès des différentes parties prenantes (Coût estimé⁹⁶ : moyen).

☞ Les structures et personnes impliquées dans la conservation des Chimpanzés en Guinée, en restant connectées, peuvent assurer la coordination informelle de la mise en œuvre du Plan.

☞ Afin d'orienter les partenaires et bailleurs dans le choix des actions à soutenir, un « outil d'aide à la décision / outil de screening » présentant les actions à mettre en œuvre en fonction des sites, des calendriers, des moyens et coûts nécessaires pourrait être utile, notamment pour la coordination du Plan (voir section 0 p.48).

⁹³ Les structures identifiées comme responsables et/ou partenaires, ou comme acteurs ciblés, ne le sont qu'à titre indicatif.

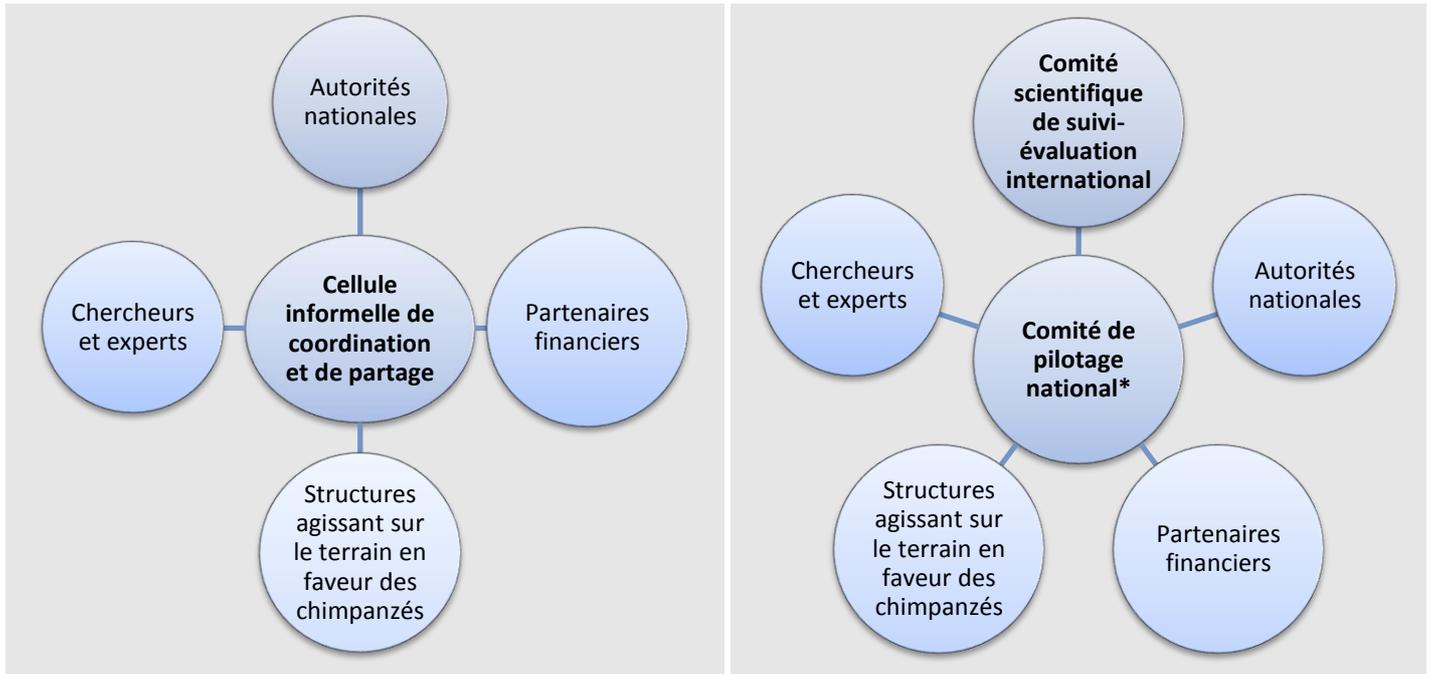
⁹⁴ Les coûts sont estimés par tranches budgétaires : Faible correspond à un montant inférieur à 10 000 US\$; Moyen pour un coût compris entre 10 000 et 100 000 US\$; et Elevé pour un montant supérieur à 100 000 US\$.

⁹⁵ Voir section 0 p.54

⁹⁶ Les coûts sont estimés par tranches budgétaires : Faible correspond à un montant inférieur à 10 000 US\$; Moyen pour un coût compris entre 10 000 et 100 000 US\$; et Elevé pour un montant supérieur à 100 000 US\$.

A plus long terme, la coordination du Plan pourrait passer par un Comité de pilotage national représentant tous les secteurs d'activités, présidé par le MEEF*, avec l'appui d'un Comité Scientifique et technique international, et agissant au service des Structures agissant sur le terrain dont les actions contribuent aux objectifs du Plan. Ce Comité de pilotage national sera notamment chargé de faire les liens entre ce Plan et d'autres stratégies, politiques et programmes nationaux, de tous secteurs, pouvant avoir des effets sur les populations de chimpanzés en Guinée et leurs habitats. La mise en œuvre du Plan bénéficiera aussi d'un regard extérieur par un Comité Scientifique, par exemple celui mobilisé pour l'atelier et la rédaction du lan, qui pourra avoir une fonction de suivi des effets du Plan sur les effectifs de chimpanzés et leurs habitats.

Le schéma suivant présente le mécanisme de coordination du Plan proposé : d'abord informel, puis formalisé sous l'égide du MEEF.



Propositions de mécanisme de coordination du Plan, d'abord informel, puis formalisé sous l'égide du MEEF

**A titre d'exemples, le Comité National pour la Compensation des Impacts sur la Biodiversité et les Ecosystèmes (CN-CIBE) a été mis en place par le MEEF pour élaborer une stratégie nationale sur l'atténuation et la compensation des impacts du développement sur la biodiversité en Guinée. Un Comité interministériel a aussi été mis en place pour la création du Parc National du Moyen-Bafing.*

Sites Pilotes pour une mise en œuvre rapide et le test des Stratégies

1.28 Critères d'identification des Sites Pilotes

Ces Sites Pilotes doivent permettre de tester/mettre en œuvre rapidement les stratégies. Ils seront intégrés à l'outil de screening et à terme on y rajoutera également les Sites Prioritaires déterminés dans la Stratégie 0 : Identifier les Sites Prioritaires pour assurer la survie à long terme des chimpanzés.

Les critères auxquels doivent répondre les Sites Pilotes ne sont pas nécessairement quantitatifs :

- Il y a des chimpanzés sur le site⁹⁷ et la population et l'habitat ne sont ni trop petits ni trop insignifiants au regard d'autres sites pilotes potentiels et la conservation des chimpanzés y est possible (les menaces ne sont pas trop élevées)
- Des acteurs focalisés sur la conservation des chimpanzés sont déjà actifs sur ou à proximité du site, sont intéressés d'y poursuivre ou d'y étendre leurs activités, et sont capables de mobiliser rapidement (d'ici 1 à 2 ans) des financements pour mettre en œuvre des actions permettant de tester des Stratégies du Plan
- Les parties prenantes locales (communautés locales, administrations locales) y soutiennent les efforts de conservation envisagés

1.29 Liste des Sites Pilotes identifiés pour une mise en œuvre rapide et le test des Stratégies

La plupart des zones citées ci-après figurent sur la carte 3. **Les contacts pour ces sites se trouvent en Annexe 1.**

- **Aires protégées existantes**
 - Parcs Nationaux du Haut-Niger et du Badiar, Réserve Intégrale du Mont Nimba : Ces AP ont été intégrées aux Sites Pilotes en tant qu'aires protégées historiques. Les actions à mener sur ces trois sites consistent à développer et faire évoluer les plans de gestion vers des actions de conservation favorables aux chimpanzés, et contribuer à leur mise en œuvre. Le Badiar présente un potentiel de récupération et un rôle important de connectivité. Le Haut-Niger abrite le Centre de Conservation des Chimpanzés (CCC) et ses opérations de relâcher.
 - Réserve de faune de Kankan qui inclut le parc Diwasi
- **Aires protégées en projet**
 - Parc National du Moyen Bafing : Les études menées par WCF et l'OGPR (ex-OGUIPAR) depuis 2011 ont mis en évidence la présence de la dernière plus grande population non fragmentée de chimpanzés en Afrique de l'Ouest dans la région du Moyen-Bafing, au sud de la frontière entre la Guinée et le Mali. La population de chimpanzés y a été estimée à plus de 4000 individus dans un espace de plus de 6 400 km², classé en parc national en novembre 2017. Plusieurs bailleurs financent l'aire protégée : la Compagnie des Bauxites de Guinée s'est déjà engagée à contribuer à hauteur de la moitié du budget total estimé pour le parc.
 - Réserve naturelle transfrontalière de Lébékéré : JGI souhaite créer une réserve transfrontalière entre la Guinée et le Sénégal entre la Guinée et le Sénégal (Fouta Djallon).
- **Paysages forestiers de Guinée Forestière**
 - Connectivité entre les reliquats forestiers : Pic de Fon, Mont Béro...
 - Forêts classées de Ziama et Diécké gérées par le Centre Forestier de N'Zerekore
 - Institut de Recherche Environnemental de Bossou : opportunité de financement pour le reboisement d'un corridor important pour les chimpanzés
- **Paysages forestiers du Fouta Djallon**
 - Trois sites d'expérimentation de pérennisation des modes de cohabitation entre chimpanzés et communautés (financement ARCUS, pilotage BIOTOPE en partenariat avec Guinée Ecologie et JGI)
 - Guinée Ecologie : 60 sites sur 8 préfectures du Fouta Djallon y compris le « Projet du Parc des 5 montagnes » près de Labé autour du village de Pallel-Koura ont été recensés comme hébergeant des Chimpanzés. Sur 10 sites de ces sites, une Association Locale pour la Conservation de la Nature a été créée et reconnue officiellement par un acte du Préfet.
- **Secteurs non protégés et sans présence d'acteurs de conservation, mais à fort potentiel**
 - Mosaique du côté guinéen du PN de Outamba-Kilimi (Sierra Leone) jusqu'à la forêt classée de Pinselli
 - Mosaique au Nord de Ouré-Kaba, à l'ouest de Mamou
 - Mosaique au Nord de Boké, à la frontière de la Guinée-Bissau

⁹⁷ Un site sans chimpanzés pourrait aussi être considéré s'il est ciblé pour une réintroduction future du CCC.

- Corridors forestiers en amont de Gaoual

- **Centre de Conservation des Chimpanzés : Sites potentiels de réintroduction en Guinée**

Le CCC cherche à repérer des zones présentant un potentiel pour le relâché de chimpanzés réhabilités. Des vérifications de terrain permettront par la suite de confirmer ou non les capacités de ces zones. Dans l'éventualité où un site serait sélectionné pour ce projet, la présence du CCC sur le long-terme afin de suivre (par télémétrie) le groupe de chimpanzés relâchés participera à la protection de la zone.

Suivi de la mise en œuvre du Plan

Le suivi de la mise en œuvre du présent Plan prévoit différents indicateurs. Leur nombre a été limité à cinq par stratégie pour élaborer un dispositif de suivi simple. Les modalités de récolte des informations (qui, quand, quoi, où...) sont détaillées dans les pages suivantes afin de disposer d'une méthode directement opérationnelle.

Un dispositif de suivi simple à appliquer et directement opérationnel.

1.30 Stratégie 0 : Identifier les Sites Prioritaires pour assurer la survie à long terme des chimpanzés

Objectif	Indicateur	Indicateur issu de données existantes [Oui/Non ? Qui les possède ?]	Méthode de collecte	Date et/ou fréquence de la collecte	Lieu de la collecte	Coût estimé du suivi de l'indicateur ⁹⁸
Objectif 0.1 : D'ici fin 2020, les Sites Prioritaires pour assurer la survie à long terme des chimpanzés sont identifiés via une analyse scientifique robuste et validés au niveau national.	Carte des sites prioritaires de conservation des chimpanzés	Non	Constat visuel	Unique : 2021	Site internet du MEEF : « cartographie des zones à enjeux de biodiversité à l'échelle nationale » prévue à la stratégie nationale d'atténuation et de compensation (2019)	Faible
Objectif 0.2 : D'ici 2025, les Sites Prioritaires pour la conservation des chimpanzés sont connus au niveau des instances décisionnaires communautaires, ainsi que des porteurs de projets et de leurs bailleurs.	Points GPS des limites des Sites Prioritaires	Oui : Acteurs de la conservation actifs sur les Sites Prioritaires	Constat visuel	Unique : 2026	Site internet du MEEF : « cartographie des zones à enjeux de biodiversité à l'échelle nationale » prévue à la stratégie nationale d'atténuation et de compensation (2019)	Faible

⁹⁸ Les coûts sont estimés par tranches budgétaires : Faible correspond à un montant inférieur à 10 000 US\$; Moyen pour un coût compris entre 10 000 et 100 000 US\$; et Elevé pour un montant supérieur à 100 000 US\$.

1.31 Stratégie 1 : Éviter, réduire, restaurer et/ou compenser les impacts négatifs de projets industriels et d'infrastructure sur les chimpanzés

Objectif	Indicateur	Données existantes [Oui/Non ? Qui les possède ?]	Méthode de collecte	Date et/ou fréquence de la collecte	Lieu de la collecte	Cout estimé du suivi de l'indicateur ⁹⁹
Objectif 1.1 : D'ici fin 2020, des bonnes pratiques (incluant la hiérarchie d'atténuation) sont définies	- Note sur l'analyse de risque pour décider ou non de valider un projet en zone de présence de chimpanzé - Note sur les Termes de Références standards d'études d'impact en zones de présence de chimpanzé	Non	Constat visuel	Unique : 2021	Site internet du MEEF	Faible
Objectif 1.2 : D'ici 2025, les EIES et les PGES sont conformes aux bonnes pratiques sur les sites prioritaires	Note pour conduire un audit des projets localisé dans les zones de présence de chimpanzé	Non	Constat visuel	Unique : 2026	Site internet du MEEF	Faible
	Nombre de projets audités et conformes	Non	Sondage	Annuel	MEEF/BGACE (ex-BGEEE) et partenaires	Faible
Objectif 1.3 : D'ici 2025, les mesures compensatoires en faveur des populations de chimpanzés sont opérationnelles	"Fond fiduciaire pour la conservation de la biodiversité" assurant la disponibilité des fonds apportés par les projets pour des actions visant les chimpanzés	Non	Sondage	Unique : 2026	MEEF/BGACE (ex-BGEEE)	Faible
	Nombre d'opérations de compensation cohérentes avec le présent Plan	Non	Sondage	Annuel	Partenaires, opérateurs économiques	Moyen

⁹⁹ Les couts sont estimés par tranches budgétaires : Faible correspond à un montant inférieur à 10 000 US\$; Moyen pour un coût compris entre 10 000 et 100 000 US\$; et Elevé pour un montant supérieur à 100 000 US\$.

1.32 Stratégie 2 : Promouvoir la transition vers des modèles agroécologiques plus productifs et respectueux de l'environnement, gérer durablement l'exploitation artisanale de la ressource en bois, et contrôler les feux de brousse

Objectif	Indicateur	Indicateur issu de données existantes [Oui/Non ? Qui les possède ?]	Méthode de collecte	Date et/ou fréquence de la collecte	Lieu de la collecte	Coût estimé du suivi de l'indicateur ¹⁰⁰
Objectif 2.1 : D'ici 2023, sur les Sites Prioritaires, les ressources nécessaires aux chimpanzés sont cartographiées à l'échelle des terroirs locaux et connues des instances communautaires.	Protocole standardisé d'identification des zones importantes pour les chimpanzés sur les terroirs villageois	Non	Constat visuel	Unique : 2024	Acteurs de la conservation actifs sur les Sites Prioritaires	Faible
	Pourcentage des villages localisés sur les Sites Prioritaires dotés d'une carte présentant les zones importantes pour les chimpanzés	Non	Sondage	Annuel	Acteurs de la conservation actifs sur les Sites Prioritaires	Faible
Objectif 2.2 : D'ici 2025, sur les Sites Prioritaires, les agents de conservation de la nature et les instances villageoises utilisent correctement les outils de conservation à l'échelle de leurs terroirs (zones et plans définis respectivement à l'objectif 2.1 et 2.4, codes règlementaires...)	Nombre et pourcentage de personnes formées aux outils de conservation au niveau des terroirs	Non	Sondage	Annuel	Acteurs de la conservation actifs sur les Sites Prioritaires	Faible
Objectif 2.3. : D'ici 2030, sur les Sites Prioritaires, des pratiques agroécologiques favorables sont adoptées dans les villages où des chimpanzés sont présents.	Nombre de programmes agricoles adaptés aux principes de l'agroécologie	Non	Sondage	Annuel	Acteurs de la conservation actifs sur les Sites Prioritaires, opérateurs de programmes agricoles	Moyen

¹⁰⁰ Les coûts sont estimés par tranches budgétaires : Faible correspond à un montant inférieur à 10 000 US\$; Moyen pour un coût compris entre 10 000 et 100 000 US\$; et Elevé pour un montant supérieur à 100 000 US\$.

Objectif	Indicateur	Indicateur issu de données existantes [Oui/Non ? Qui les possède ?]	Méthode de collecte	Date et/ou fréquence de la collecte	Lieu de la collecte	Cout estimé du suivi de l'indicateur ¹⁰⁰
Objectif 2.4 : D'ici 2030, des mesures de gestion de la ressource forestière et des feux de brousse sont planifiées et mises en œuvre dans les Sites Prioritaires en synergie entre l'administration forestière et les structures locales de gestion	Nombre de plans d'actions de gestion de la ressource forestière et des feux de brousse	Non	Sondage	Annuel	Structures locales de gestion Collectivités territoriales	Moyen

1.33 Stratégie 3 : Enrayer le braconnage et la capture de chimpanzés

Objectif	Indicateur	Indicateur issu de données existantes [Oui/Non ? Qui les possède ?]	Méthode de collecte	Date et/ou fréquence de la collecte	Lieu de la collecte	Cout estimé du suivi de l'indicateur ¹⁰¹
Objectif 3.1 : D'ici 2022, la nouvelle loi faunique et/ou les textes d'application incluent des sanctions suffisamment dissuasives contre le braconnage et la capture de chimpanzés.	Textes d'application produits avec du contenu satisfaisant	Non	Analyse des textes d'application	Deux fois sur les 10 ans du Plan : 2025 et 2030	MEEF (DNEF)	Moyen
Objectif 3.2 : D'ici 2023, les chapitres de loi relatifs à la capture et au braconnage des chimpanzés sont traduits dans les langues locales, et diffusés par le biais de divers canaux aux autorités et communautés locales.	Nombre de diffusions radio ou TV sur les textes, nombre de documents de communication distribués ou affichés	Non	Sondage	Annuel	Radio, TV, partenaires	Moyen
Objectif 3.3 : D'ici 2025, les capacités d'accueil des chimpanzés vivants au sanctuaire CCC sont renforcées	Nombre de chimpanzés pouvant être accueillis au Centre de Conservation des Chimpanzés	Oui : CCC	Sondage	Annuel	CCC	Faible
	Nombre de chimpanzés morts ou vivants recensés	Oui : CCC, GALF, acteurs de conservation, PN	Sondage	Annuel	CCC, GALF, acteurs de conservation, PN	Moyen

¹⁰¹ Les couts sont estimés par tranches budgétaires : Faible correspond à un montant inférieur à 10 000 US\$; Moyen pour un coût compris entre 10 000 et 100 000 US\$; et Elevé pour un montant supérieur à 100 000 US\$.

Objectif	Indicateur	Indicateur issu de données existantes [Oui/Non ? Qui les possède ?]	Méthode de collecte	Date et/ou fréquence de la collecte	Lieu de la collecte	Cout estimé du suivi de l'indicateur ¹⁰¹
Objectif 3.4 : D'ici 2025, les activités de lutte contre le commerce de viande de chimpanzés et de chimpanzés vivants font l'objet d'un suivi régulier.	Nombre d'arrestation, sanctions émises et poursuites judiciaires réussies	Oui : GALF	Sondage	Annuel	GALF	Faible

1.34 Stratégie 4 : Réduire les risques de transmission des maladies entre les êtres humains et les chimpanzés dans les Sites Prioritaires où les deux espèces coexistent

Objectif	Indicateur	Indicateur issu de données existantes [Oui/Non ? Qui les possède ?]	Méthode de collecte	Date et/ou fréquence de la collecte	Lieu de la collecte	Cout estimé du suivi de l'indicateur
Objectif 4.1 : D'ici 2023, les cas de chimpanzés morts naturellement sont répertoriés.	Nombre de carcasses de chimpanzés répertoriées	Non	Sondage	Annuel	Communautés locales et agents de conservation de la nature, CCC, GALF	Faible
	Equipe "réaction rapide"	Non	Sondage	Unique : 2024	CCC	Faible
Objectif 4.2 : D'ici 2030, l'état de santé des animaux domestiques est amélioré dans les Sites Prioritaires.	Nombre d'animaux domestiques vaccinés et déparasités	Oui : DNSV	Sondage	Annuel	DNSV	Faible
Objectif 4.3 : D'ici 2030, l'état de santé des communautés locales est amélioré dans les Sites Prioritaires	Nombre de personnes vaccinés et déparasités	Oui : Min de la santé	Sondage	Annuel	Min de la santé	Faible
Objectif 4.4 : D'ici 2030, l'hygiène des communautés locales est améliorée dans les Sites Prioritaires.	Nombre de villages certifiés ATPC Assainissement Total Piloté par les Communautés	Oui : Direction de l'assainissement	Sondage	Annuel	Direction de l'assainissement	Faible

1.35 Stratégie 5 : Établir une cohabitation harmonieuse entre les humains et les chimpanzés

Objectif	Indicateur	Indicateur issu de données existantes [Oui/Non ? Qui les possède ?]	Méthode de collecte	Date et/ou fréquence de la collecte	Lieu de la collecte	Cout estimé du suivi de l'indicateur ¹⁰²
Objectif 5.1 : D'ici 2025, les autorités et communautés locales connaissent les institutions pouvant intervenir en cas de conflit humain-chimpanzé, et une meilleure réponse de ces institutions est assurée.	Nombre de personnes (communautés et autorités locales) connaissant l'institution et les agents focaux interlocuteurs pour la gestion de conflits	Non	Sondage	Deux fois sur les 10 ans du Plan : 2025 et 2030	Villages et villes	Moyen
	Nombre de manuel de bonnes pratiques de gestion de conflits humain-chimpanzés (et conflits humain-humain associés) diffusés	Non	Sondage	Unique : 2026	MEEF, UNOPS	Faible
	Nombre d'agents du MEEF formés et certifiés sur le manuel	Non	Sondage	Unique : 2030	MEEF, UNOPS	Faible
	Nombre d'incidents rapportés et observés	Oui, CCC et GALF	Sondage	Tous les deux ans	CCC, GALF, les points focaux du MEEF à mettre en place	Moyen

1.36 Stratégie 6 : Créer de nouvelles aires protégées au niveau des Sites Prioritaires et améliorer la gestion des aires protégées existantes

Objectif	Indicateur	Indicateur issu de données existantes [Oui/Non ? Qui les possède ?]	Méthode de collecte	Date et/ou fréquence de la collecte	Lieu de la collecte	Cout estimé du suivi de l'indicateur ¹⁰³
	Liste des sites prioritaires pour la désignation d'aires protégées (et de corridors entre ces aires protégées)	Non	Constat visuel	Unique : 2022	OGPR (ex-OGUIPAR)	Faible

¹⁰² Les couts sont estimés par tranches budgétaires : Faible correspond à un montant inférieur à 10 000 US\$; Moyen pour un coût compris entre 10 000 et 100 000 US\$; et Elevé pour un montant supérieur à 100 000 US\$.

¹⁰³ Les couts sont estimés par tranches budgétaires : Faible correspond à un montant inférieur à 10 000 US\$; Moyen pour un coût compris entre 10 000 et 100 000 US\$; et Elevé pour un montant supérieur à 100 000 US\$.

Objectif	Indicateur	Indicateur issu de données existantes [Oui/Non ? Qui les possède ?]	Méthode de collecte	Date et/ou fréquence de la collecte	Lieu de la collecte	Cout estimé du suivi de l'indicateur ¹⁰³
Objectif 6.1 : D'ici 2030, créer des Aires Protégées dans les Sites Prioritaires pour assurer la survie à long terme des chimpanzés (sites identifiés dans la Stratégie 0)	Nombre d'aire protégées créées et surface nationale protégée (en pourcentage de la superficie totale)	Non	Journal officiel	Deux fois sur les 10 ans du Plan : 2025 et 2030	Journal officiel	Faible
	Nombre de plans d'AP prévoyant d'initier des actions de conservation pour la protection des chimpanzés et de leur habitat (y compris auprès des communautés locales vivant dans et aux abords des aires protégées)	Non	Sondage	Deux fois sur les 10 ans du Plan : 2025 et 2030	Gestionnaires des parcs	Moyen
Objectif 6.2 : D'ici 2028, la gestion des Aires Protégées existantes est améliorée vis-à-vis des chimpanzés.	Evaluation de l'efficacité de gestion des Aires Protégées avec des populations de chimpanzés avec l'outil METT ¹⁰⁴	Oui : IUCN ¹⁰⁵	Sondage	Annuel	Gestionnaires d'aires protégées	Fort

1.37 Stratégie 7 : Assurer la durabilité financière du Plan

Objectif	Indicateur	Indicateur issu de données existantes [Oui/Non ? Qui les possède ?]	Méthode de collecte	Date et/ou fréquence de la collecte	Lieu de la collecte	Cout estimé du suivi de l'indicateur ¹⁰⁶
Objectif 7.1 : D'ici fin 2020, les fonds déjà identifiés pour les Sites Pilotes sont sollicités	Nombre de projets et montants obtenus	Oui : groupe informel de Partenaires Techniques et Financiers (PTF) du MEEF initié en 2018	Sondage	Annuel	PTF	Faible

¹⁰⁴ *Management Effectiveness Tracking Tool* (Formulaire d'évaluation de l'efficacité de gestion) <https://papaco.org/fr/mett/> : méthodologie développée par le WWF et la Banque Mondiale qui permet de mesurer les progrès accomplis en matière de gestion des sites et d'efficacité de gestion. Un formulaire d'évaluation (*Assessment Form*) est renseigné aux données collectées sur le terrain et issus d'entretiens avec les parties prenantes. Il est composé de 30 indicateurs (*Issue* dans le formulaire) auxquels on attribue un score et qui traite des domaines suivants : contexte légal de l'AP ; la planification de la gestion ; les intrants (*inputs*) ; les processus ; les résultats (*outputs*) ; les effets (*outcomes*).

¹⁰⁵ <https://papaco.org/fr/mett/>

¹⁰⁶ Les couts sont estimés par tranches budgétaires : Faible correspond à un montant inférieur à 10 000 US\$; Moyen pour un coût compris entre 10 000 et 100 000 US\$; et Elevé pour un montant supérieur à 100 000 US\$.

Objectif 7.2 : D'ici fin 2020, la cellule de coordination du Plan mène une veille régulière sur les subventions potentiellement mobilisables pour les Sites Pilotes et les stratégies à l'échelle nationale.						
Objectif 7.3. D'ici fin 2020, un événement est organisé en Europe et/ou aux USA pour faire connaître la situation des chimpanzés en Guinée	Nombre de participants à l'événement en Europe et/ou aux USA pour faire connaître la situation des chimpanzés en Guinée	Non	Liste de présence	Ponctuel : 2021	Organisateur de l'évènement	Faible

1.38 Stratégie 8 : Communiquer de façon efficace et continue aux auditoires impliqués et/ou intéressés par la conservation des chimpanzés

Objectif	Indicateur	Indicateur issu de données existantes [Oui/Non ? Qui les possède ?]	Méthode de collecte	Date et/ou fréquence de la collecte	Lieu de la collecte	Cout estimé du suivi de l'indicateur
Objectif 8.1 : D'ici 2020, les messages de communication sont définis pour les auditoires idoines.	Nombre de diffusions radio ou TV sur les textes, nombre de documents de communication distribués ou affichés, diffusés (film)	Non	Sondage	Deux fois sur les 10 ans du Plan : 2025 et 2030	Radio, TV, partenaires	Moyen
Objectif 8.2 : D'ici fin 2020, le Plan est connu des auditoires.	Nombre de plans distribués	Non	Sondage	Deux fois sur les 10 ans du Plan : 2025 et 2030	MEEF	Faible
	Nombre de personnes touchées par les événements (pièces de théâtre, projections de film, conférences...) dans les villages où hommes et chimpanzés coexistent.	Non	Liste de présence	Deux fois sur les 10 ans du Plan : 2025 et 2030	Organisateurs des événements	Faible

1.39 Stratégie 9 : Renforcer les capacités techniques et scientifiques

Objectif	Indicateur	Indicateur issu de données existantes [Oui/Non ? Qui les possède ?]	Méthode de collecte	Date et/ou fréquence de la collecte	Lieu de la collecte	Cout estimé du suivi de l'indicateur ¹⁰⁷
Objectif 9.1: D'ici 2030, les capacités des opérateurs sont renforcées à l'aide des outils développés	Nombre de personnes formées et certifiées	Non	Liste de présence	Deux fois sur les 10 ans du Plan : 2025 et 2030	Organisateurs des formations	Faible
	Nombre de personnes compétentes travaillant en Guinée sur les chimpanzés et % de nationaux	Non	Sondage	Unique : 2030	Personnes formées, partenaire	Moyen
Objectif 9.2 : D'ici 2030, des formations scientifiques et des actions de sensibilisation aux bonnes pratiques environnementales sont dispensées dans un Centre de formation et de recherche	Centre de formation et de recherche opérationnel	Non	Constat visuel et sondage	Unique : 2030	Gestionnaire du centre	Faible

¹⁰⁷ Les couts sont estimés par tranches budgétaires : Faible correspond à un montant inférieur à 10 000 US\$; Moyen pour un coût compris entre 10 000 et 100 000 US\$; et Elevé pour un montant supérieur à 100 000 US\$.

Bibliographie

- Baldwin P. J, McGrew W. C & Tutin C. E. 1981. Comparisons of nests made by different populations of chimpanzees (*Pan troglodytes*). *Primates* 22(4): 474-486.
- Boesch, C., Crockford, C., Herbinger, I., Wittig, R., Moebius Y. and Normand, E. 2008. Intergroup conflicts among chimpanzees in Taï National Park: lethal violence and the female perspective. *American Journal of Primatology* 70:519-532.
- Brcic, T.M., Amarasekaran, B. and McKenna A. 2010. Final Report of the Sierra Leone National Chimpanzee Census Project. Tacugama Chimpanzee Sanctuary, Freetown, Sierra Leone.
- Campbell, G., Kuehl, H., Kouamé, P. N. G., & Boesch, C. 2008. Alarming decline of West African chimpanzees in Côte d'Ivoire. *Current Biology* 18: R903–R904.
- Campbell, G. and Hougbedji, M. 2015. Conservation status of the West African chimpanzee (*Pan troglodytes verus*) in Togo and Benin. Unpublished report to Primate Action Fund.
- Carvalho, J. S., Marques, T. A., and Vicente, L. 2013. Population status of *Pan troglodytes verus* in Lagoas de Cufada Natural Park, Guinea-Bissau. *PLoS ONE*, 8, e71527.
- Danquah, E., Oppong, S. K., Akom, E. and Sam, M. 2012. Preliminary survey of chimpanzees and threatened monkeys in the Bia-Goaso forest block in southwestern Ghana. *African Primates* 7:163–174.
- Duvall, C.S., Niagaté, B. and Pavy, J-M. 2003. Mali. Pp.41–50 in: Status survey and conservation action plan: West African Chimpanzees. Eds. R. Kormos, C. Boesch, M.I. Bakarr and T.M. Butynski. IUCN, Gland, Switzerland and Cambridge, UK.
- Fitzgerald, M., Coulson, R., Lawing, A. M., Matsuzawa, T. and Koops, K. 2018. Modeling habitat suitability for chimpanzees (*Pan troglodytes verus*) in the Greater Nimba Landscape, Guinea, West Africa. *Primates* 1-15.
- Ginn, L. P., Robison, J., Redmond, I., and Nekaris, K.A.I. 2013. Strong evidence that the West African chimpanzee is extirpated from Burkina Faso. *Oryx*, 47:325–326.
- Goodall J. V. L. 1968. The behaviour of free-ranging chimpanzees in the Gombe Stream Reserve. *Animal Behavior Monography* 1:161-311.
- Granier N et Martinez L. 2004. Première reconnaissance des chimpanzés *Pan troglodytes verus* dans la zone transfrontalière « Bafing – Falémé », Guinée – Mali. *Primatologie* 6:423-447.
- Granier, N., Hambuckers, A., Matsuzawa, T. and Huynen, MC. 2014. Density estimates and nesting-site selection in chimpanzees of the Nimba Mountains, Côte d'Ivoire and Guinea. *American Journal of Primatology* DOI: 10.1002/ajp.22278.
- Ham, R. 1998. Nationwide chimpanzee survey and large mammal survey, Republic of Guinea. Unpublished report for the European Communion, Guinea-Conakry.
- Heinicke, S., Mundry, R., Boesch, C., et al. 2019. Advancing conservation planning for western chimpanzees using IUCN SSC A.P.E.S.–the case of a taxon-specific database. *Environmental Research Letters*, 14, 6. DOI: 10.1088/1748-9326/ab1379
- Hockings, KJ., Humle, T., Anderson, JR., Biro, D., Sousa, C., Ohashi, G. and Matsuzawa, T. 2007. Chimpanzees share forbidden fruits. *Plos One*: doi.org/10.1371/journal.pone.0000886
- Hockings, KJ., Anderson, JR. and Matsuzawa, T. 2009. Use of wild and cultivated foods by chimpanzees at Bossou, Republic of Guinea: feeding dynamics in a human-influenced environment. *American Journal of Primatology* 71:636-646.

- Hockings, K.J. and McLennan, M.R. 2012. From forest to farm: systematic review of cultivated feeding by chimpanzees – management implications for wildlife in anthropogenic landscapes W. M. Getz, ed. PLoS ONE 7(4): p.e33391.
- Humle, T., Boesch, C., Campbell, G., Junker, J., Koops, K., Kuehl, H. and Sop, T. (2016). *Pan troglodytes* ssp. *verus* (errata version published in 2016). The IUCN Red List of Threatened Species: e.T15935A102327574. <http://dx.doi.org/10.2305/IUCN.UK.2016-2.RLTS.T15935A17989872.en> Downloaded on 31 July 2017.
- JO-RF (Journal Officiel de la République Française) 1925. Décret du 10 mars 1925 réglementant la Chasse et instituant les Parcs Nationaux de Refuge pour les espèces animales en Afrique Occidentale Française. GRF, Paris.
- JO-AOF (Journal Officiel de l’Afrique Occidentale Française) 1926. Arrêté du 16 avril 1926 du Gouverneur général fixant certaines conditions d’exécution du décret du 10 mars 1925 portant réglementation de la chasse et institution des parcs nationaux de refuge en Afrique occidentale française. GGAOF, Dakar.
- JO-RF (Journal Officiel de la République Française) 1944. Décret du 5 juillet 1944 de la réserve naturelle intégrale des Monts Nimba. GPRF, Alger.
- JO-RG (Journal Officiel de la République de Guinée) 1985. Ordonnance 124/RG/85 du 30 mai 1985 portant création d’une réserve spéciale de faune dénommée Parc National du Badiar. GRG, Conakry.
- JO-RG (Journal Officiel de la République de Guinée) 1997a. Décret D/97/011/PRG/SGG du 28 janvier 1997 portant création du Parc National du Haut-Niger. GRG, Conakry.
- JO-RG (Journal Officiel de la République de Guinée) 1997b. Arrêté N° A/97/8210/MAEF/SGG portant extension du Parc National du Haut-Niger sur la forêt classée de la Kouya (Préfecture de Kouroussa). GRG, Conakry.
- JO-RG (Journal Officiel de la République de Guinée) 2017. Arrêté N° A/2017/5232/MEEF/SGG du 28 Septembre 2017 portant mise en place d’un processus de création du Parc National du Moyen Bafing. GRG, Conakry.
- Junker, J., Blake, S., Boesch, C., Campbell, G., du Toit, L.D., Duvall, C., Eboko, A. et al. 2012. Recent decline in suitable environmental conditions for African great apes. *Diversity and Distributions* 18:1077–1091.
- Kormos R, Boesch C, Bakarr MI, Butynski T. 2003. West African Chimpanzees. Status Survey and Conservation Action Plan. IUCN/SSC Primate Specialist Group. IUCN, Gland, Switzerland and Cambridge, UK.
- Kormos, R., Humle, T., Carter, J., Brugière, D., Fleury, M.-C., Matsuzawa, T., Sugiyama, Y., Carter, J., Diallio, M.S. and Tounkara, E.O. 2003. Guinea. In: Status Survey and Conservation Action Plan: West African Chimpanzees. Eds. R. Kormos, C. Boesch, M.I. Bakarr and T.M. Butynski. IUCN, Gland, Switzerland and Cambridge, UK. Pp:63–76
- Kormos, R. and Brugière, D. 2008. Review of the protected area network in Guinea, West Africa, and recommendations for new sites for biodiversity conservation. *Biodiversity and Conservation*, DOI 10.1007/s10531-008-9508-z.
- Kühl, H.S., Sop, T., Williamson, E.A., Mundry, R., Brugière, D. et al. 2017. The Critically Endangered western chimpanzee declines by 80%. *American Journal of Primatology*. doi:10.1002/ajp.22681 <http://onlinelibrary.wiley.com/wol1/doi/10.1002/ajp.22681/abstract>
- Leblan V. 2017. Aux frontières du singe : Relations entre hommes et chimpanzés au Kakandé, Guinée (XIXe-XXIe siècle). Editions de l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales, Paris, France. 287 pp.
- Luncz, L. V., Wittig, R. M., & Boesch, C. (2015). Primate archaeology reveals cultural transmission in wild chimpanzees (*Pan troglodytes verus*). *Philosophical Transactions of the Royal Society B: Biological Sciences*, 370(1682), 20140348.
- Marks, J. (2003). What it means to be 98% chimpanzee: Apes, people, and their genes. Univ of California Press.
- Matsuzawa, T., Humle, T., & Sugiyama, Y. (Eds.). (2011). The chimpanzees of Bossou and Nimba. Springer Science & Business Media.
- N’Diaye IS. 2015. Le scandale géologique guinéen. L’Harmattan, Paris.

- Pruetz, J.D. and Knutsen P. 2003. Scrambling for a common resource: Chimpanzees, humans, and *Saba senegalensis*, in southeastern Senegal. *American Journal of Physical Anthropology*, Supplement 36, 172.
- Pruetz, J.D., Arno, J., Marchant, L.F., McGrew, W.C. 2002. Survey of savanna chimpanzees (*Pan troglodytes verus*) in southeastern Senegal. *American Journal of Primatology* 58:35–43.
- Pruetz, J.D. and Bertolani, P. 2009. Chimpanzee (*Pan troglodytes verus*) behavioral responses to Stresses Associated with Living in a Savannah-Mosaic Environment: Implications for Hominin Adaptations to Open Habitats. *Paleoanthropology* doi:10.4207/PA.2009.ART33.
- Regnaut S., and Boesch C. 2012. Offset strategy for the Guinean Alumina Project. Conakry, Republic of Guinea: Wild Chimpanzee Foundation.
- Teleki G. 1989. Population status of wild chimpanzees (*Pan troglodytes*) and threats to survival. In: *Understanding Chimpanzees*. Eds. P.G. Heltne and L.A. Marquardt. Harvard University Press, Cambridge, Massachusetts, USA:312–353.
- Tweh, C. G., Lormie, M. M., Kouakou, C. Y., Hillers, A., Kühl, H. S. and Junker, J. 2014. Conservation status of chimpanzees *Pan troglodytes verus* and other large mammals in Liberia: A nationwide survey. *Oryx*, 49:710–718.
- UICN (en prép.). Plan d'action régional pour la conservation des chimpanzés d'Afrique de l'Ouest (*Pan troglodytes verus*) 2019–2029. Gland, Suisse: Groupe de spécialistes des primates de la CSE/UICN
- UICN/PACO (2008). Evaluation de l'efficacité de la gestion des aires protégées : aires protégées de la République de Guinée.
- Yamagiwa, J., Angoue-Ovone, S., Kasisi, Robert. 1995. Densities of apes' food trees and primates in the Petit Loango Reserve, Gabon. *African Study Monographs* 16(4),181-193.
- Watts, D.P., Muller, M., Amsler, S.J., Mbabazi, G. and Mitani J.C. 2006. Lethal intergroup aggression by chimpanzees in Kibale National Park, Uganda. *American Journal of Primatology* 68:161-180.
- Wich, S. A., Garcia-Ulloa, J., Kühl, H. S., Humle, T., Lee, J. S. and Koh, L. P. 2014. Will oil palm's homecoming spell doom for Africa's great apes? *Current Biology* 24, 1659–1663.
- Wilson, M.L., Boesch, C., Fruth, B., Furuichi, T., Gilby, I.C et al. 2014. Lethal aggression in *Pan* is better explained by adaptive strategy than human impacts. *Nature* doi:10.1038/nature13727.

Annexes

Annexe 1. Acteurs de la conservation du Chimpanzé en Guinée

Les acteurs, intervenants et parties prenantes de la conservation des chimpanzés en Guinée se composent des services du Ministère de l'Environnement, des Eaux et Forêts, du Comité National pour la Compensation des Impacts sur la Biodiversité et les Écosystèmes (CN-CIBE), du « commission interministérielle de concertation sur la diversité biologique et des enjeux du développement durable du Moyen-Bafing », la communauté scientifique, le secteur privé, les partenaires du développement et enfin la société civile.

Les structures du Gouvernement de Guinée les plus concernées sont les services du Ministère de l'Environnement, des Eaux et Forêts avec principalement : le Conseiller chargé des Eaux et Forêts, la Direction Général des Conservateurs de la Nature, les Directions Nationale et déconcentrées des Forêts et de la Faune, le Bureau Guinéen d'Audit et de Conformité Environnementale, l'Office Guinéen des Parcs et Réserves et les Fonds pour l'Environnement et le Capital Naturel.

Le CN-CIBE - réunissant 17 structures gouvernementales, du secteur privé et de la société civile sous la présidence du Ministère de l'Environnement, des Eaux et Forêts - constituent le second acteur majeur national.

La « **Commission interministérielle de concertation sur la diversité biologique et des enjeux du développement durable du Moyen-Bafing** » cet organe semblait avoir été mis en place pour suivre la création du Parc National du Moyen Bafing mais cela n'apparaît en fait pas clairement dans l'arrêté de création de la commission.

La **Communauté Scientifique** comprend les institutions de recherche nationales ainsi que les institutions de recherche étrangères et les chercheurs individuels intéressés par la conservation de l'espèce en Guinée.

Le **secteur privé** réunit les principaux investisseurs dans la réalisation de grandes infrastructures en Guinée (mines, forêts, agriculture, routes, barrages, ...) pour l'exploitation des ressources naturelles.

Les **partenaires au développement** sont toutes les institutions qui coopèrent sur le plan bilatéral ou multilatéral avec l'Etat guinéen pour aider la Guinée à se développer durablement et en particulier dans le domaine de l'environnement (voir Annexe 2 pour le détail des projets en cours).

La **société civile** regroupe toutes les ONG qui dans le cas de figure du Plan prennent en Guinée une part active dans la conservation et la gestion durable des ressources naturelles.

- ☞ L'atelier du Plan a regroupé la plupart de ces acteurs, le contact des participants est disponible en Annexe 8.
- ☞ Un tableau de projets en cours sur les chimpanzés ou des thématiques connexes, ainsi que de leurs bailleurs pouvant représenter des opportunités de financements est disponible en Annexe 2.
- ☞ Les principales organisations intervenant pour la conservation des chimpanzés en Guinée sont listées ci-après.

PRINCIPALES ORGANISATIONS INTERVENANTS POUR LA CONSERVATION DES CHIMPANZES EN GUINEE :

Biotope - Projet COHAB

La préservation de l'environnement est devenue une urgence. Elle nécessite la mise en œuvre de solutions concrètes et efficaces. Pour cela, Biotope réunit la plus grande équipe d'écologues au niveau européen. Nos services sont destinés aux entreprises, aux collectivités, aux services de l'État, et aux ONG. Ils se déclinent à travers des actions de conseil, d'études réglementaires, de formation et de communication. Les enjeux environnementaux n'ont pas de frontières, Biotope réalise et soutient des projets et des actions sur les 6 continents et 5 océans. En Guinée, Biotope met en œuvre le projet COMBO à l'échelle nationale et le projet COHAB dans le Fouta Djallon (voir détails et contacts en Annexe 2).

Site web : www.biotope.fr

CCC - Centre de Conservation pour Chimpanzés

Le Centre de Conservation pour Chimpanzés (CCC) est un sanctuaire implanté au cœur du Parc National du Haut Niger depuis 1997. Le CCC a pour missions d'accueillir les chimpanzés orphelins confisqués dans le cadre de la lutte contre le trafic illégal ou à la demande des autorités. Ces orphelins sont réhabilités en essayant de leur offrir les meilleures conditions de vie possible, pour si possible retourner à la vie sauvage les individus qui seront jugés aptes, en respectant les lignes de conduite de l'UICN. Le CCC s'est aussi donné pour mission de participer à la conservation des chimpanzés sauvages du Parc National du Haut Niger, dont la population avait été estimée à 500 individus environ (Fleury-Brugière & Brugière, 2002). Cela passe par un soutien aux efforts de protection du Parc, au développement de la recherche scientifique pour collecter plus de données sur la faune, mais aussi par le développement d'un programme d'éducation à la conservation dispensé dans les communautés locales du Parc et le soutien au développement communautaire afin de minimiser les pressions anthropiques sur les ressources naturelles du Parc.

Site web : www.projetprimates.com/centre-de-conservation-pour-chimpanzes

DICE - Durrell Institute of Conservation and Ecology / Université de Kent, UK

Dr. Tatyana Humle est Maître de conférences à DICE, *School of Anthropology and Conservation*. Son travail se concentre actuellement principalement sur les chimpanzés d'Afrique de l'Ouest de Guinée et Sierra Leone, sauvages et en sanctuaires. En Guinée, elle a travaillé à Bossou depuis 1995, au Mont Nimba depuis 2001 ainsi qu'au Parc National du Haut Niger (PNHN) et le Centre de Conservation des Chimpanzés (CCC) depuis 2008. Ses principaux axes de recherche sont interdisciplinaires et visent à mieux comprendre les modèles de coexistence entre les gens et les grands singes (co-auteur des lignes directrices de l'UICN / SSC sur les meilleures pratiques pour la prévention et l'atténuation des conflits entre les humains et les grands singes 2009) et à améliorer les pratiques de réhabilitation et de translocation des grands singes. Ses recherches portent également sur les liens entre la conservation des primates, la société et le développement à grande échelle et l'utilisation de nouvelles technologies pour mieux éclairer les processus d'aménagement du territoire et de prise de décision. Elle a aidé à coordonner, au nom de la section UICN / SSC sur les grands singes (SGA), la rédaction du Plan d'action régional pour la conservation des chimpanzés d'Afrique de l'Ouest (*Pan troglodytes verus*). Elle est l'actuelle vice-présidente pour la conservation de la Société Internationale de Primatologie (IPS) et membre du comité exécutif de la section UICN / SSC sur les grands singes (SGA) depuis 2010.

Site web : <https://research.kent.ac.uk/dice>

FFI - Fauna Flora International

Le programme Afrique de l'Ouest de FFI se concentre sur le renforcement des capacités à plusieurs niveaux en Guinée et au Libéria pour permettre la gestion à long terme des aires protégées et des ressources naturelles. En Guinée, FFI concentre ses efforts de conservation au sein de la réserve de biosphère de Ziama (RBZ, 119,019 ha) y compris le paysage forestier transfrontalier libérienne, en partenariat avec l'autorité statutaire responsable de la gestion de la dite réserve, le Centre Forestier de N'Zérékoré (CFZ). Le chimpanzé est un des principales valeurs fauniques de la RBZ, *parmi d'autres espèces* comme l'Eléphant (*Loxodonta africana cyclotis*) et l'hippopotame nain (*Hexaprotodon liberiensis liberiensis*). FFI appui CFZ à mettre en œuvre le plan d'aménagement de Ziama et soutient des patrouilles de lutte anti-braconnage, de biomonitoring, de conflit homme-faune et aussi des mécanismes de gestion communautaire durable des ressources naturelles comme l'agriculture de conservation, l'agroforesterie. L'habitat de forêt de Ziama est de type dense sempervirente ou semi caducifoliée, avec les différences de composition entre la forêt des bas altitudes (moins de 1000m) et ceux d'haute altitude (jusqu'à 1400m) ou les forêts mésophiles dominant. Les signes des chimpanzés sont toujours détectés pendant les patrouilles de biomonitoring et même si les signes ne semblent pas trop abondants, la population est néanmoins importante à cause de leur connectivité avec les populations contiguës de Wonegizi et Wologizi au Liberia. En 2019/2020, FFI Guinée va établir une nouvelle estimation de base pour les chimpanzés à Ziama en utilisant les cameras pièges.

Site web : www.fauna-flora.org/countries/guinea

Guinée Ecologie

Organisation non-gouvernementale à but non lucratif, Guinée-Ecologie, créé en 1989, qui promeut des actions en faveur d'une bonne gestion rationnelle des ressources naturelles et d'une protection pérenne de l'environnement de la Guinée. Entre autres projets, l'ONG mène des activités de conservation du chimpanzé dans le Fouta Djallon, notamment elle participe depuis 2019 au projet COHAB, piloté par Biotope (voir détails et contacts en Annexe 2).

Site web : www.guineecologie.net

IREB - Institut de Recherche Environnementale de Bossou, et partenaires, notamment l'Institut de Recherche en Primatologie de l'Université de Kyoto (KUPRI)

L'IREB fut créé en octobre 2001. Ses principales thématiques de recherche sont la primatologie, la climatologie, la botanique, la zoologie et la sociologie. L'IREB, sous la tutelle de la Direction Nationale de la Recherche Scientifique (DNRST), a signé une convention de collaboration scientifique avec KUPRI depuis 2001.

Les scientifiques de KUPRI se consacrent aux recherches sur les chimpanzés dans leur milieu naturel à Bossou, aux monts Nimba et dans des forêts environnantes comme Diécké et Ziam. Yukimuru Sugiyama a débuté l'étude des chimpanzés de Bossou en 1976, et depuis, lui-même et ses collègues, formant une équipe internationale d'étudiants et de chercheurs, ont poursuivi la recherche scientifique à long terme, en étroite collaboration avec leurs homologues guinéens. KUPRI joue un rôle important pour la formation d'étudiants guinéens ainsi que pour la promotion des activités de conservation et d'éducation environnementale et des initiatives locales de développement durable.

Site web : https://www.greencorridor.info/images/green-corridor/education/Brochure-Bossou-Nimba_2005.pdf et <https://vimeo.com/chimpanzees>

JGI - Jane Goodall Institute

L'Institut Jane Goodall, organisation qui travaille dans la recherche et la conservation de la nature, le développement durable et l'éducation en Afrique, réalise depuis 2012 des travaux de recherche sur le terrain dans la préfecture de Mali, notamment dans la sous-préfecture de Lébékéré. Des assistants de recherche de l'IJG basés à Sabé font le suivi écologique et le monitoring des communautés des chimpanzés qui demeurent dans ces forêts pour y créer une base de données sur le statut et la distribution des chimpanzés dans la zone. De plus, des études ont été menées sur la présence d'autres primates non répertoriés dans la région, tels que le colobe blanc-et-noir (*Colobus polykomos*). En outre, en lien avec les autorités locales, l'IJG a mis en place des projets de reforestation et des couloirs de chimpanzés, d'éducation environnementale et de sécurité alimentaire pour lutter contre la pauvreté et réduire la compétition entre le chimpanzé et l'être humain pour les ressources naturelles. De la même manière, l'IJG a collaboré à la construction de puits d'eau dans les villages de Saworo et Boundoulemoune. Cette approche globale et centrée sur les communautés de la sous-préfecture de Lébékéré facilitera la possible création d'une réserve naturelle faisant partie d'une aire transfrontalière qui peut inclure la Réserve Naturelle de la Commune de Dindéfelo et d'autres au Sénégal dans l'avenir. L'IJG collaborera aussi à la création du Plan, la formation du personnel et le soutien technique dans la collecte de données concernant l'écologie et l'éthologie des chimpanzés résidents dans les zones de Labé et Mamou.

Site web : www.janegoodall.org

WCF - Wild Chimpanzee Foundation (Fondation pour les chimpanzés sauvages)

Le but ultime de la WCF est de promouvoir la survie des dernières populations de chimpanzés sauvages et de leur habitat, par ceci protégeant la diversité comportementale de cette espèce toujours largement méconnue aujourd'hui. La philosophie de la WCF est triple : des projets appliqués d'Education, de Conservation et de Recherche pour et par les populations africaines.

En Guinée, la WCF pilote avec l'OGPR le projet de création du Parc National du Moyen-Bafing, financé par les miniers GAC et CBG (voir détails et contacts en Annexe 2).

Site web : www.wildchimps.org/francais

Annexe 2. Liste des projets des Partenaires Techniques et Financiers du MEEF pouvant potentiellement financer des actions prévues dans ce Plan

Version du 10 mai 2019¹⁰⁸ compilée par les PTF

Nom du projet	Baillleur	organisation de mise en œuvre	Ministère et Services partenaires	Montant ¹⁰⁹	En cours ou en	Date de début	Date de fin	Zones d'interventions - Thématique	Contact	Principaux résultats attendus
Adaptation basée sur les écosystèmes en Haute Guinée	FEM-PNUD	PNUD	MEEF	Elevé	En cours	2016	2022	Faranah, Kouroussa, Mandiana et		Réduire la vulnérabilité des communautés du Haut Bassin du Niger aux risques du Changement Climatique
Appui à la gestion des risques liés à la dégradation environnementale dans les zones à risque de radicalisation et de conflits potentiels.	PBF	ONUDI/PNUD/FAO	MEEF	Elevé	En cours	janv-19	juil-20	Boké, Kindia, Beyla et Siguiri Dégradation	atidiane.balde@fao.org abdoulayedjiaga.bah@fao.	<p>Produit 1: Les jeunes hommes et femmes à risque de radicalisation et les communautés sont sensibilisés aux conséquences de la dégradation environnementale, sont formés sur les technologies vertes et identifient ensemble les actions appropriées pour prévenir les conflits spécifiques à chaque zone;</p> <p>Produit 2: Les jeunes hommes et femmes à risque de radicalisation et les communautés bénéficient d'opportunités socioéconomiques vertes contribuant à réduire les causes de conflits liées à la dégradation environnementale</p> <p>Produit 3: La planification du développement local et les décisions qui en résultent sont plus inclusives, transparentes, sensibles aux conflits et contribuent à réduire les frustrations des communautés et à réduire les causes des conflits liées à la dégradation de l'environnement.</p>

¹⁰⁸ Tableau Excel complet disponible auprès du MEEF, de BIOTOPE/COMBO ou des autres PTF listées dans ce tableau et sur www.guineachimpanzees.com/action-plan et dans le dossier "Annexes" à ce lien https://biotope34-my.sharepoint.com/:f:/g/personal/candre_biotope_fr/Enyluuq4o5FEIM1uJRpUck4B_W06oeONWYCTPEUa4eX8Wg?e=0Q9Lq7

¹⁰⁹ Les couts sont estimés par tranches budgétaires : Faible correspond à un montant inférieur à 10 000 US\$; Moyen pour un coût compris entre 10 000 et 100 000 US\$; et Elevé pour un montant supérieur à 100 000 US\$.

Nom du projet	Bailleur	organisation de mise en œuvre	Ministère et Services partenaires	Montant ¹⁰⁹	En cours ou en	Date de début	Date de fin	Zones d'interventions -	Thématique	Contact	Principaux résultats attendus
Appui à la restauration des paysages et forêts en Guinée	FAO	FAO	MEEF	Elevé	En préparation	nov-18	oct-20	Guinée	REDD+, FEM, AFR100, mohamadou.diallo@fa	o.org	<ol style="list-style-type: none"> 1. Un cadre multi-acteurs et intersectoriel facilitant la mise à l'échelle de la restauration et la gestion durable des forêts et des paysages, est créé; 2. Des partenariats et des ressources financières sont mobilisés pour l'atteinte des engagements de la Guinée liés à la RFP pour l'adaptation et l'atténuation au changement climatique ; 3. La base des connaissances sur le potentiel de la restauration des forêts à contribuer aux engagements d'atténuation de la Guinée est renforcée à travers la mise en œuvre d'un processus d'évaluation des opportunités de restauration dans une zone pilote, préparant le terrain pour un processus national;
Centre de Conservation pour Chimpanzés	Bailleurs divers, UE/UNOPS	Projet Primates Guinée	MEEF/OGPR	Elevé	En cours	1997	N/A	PNHN	chimpanzé	wara_guinee@yahoo.fr	<ol style="list-style-type: none"> 1. Soutien à l'application des lois fauniques par les autorités pour l'accueil des chimpanzés orphelins et de les réhabiliter dans les meilleures conditions possibles en respect des réglementations du Pan African Sanctuary Alliance dont le CCC fait partie; pour cela le CCC doit développer ses infrastructures afin d'accueillir les chimpanzés dans de bonnes conditions et de garantir la sécurité pour le personnel et les visiteurs éventuels. Par l'application des lois, le trafic doit stopper et la capture de chimpanzés doit devenir anecdotique dans le futur 2. Renforcer les populations de chimpanzés sauvages/réintroduire des chimpanzés par le relâcher des chimpanzés jugés aptes à survivre (capacités écologiques et sociales) en respect des lignes directrices de l'IUCN si un site favorable est identifié, en accord avec le MEEF/OGUIPAR et autres services techniques concernés 3. Augmenter la conservation du PNHN grâce à une coopération renforcée avec les autorités du parc et des autorités locales, par un appui aux activités de protection, par des activités communes de sensibilisation des populations locales et de développement communautaire avec les partenaires techniques (UNOPS), afin de garantir la survie des chimpanzés sauvages du parc et participer ainsi à la conservation de l'espèce en Guinée 4. Des activités de tourisme pourraient être développés dans le futur avec le PNHN lorsque les infrastructures du CCC auront atteint les normes de sécurité nécessaires à l'accueil de visiteurs

Nom du projet	Bailleur	organisation de mise en œuvre	Ministère et Services partenaires	Montant ¹⁰⁹	En cours ou en	Date de début	Date de fin	Zones d'interventions -	Thématique	Contact	Principaux résultats attendus
COMBO - « Conservation, Minimisation des impacts, et compensation au titre de la Biodiversité, en Afrique »	AFD, FFEM et Fondation MAVVA	BIOTOPE	MEEF, Comité National pour la Compensation des Impacts sur la Biodiversité et les Ecosystèmes (CN-CIBE), Guinée	Elevé	En cours	juin-16	déc-19	Guinée	compensation au titre de la biodiversité	Catherine André - candre@biotope.fr	<ul style="list-style-type: none"> • Composante 1 : Analyse et optimisation du cadre légal et institutionnel pour la bonne application de la hiérarchie d'atténuation et l'introduction de mécanismes de compensation écologique adaptés au contexte national • Composante 2 : Analyse des outils et systèmes d'information sur les données écologique, création de supports de mesure, d'analyse et de priorisation optimisés visant l'absence de perte nette de biodiversité et le renforcement de compétences nationales • Composante 3 : Développement d'outils et de mécanismes de mise en œuvre des mesures d'atténuation et de compensation • Composante 4 : Intéresser le secteur privé et capitaliser les leçons à tirer de ses initiatives • Composante 5 : Renforcement des capacités et valorisation des acquis

Nom du projet	Bailleur	organisation de mise en œuvre	Ministère et Services partenaires	Montant ¹⁰⁹	En cours ou en	Date de début	Date de fin	Zones d'interventions -	Thématique	Contact	Principaux résultats attendus
COMBO 2 - « Conservation, Minimisation des impacts, et compensation au titre de la Biodiversité, en Afrique »	AFD, FFEM et autres bailleurs non définis	BIOTOPE	MEEF, Comité National pour la Compensation des Impacts sur la Biodiversité et les Ecosystèmes (CN-CIBE), <small>Guinée Forestière</small>	Non défini	Préparation	fin 2020	mi 2023 (à confirmer)	Guinée	compensation au titre de la biodiversité	Catherine André - candre@biotope.fr	<p>Les objectifs spécifiques envisagés pour le projet sont les suivants :</p> <p>OS1. Soutenir et encadrer les gouvernements pour veiller à la mise en place de systèmes de gouvernance et de politiques appropriés afin de guider la mise en œuvre de la hiérarchie d'atténuation au niveau national en soutenant l'atteinte des objectifs nationaux en matière de biodiversité.</p> <p>OS2. Développer des données et outils pour soutenir la conception et la planification en vue de la mise en œuvre efficace de la hiérarchie d'atténuation en coordination avec les parties prenantes</p> <p>OS3. Renforcer les capacités des gouvernements, de la société civile et des institutions financières/entreprises en matière de compréhension de la hiérarchie d'atténuation et de son importance pour la réalisation des objectifs nationaux sur la biodiversité</p> <p>OS4. Développer et tester des modèles/projets pilotes pour l'application et la mise en œuvre de la hiérarchie d'atténuation.</p>
Conservation de la biodiversité forestière essentielle à travers des moyens de subsistance agricoles durables.	Royaume-Uni	Flora and Fauna International	MEEF	Elevé	En cours	2017	2020	Guinée Forestière	Protection des	Marie.Bangoura@fc o.gov.uk	

Nom du projet	Bailleur	organisation de mise en œuvre	Ministère et Services partenaires	Montant ¹⁰⁹	En cours ou en	Date de début	Date de fin	Zones d'interventions -	Thématique	Contact	Principaux résultats attendus
Conservation des écosystèmes et gestion des ressources en eau internationale de l'Union du Fleuve Mano	FEM	UICN / Union du Fleuve Mano	MEEF -Centre Forestier N'Zérékoré		En cours	mars-18	juin-21	Guinée-Libéria-Côte D'ivoire (Monts Nimba, Diécké, Ziama/Wonegizi, Gola, Ceiba et Tai)			<p>Résultat 1: Les ressources naturelles transfrontalières des écosystèmes forestiers de Haute Guinée sont gérées de manière durable, en impliquant les communautés locales</p> <p>Résultat 2: Gestion des ressources en eau à l'échelle régionale assurée sous l'égide des organes institutionnels transfrontaliers</p> <p>Résultat 3: Renforcement des capacités techniques et financières des institutions publiques en charge de la gestion des ressources en eau transfrontalières assuré</p>

Nom du projet	Bailleur	Organisation de mise en œuvre	Ministère et Services partenaires	Montant ¹⁰⁹	En cours ou en	Date de début	Date de fin	Zones d'interventions -	Thématique	Contact	Principaux résultats attendus
Création Parc Naturel Moyen Bafing	GAC/CBG	WCF	OGPR	Elevé	En cours	nov-17	nov-20	Parc National Moyen Bafing (Moyenne Guinée)	Biodiversité	gotanegre@wildchimps.org	R1A : Le Parc est créé, R1B : Les réglementations spécifiques des zones du PNMB sont définies et connues de tous, R1C : Les limites artificielles du PNMB et de ses zones sont marquées, R1D : Le dispositif de surveillance et de lutte anti-braconnage du PNMB est dressé, R1E : La superficie couverte par la surveillance et la lutte anti-braconnage augmente chaque année, R1F : Les différents écosystèmes dégradés sont régénérés grâce à un programme forestier spécifique, R2A : Des comités de concertation améliorent l'acceptation du PNMB et facilitent la création des processus de cogestion sur ses ressources naturelles, R2B : La gestion du PNMB a contribué au développement socio-économique des communautés riveraines, R2C : Des mesures relatives aux populations installées dans le PNMB sont élaborées et validées par l'ensemble des parties prenantes, R3A : Les populations animales à forte valeur d'enjeu de conservation sont suivies, R3B : La connaissance sur les écosystèmes du PNMB est améliorée, R3C : Le suivi des paramètres écologiques dans le PNMB est organisé, R3D : Les thèmes de recherches appliquées sont prioritaires et suivis, R4A : Les bâtiments essentiels à la gestion du PNMB sont construits et/ou réhabilités, R4B : L'amélioration du réseau routier prioritaire favorise la gestion du PNMB, R4C : Les véhicules et les équipements sont disponibles et opérationnels, R5A : Les communautés villageoises sont sensibilisées et leurs compétences renforcées, R5B : La diffusion des résultats biologiques et démographiques du PNMB est assurée, R6A : L'ensemble des impacts environnementaux et sociaux sont identifiés et quantifiés, R6B : La mise en place la structure de gestion du PNMB est assurée au terme de cette phase, R6C : Les ressources financières du PNMB sont gérées conformément à ses manuels de procédures, R6D : Un plan de recrutement et de formation est élaboré, R6E : Un mécanisme d'évaluation de la performance du personnel est mis en place, R6F : L'accomplissement des objectifs des programmes de gestion est suivi et évalué, R7A : Des partenariats techniques, scientifiques et financiers pour les actions prioritaires sont promus et sécurisés, R7B : Les gestionnaires du PNMB sont actifs dans le développement de mécanismes de financements innovants et durables
Gestion Intégrée des Ressources Naturelles en Moyenne et Haute Guinée	FEM-PNUD	PNUD	MEEF	Elevé	En	2019	2024	Bafing et Falémé			promouvoir une gestion intégrée et durable des ressources naturelles par l'introduction d'une approche paysagère et la création et l'opérationnalisation d'une aire protégée (AP), de corridors écologiques et zone tampon le long du Bafing -Falémé et la création d'écovillages au tour de l'aire protégée

Nom du projet	Bailleur	organisation de mise en œuvre	Ministère et Services partenaires	Montant ¹⁰⁹	En cours ou en	Date de début	Date de fin	Zones d'interventions -	Thématique	Contact	Principaux résultats attendus
Identification de solutions pour une cohabitation entre chimpanzés et communautés locales dans le Fouta Djallon (Guinée) 2019 à 2021	Fondation ARCUS	BIOTOPE	MEEF, Guinée Ecologie, Jane Goodall Institute, InSpire	Elevé	En cours	avr-19	déc-21	Fouta Djallon (3 sites: Mali, Labé, Dalaba)	chimpanzés, Forêts	Catherine André - candre@biotope.fr	Les résultats attendus sont les suivants : 1. Maintien des populations de chimpanzés sur des sites pilotes au sein du Fouta Djallon 2. Renforcement de la coexistence des communautés et des chimpanzés dans les villages des sites pilotes 3. Conservation et expansion des forêts des sites pilotes et en faire bénéficier aux communautés et aux chimpanzés et au-delà des sites pilotes 4. Communication et diffusion des solutions ayant émergé et soutien de leur appropriation au sein du Fouta Djallon 5. Définition et mise en œuvre d'un système de suivi efficace et robuste basé sur la signalisation d'occurrences de chimpanzés par les villageois pour établir et mettre à jour régulièrement le statut de conservation de l'espèce dans le Fouta Djallon
Identification et protection de la flore rare ou unique, et la création d'un Herbarium National Guinéen.	Royaume-Uni	Royal Botanic Gardens at Kew	MEEF/MESR	Elevé	En cours	2016	2019	Nationale	Biodiversité	Marie.Bangou ra@fco.gov.uk	
La biodiversité renforce, la protection des eaux et la restauration du couvert végétal au nord de la Guinée.	Royaume-Uni	WCF	OGPR	Elevé	En cours	avr-16	mars-20	Parc National Moyen Bafing (Moyenne Guinée)	Protection des habitats	gotanegre@wildchimps.org	Environmental rehabilitation through regeneration of 50has of forest to increase connectivity and stabilizing the hydraulic system to benefit local biodiversity and enable improved sustainable agricultural practices for local populations.
Landscape conservation of western chimpanzees in the Moyen-Bafing National Park, Guinea	U.S. Fish and	WCF	OGPR	Elevé	En cours	sept-18	sept-19	Parc National Moyen Bafing (Moyenne Guinée)	Biodiversité	gotanegre@wildchimps.org	Objective 1: To strengthen the involvement of the surrounding populations in the conservation of the natural resources of MBNP Objective 2: Improve the protection conditions to ensure the integrity of the MBNP

Nom du projet	Baillleur	organisation de mise en œuvre	Ministère et Services partenaires	Montant ¹⁰⁹	En cours ou en	Date de début	Date de fin	Zones d'interventions -	Thématique	Contact	Principaux résultats attendus
Mise à jour du Plan National de conservation des Chimpanzés en Guinée	Fondation	BIOTOPE	MEEF, Guinée Ecologie	Moyen	En cours	janv-17	déc-19	Guinée	chimpanzé	Catherine André -	1. Définition d'une vision commune pour la conservation du chimpanzé en Guinée dans un contexte de développement national 2. Définir les priorités nationales pour la conservation du chimpanzé en Guinée 3. Définir des actions pour répondre à ces priorités, elles constitueront le cœur du Plan Le Plan doit traduire la vision en un jeu d'actions opérationnelles avec un chronogramme, la répartition des rôles et responsabilités et des pistes de financements.
PAP-FOR - Projet d'Appui à la Conservation des Paysages Forestiers	Union européenne	UNOPS	MEEF - CEGENS	Elevé	En préparation	juin-19	juin-22	Monts Nimba (Guinée, Liberia, Côte d'Ivoire)	Biodiversité	raymond.lataste@eas.europa.eu	Projet régional de conservation des Monts Nimba dans les 3 pays
PARSS3-Environnement	Union européenne	UNOPS	MEEF, OGPR - DNEF - CFZ - CEGENS	Elevé	En cours	janv-18	janv-22	Institutionnel + 12 aires protégées	Biodiversité	raymond.lataste@eas.europa.eu;	R1 : Les capacités du MEEF à mener une gestion durable des ressources naturelles et à répondre à ses engagements internationaux sont renforcées. R2 : La surveillance et la protection des sites sélectionnés sont assurées grâce au renforcement des capacités du Corps et des structures d'encadrement et à son déploiement au niveau national. R3 : L'implication des communautés locales, de la société civile et du secteur privé dans la gestion durable des ressources naturelles renouvelables est promue et appuyée. R4: Des approches participatives du secteur privé et des communautés pour la gestion des aires protégées en Guinée sont intégrées dans les stratégies du MEEF sur la base des activités testées sur des sites sélectionnés.
Programme Environnement et Gestion Durable du Capital Naturel	PNUD et	PNUD	MEEF	Elevé	En	2018	2022	Niveau National			Relever les défis liés à la gestion durable de l'environnement tant au niveau national que local qui intègrent les priorités nationales ainsi que les accords multilatéraux sur l'environnement: Appui institutionnel, mobilisation des ressources, élaboration des outils de planification etc...
Projet "Gestion intégrée des ressources naturelles des hautes terres du Fouta Djallon (FDH-INRM)"	FEM -3	FAO	MEEF/M. l'Energie et de l'Hydraulique	Elevé	En cours	2009	31-dec-2021	Guinée		mohamadou.diallo@fao.org	Composante 1: Renforcement de la collaboration régionale pour la planification et la mise en œuvre des activités de gestion des ressources naturelles Composante 2: Amélioration des ressources naturelles et des moyens d'existence dans le massif du Fouta Djallon Composante 3: Mobilisation et formation des parties prenantes en gestion intégrée des ressources naturelles Composante 4: Gestion du projet, suivi et évaluation, diffusion de l'information

Nom du projet	Baillieur	Ministère et Services partenaires	Montant ¹⁰⁹	En cours ou en	Date de début	Date de fin	Zones d'interventions - Thématique	Contact	Principaux résultats attendus
Projet Préparatoire de l'accès du pays au fonds vert pour le climat-FVC	Fonds	PNUD	MEEF	Elevé	En cours	2017	2018	Niveau National	Mettre en place une autorité nationale désignée (AND) Renforcement capacités d'intervention Point Focal FVC, Elaboration d'un plan stratégique et un programme pays FVC qui servira de cadre d'intervention du point focal/autorité nationale désignée auprès du FVC.
Projet Restauration des Paysages Forestiers	AFD, Fonds	MEEF	MEEF		En			Nationale	Activités non définitives, possibilité de modifications: (i) Mise en place d'un cadre réglementaire sur les filières bois d'œuvre et d'énergie - (ii) Développer des activités agro-sylvo-pastorales qui préservent les ressources forestières - (iii) Mise en place de plan de gestion forestière de manière participative sur les forêts classées - (iv) Plan de reboisement - (v) Renforcement de capacité du MEEF
Renforcer la gestion collaborative du Paysage forestier transfrontalier de Zياما-Wonegizi-Wologizi-Foya	USAID/L'Afrique	FFI	MEEF	Elevé	En cours	01-févr	janv-20	Paysage forestier transfrontalier	R1: Renforcer la conservation de la forêt et de la biodiversité du Paysage forestier transfrontalier de Zياما-Wonegizi-Wologizi-Foya. R2: Soutenir la création d'un environnement habitant qui facilite la gouvernance forestière et l'application des mesures légales au sein du Paysage de ZWWF. R3 Encourager des activités de moyens d'existence durables qui contribuent à l'amélioration du bien-être des populations à l'intérieur du Paysage de ZWWF et réduisent la dépendance non viable de la forêt tout en s'efforçant d'identifier des approches de gestion forestière durables.
Restauration des paysages et forêts dégradés du Fouta Djallon et de Guinée Forestière pour des systèmes alimentaires et des moyens de subsistance durables	FEM-7	FAO	MEEF	Elevé	En préparation	2019	2023	Guinée	<ul style="list-style-type: none"> Composante 1: Créer les conditions nécessaires pour permettre la mise à l'échelle des actions de restauration. Composante 2: Formuler et mettre en œuvre des plans de restauration et de gestion durable des paysages dans la région du Fouta Djallon et en Guinée forestière. Composante 3: Promouvoir des chaînes de valeur durables aux niveaux national et local. Composante 4: Evaluation et suivi du changement d'utilisation des terres et des forêts.
Restauration forestière du corridor Bossou - Nimba	USAID/USFS USFS/AUDER/ REB	IREB (MIESR)		Elevé	En cours	2017	2020 (jan)	Guinée Forestière	Restaurer l'habitat de la forêt naturelle (~250ha) entre les collines de Bossou et les Monts Nimba, afin de faciliter de nouveau le croisement des populations de chimpanzés, vivant actuellement isolés de l'un et l'autre.

Annexe 3. Protocole d'envoi de nouveaux chimpanzés au CCC

Cette fiche¹¹⁰ a été développée afin de faciliter le transfert au CCC d'un chimpanzé confisqué. Elle pourrait être utilement mise à jour avant diffusion (coordonnées notamment) et complétée par un autre protocole spécifique sur comment confisquer un chimpanzé, les choses à faire et ne pas faire, que lui donner à manger, 1ers soins de base, etc.



CENTRE DE CONSERVATION POUR CHIMPANZES

BP 36 Faranah
Tel : 624.39.42.80
www.projetprimates.com

PROTOCOLE D'ENVOI de CHIMPANZES au Centre de Conservation pour Chimpanzés (CCC)

Le CCC n'accepte des chimpanzés orphelins que lorsqu'ils sont confisqués légalement par les autorités compétentes.

Lorsqu'un chimpanzé est confisqué et qu'il doit être envoyé au CCC, il est important pour le CCC que certaines procédures soient respectées. L'arrivée de tout nouveau chimpanzé se fait en général de manière imprévue et subite et il faut un minimum de temps pour organiser la prise en charge sur place au sanctuaire à Somoria.

Les responsables CCC sur place en Guinée doivent être consultés afin d'organiser l'envoi du chimpanzé jusqu'au CCC selon les problématiques du moment.

Afin de faciliter l'arrivée et l'accueil d'un nouveau chimpanzé, voici quelques règles à respecter :

1. La 1ère des choses est d'envoyer un email aux contacts suivants :
cccfaranah@gmail.com ; wara_guinee@yahoo.fr ; lnrasebeole@gmail.com

2. Essayer de prévenir les responsables du CCC présents en Guinée (contacts ci-dessous)

Si aucun responsable n'est joignable par téléphone :

- ✓ un message peut être laissé au Conservateur du PNHN Aboubacar SAMOURA afin qu'il soit transmis à l'équipe du CCC lors de ses passages à Sidakoro les lundi ou mardi, jeudi, vendredi et dimanche. Au pire, il peut être demandé qu'un garde soit dépêché jusqu'à Somoria pour porter le message et qu'un responsable prenne immédiatement contact avec le responsable de l'organisme qui a le chimpanzé confisqué
- ✓ ou essayer de contacter notre bureau à Faranah, ou notre logisticien à Faranah, Clément Millimono, ou le gardien de notre bureau, Ousmane BAH, qui trouveront un moyen de nous joindre
- ✓ si personne n'est joignable en Guinée, contacter nos partenaires en France pour qu'ils fassent passer le message par leur propre moyen

¹¹⁰ Note diffusable disponible auprès de BIOTOPE/COMBO ou du CCC, sur www.guineachimpanzees.com/action-plan et dans le dossier "Annexes" à ce lien https://biotope34-my.sharepoint.com/:f:/g/personal/candre_biotope_fr/Enyluuq4o5FEIM1uJRpUck4B_W06oeONWYCTPEUa4eX8Wg?e=0Q9Lq7

NOM	Fonction	Tel 1	Tel 2	Tel 3	Email	Remarque
Bureau FARANAH	Contact équipe éducation CCC	627150913			cccfaranah@gmail.com ccc.sensibilisation@gmail.com	Joignable que le WE
COLIN Christelle	Directrice exécutive CCC	624394280	655295793	660309913 (whatsapp)	wara_guinee@yahoo.fr	
RASE Hélène	Directrice opérationnelle CCC	+32473293712 (whatsapp)	655589477	660347249	lnrasebeole@gmail.com	
Aboubacar SAMOURA	Conservateur Parc National Haut Niger	628355216			aboubacarsamoura7@gmail.com	
MILLIMONO Clément	Logisticien CCC	621477640	666597829			Habite à Faranah
BAH Ousmane	Gardien bureau CCC à Faranah	625579209	656861960			
DANAUD Céline	Directrice Projet Primates France	+33614386664 (whatsapp)			contact@projetprimates.com	Partenaire du CCC joignable en France
RBALLAND Estelle	Présidente Project Primate Inc.	+33631228339 (whatsapp)			esthel@yahoo.com	Partenaire du CCC joignable en France

3. Prévoir systématiquement le transport du chimpanzé jusqu'au CCC accompagné de Mr Thierno BALDE, ancien soigneur du CCC qui collabore régulièrement avec GALF et OGUIPAR pour les confiscations d'animaux sauvages. Le CCC a une logistique lourde avec des déplacements quasi quotidiens et il est impossible de libérer la voiture du CCC sans une programmation longtemps à l'avance. Si l'équipe est prévenue à l'avance, un membre de l'équipe attendra la mission à Faranah ou Sidakoro, ou pourra donner d'autres instructions
4. Prévoir si possible d'envoyer Thierno BALDE pour idéalement une semaine afin de laisser le temps au CCC de s'organiser. Nous avons en effet un planning de travail organisé jour après jour et nous n'avons jamais de personnes en extra disponibles immédiatement pour s'occuper d'un nouveau chimpanzé
5. Prévoir des fonds d'urgence pour aider le CCC à faire face aux coûts du nouvel arrivant (actuellement de 20,000,000GNF/an). Le CCC est en effet le seul à supporter le coût d'entretien des chimpanzés confisqués et il faut du temps pour trouver les fonds supplémentaires
6. Partager sur les médias les informations relatives à la confiscation et mettre les liens du CCC afin d'encourager le public à soutenir nos efforts. La confiscation d'un chimpanzé n'est pas la fin de son histoire mais bien le début de sa nouvelle vie, qui est une 2^{ème} chance !
 - ✓ lien du site internet <https://www.projetprimates.com/aidez-nous/>
 - ✓ lien des pages Facebook :
 - <https://www.facebook.com/CentreDeConservationPourChimpanzes/>
 - <https://www.facebook.com/ChimpanzeeConservationCenter/>
 - ✓ Twitter : <https://twitter.com/ProjectPrimate>
 - ✓ Instagram : [centre.conservation.chimpanzes](https://www.instagram.com/centre.conservation.chimpanzes) et [chimpanzee_conservation_center](https://www.instagram.com/chimpanzee_conservation_center)

Annexe 4. Bonnes pratiques pour la prise en compte du chimpanzé et de son écologie dans les études d'impact environnemental et social (EIES) : Application de la hiérarchie d'atténuation

Document préparé pour l'Atelier du 12 au 15 septembre 2017, Conakry

Contexte

Dans le cadre de la mise à jour du Plan d'action national de conservation des chimpanzés de Guinée (PANCC), il a paru intéressant de compiler les bonnes pratiques mises en œuvre ou à promouvoir dans les EIES, et donc dans la gestion des impacts sur l'espèce dans les Plans de gestion environnementaux et sociaux (PGES). Une diversité d'approches, plus ou moins pertinentes, caractérise actuellement la réalisation des états initiaux, l'identification des impacts et les réponses à leur apporter. Une harmonisation et une diffusion des pratiques sera sans doute bénéfique. Le présent document est un support de discussion à utiliser lors de l'atelier du 12 au 15/09, et recense les bonnes pratiques recueillies suite à quelques consultations directes et bibliographiques¹. Chaque point listé ci-après constitue une bonne pratique à discuter et éventuellement à recommander dans le cadre du PANCC.

Le statut de l'espèce impose une attention toute particulière de la part des porteurs de projets. Toutefois, l'information bibliographique et collectée sur le terrain n'est souvent pas suffisante, en qualité et en quantité, pour statuer véritablement sur l'état actuel de l'espèce et sa vulnérabilité, dans l'aire d'influence d'un projet. Il faut disposer d'une vision au long cours, à la fois plus globale et plus fine des groupes de chimpanzés : structure interne des groupes, sexe et âge des individus, ressources utilisées, accès à la nourriture et répartition des groupes au sein de l'espèce. Un des buts doit être de comprendre ce qui détermine les effectifs locaux de l'espèce. La dispersion des données entre les porteurs de projet les rend difficilement exploitables pour une approche à grande échelle. Néanmoins, les bonnes pratiques suivantes sont envisageables à l'échelle de chaque projet.

1. Évaluation de l'état initial

L'état initial doit être réalisé par des experts compétents afin de garantir la robustesse de l'EIES. C'est un point crucial, notamment pour bien délimiter et caractériser les habitats critiques pour la conservation de l'espèce, propres à chaque projet. Cette étape est souvent insuffisante pour différentes raisons.

Définir la zone d'étude et structurer l'inventaire

- ❖ Actuellement, l'aire d'étude est souvent définie comme une zone de 50 m à 10 km (tampon) autour des emprises proposées du projet. Certaines préconisations vont même jusqu'à 50 km. L'essentiel est que sa surface et ses limites soient pertinentes pour les populations de chimpanzés affectées. Elle sera donc nécessairement évolutive au fur et à mesure que la connaissance de ces populations s'affine.
- ❖ Les principales étapes à respecter ensuite sont :
 - Étape préliminaire, en cas de zone d'étude étendue, mener des entretiens avec les locaux pour localiser les chimpanzés et cadrer les inventaires ultérieurs,
 - Définir précisément les objectifs d'inventaire,
 - En déduire la surface à échantillonner,
 - Déterminer le type de méthode le plus approprié, à choisir selon le type d'environnement et les moyens disponibles (pas de méthode unique ni systématique),
 - Élaborer le plan d'échantillonnage, afin d'estimer la taille de la population en présence et le nombre de groupes familiaux. S'appuyer sur un biostatisticien est bienvenu à cette étape.
- ❖ Couvrir toutes les saisons... pour l'évaluation de l'état initial, *a fortiori* pour échantillonner systématiquement en saison sèche et en saison des pluies et établir ainsi un état initial rigoureusement complet sur les habitats et ressources utilisés par l'espèce au fil des saisons.
- ❖ Plus largement, assurer l'exhaustivité des EIES, par le traitement systématique et approfondi de l'ensemble des thématiques requises.

¹ Sources : *La planète des grands singes 2013. Les industries extractives et la conservation des grands singes*, Fondation Arcus, 2014 ; *Guide général de réalisation des études d'impact environnemental et social*, Bureau guinéen d'études et d'évaluation environnementale (BGEÉE), 2013 et différents experts guinéens et internationaux que nous tenons à remercier.

- ❖ Veiller au versement des données sources des EIES au BGEEE, structure habilitée à mettre à disposition de tous les porteurs de projets les EIES, en particulier pour que les impacts cumulés puissent être mieux appréhendés et traités.

Techniques d'inventaire

Les méthodes ne sont pas standardisées dans l'espace et dans le temps, ni harmonisées à l'échelle du pays. Plusieurs techniques d'inventaire se pratiquent actuellement :

- La méthode des transects linéaires permet de déterminer une abondance et le ou les types d'habitat utilisés pour la nidification, avec le coût souvent le plus modéré.
- La méthode avec pièges photographiques permet d'estimer la présence ou absence de l'espèce et le type d'habitat utilisé. Sur une longue durée, il est possible de reconnaître les individus et de faire des estimations d'abondance, et même du nombre de groupes différents.
- La méthode génétique, couplée à la méthode « Capture-marquage-recapture (CMR) » amène à l'identification des individus, à une estimation de l'abondance et à la détermination de l'appartenance à un certain groupe. L'analyse des fèces permet aussi d'obtenir des informations sur le régime alimentaire et le type de territoire. Il s'agit de la méthode la plus onéreuse, mais c'est en revanche la plus robuste et la plus performante parmi les trois citées. Une mise en œuvre pérenne de cette méthode génétique dans l'espace et dans le temps, associée à la méthode CMR, apporte de l'information d'une grande fiabilité et inédite sur l'évolution temporelle des groupes de chimpanzés.

De ce constat, découlent les recommandations suivantes :

- ❖ Partager les expériences et déterminer les meilleures pratiques pour chaque contexte (accessibilité de la zone, moyens financiers...).
- ❖ A minima combiner plusieurs méthodes (observations directes, observations indirectes par identification des sentes, des points de nourrissage et des nids, via les méthodes des transects, du piégeage photographique et de l'analyse génétique des fèces) qui dans les délais actuellement consentis, donnerait lieu à de meilleurs résultats, plus complets et fiables.
- ❖ Mutualiser le coût des inventaires entre plusieurs projets contigus le cas échéant, les études de terrain étant souvent onéreuses.

Exigences et approbation réglementaires pour l'EIES

- ❖ Promouvoir une méthodologie standardisée, si possible par des dispositions réglementaires, permettant d'obtenir une information suffisamment précise sur la présence avérée, potentielle ou l'absence de chimpanzés sur un site.
- ❖ Améliorer la connaissance écologique à l'échelle du pays, en exigeant un état initial pour tout permis exploratoire.
- ❖ Consulter pour avis des scientifiques compétents dans les enjeux de conservation liés au projet, en complément de l'approbation du Comité technique d'analyse environnementale (CTAE) existant.

2. Évaluation des impacts

- ❖ Se référer à la classification normalisée des menaces selon l'UICN pour inventorier et qualifier les différents impacts².
- ❖ Pour l'évaluation des impacts, tenir compte du territoire complet des chimpanzés, qui peut aller parfois au-delà de l'aire d'étude. La connaissance de ce territoire devrait être améliorée, au long terme, selon une préconisation détaillée plus loin.
- ❖ Bien traiter les impacts cumulatifs dans une zone hébergeant plusieurs projets, comme préconisé dans le *Guide général de réalisation des études d'impact environnemental et social* du BGEEE.

² http://s3.amazonaws.com/iucnredlist-newcms/staging/public/attachments/3127/dec_2012_guidance_threats_classification_scheme.pdf

3. Mesures d'évitement et réduction, suivi à long terme

Acteurs privés

- ❖ Mettre la priorité sur la phase la plus efficace : **l'évitement**. Cette étape est trop souvent négligée, au profit de la compensation qui entraîne des coûts parfois plus importants que les mesures d'évitement. Ceci implique d'envisager des variantes sérieuses tôt dans le cycle du projet.
- ❖ Bien traiter les impacts indirects qui sont les plus dommageables : afflux de populations, extensions des zones agricoles, braconnage...
- ❖ Mettre en œuvre les mesures d'évitement et de conservation du PGES avant même le début effectif du projet.
- ❖ Au long terme, organiser un suivi mutualisé des groupes de chimpanzés, qui apporterait une meilleure connaissance de leur territoire réel et de la répartition des groupes dans et hors zones de projet. Ce suivi doit aider à mieux estimer les pertes écologiques liées aux impacts et les gains écologiques attendus des mesures de compensation (*biodiversity offsets*). En effet, les résultats sont souvent incertains et méritent d'être consolidés, en particulier sur l'amélioration effective de l'habitat du chimpanzé.

Acteurs institutionnels

- ❖ Disposer d'un groupe indépendant d'experts, pour assurer le suivi des PGES, comme recommandé dans le *Guide général de réalisation des études d'impact environnemental et social* du BGEE.
- ❖ Identifier, à l'échelle nationale, des zones prioritaires où les projets impactant les chimpanzés ne doivent pas être autorisés, si possible par des dispositions réglementaires. La délimitation de ces zones s'appuiera sur le suivi mutualisé préconisé plus haut.
- ❖ Améliorer l'efficacité des mesures proposées dans les PGES et l'implication des communautés locales dans leur mise en œuvre, notamment en rendant accessibles les savoir-faire élémentaires en agroforesterie et restauration, notamment concernant les essences locales.
- ❖ Établir une liste d'experts primatologues, éventuellement accrédités, et développer une stratégie de montée en capacités dans ce domaine, par exemple sous l'égide de la Société africaine de primatologie.

4. Compensation

- ❖ Dimensionner la compensation afin qu'elle génère un accroissement durable des effectifs de chimpanzés, proportionné à la diminution anticipée des effectifs sur le site d'impact. Ceci nécessite de la modélisation démographique, la réponse des populations des chimpanzés concernés.
- ❖ S'assurer que les mesures visent bien à conserver l'espèce avec son écosystème, selon une approche par l'habitat.
- ❖ La compensation nécessite un engagement fort des parties prenantes locales sur le site de compensation. Cela doit être inclus dans l'élaboration du document d'engagement entre les parties prenantes lors de l'EIES et respecter les bonnes pratiques en la matière (consentement libre, informé et préalable et conditions de réinstallation éventuelle des communautés induite par la compensation).
- ❖ Le « Comité national pour la préparation et le suivi de la stratégie nationale de compensation des impacts sur la biodiversité et les écosystèmes (CN-CIBE³) » doit être informé des démarches engagées pour la compensation et veiller à leur bonne intégration dans la stratégie nationale.

Conclusion

La hiérarchie d'atténuation (Éviter-Réduire-Restaurer-Compenser) est un principe clé qui doit permettre aux projets de mieux concilier leurs objectifs industriels, économiques et sociaux avec la conservation des chimpanzés en Guinée. Son usage est un bon premier fil directeur.

Afin d'améliorer la prise en compte des chimpanzés dans les EIES, un guide, destiné aux auditeurs des projets localisés dans les habitats de l'espèce, garantirait une excellente prise en compte des enjeux clés.

³ créé en 2017 par le ministère de l'Environnement, des Eaux et Forêts (MEEF)

On pourra aussi s'appuyer sur les notes techniques - en anglais - élaborées par *The Biodiversity Consultancy* sur le sujet :

- 2018 : sur l'application de la hiérarchie d'atténuation aux Chimpanzés
https://www.thebiodiversityconsultancy.com/wp-content/uploads/2018/09/Chimpanzees_managing-and-mitigating-project-related-risk-IBN.pdf et
http://conferences.iaia.org/wdc2017/presentations/20172209_PresentationChimplAIAWashington_Final.pdf
- 2019 : sur comment réaliser des inventaires adaptés et pertinents pour les projets
<https://www.thebiodiversityconsultancy.com/how-to-make-biodiversity-surveys-relevant-to-your-project/>

Annexe 5. Hiérarchie d'atténuation : Absence de Perte Nette et Gain Net de biodiversité

Définition

Les standards internationaux (IFC PS6, AfDB OS3, BBOP, Banque Mondiale...) préconisent largement l'application de la hiérarchie d'atténuation, avec une priorité pour l'évitement, et exige l'atteinte d'un résultat d' « absence de perte nette » (no-net-loss) et/ou de « gain net » (net-gain) de biodiversité.

La hiérarchie d'atténuation implique donc d'**éviter** les atteintes à la biodiversité et aux services qu'elle fournit ; à défaut, d'en **réduire** la portée, de **restaurer** sur les zones d'impacts temporaires ; enfin, en dernier lieu, de **compenser** les atteintes qui n'ont pu être évitées ni réduites, en tenant compte des espèces, des habitats naturels et des fonctions écologiques affectées. Dans le cadre de certaines normes internationales, en particulier l'IFC PS6, ce principe doit viser un objectif d'absence de perte nette de biodiversité, voire tendre vers un gain de biodiversité.

On parle de « non-perte nette » lorsque les gains écologiques sur un enjeu ciblé sont au moins égaux aux pertes, et de « gain net » lorsque les gains écologiques estimés sur un enjeu ciblé sont (significativement) supérieurs aux pertes.

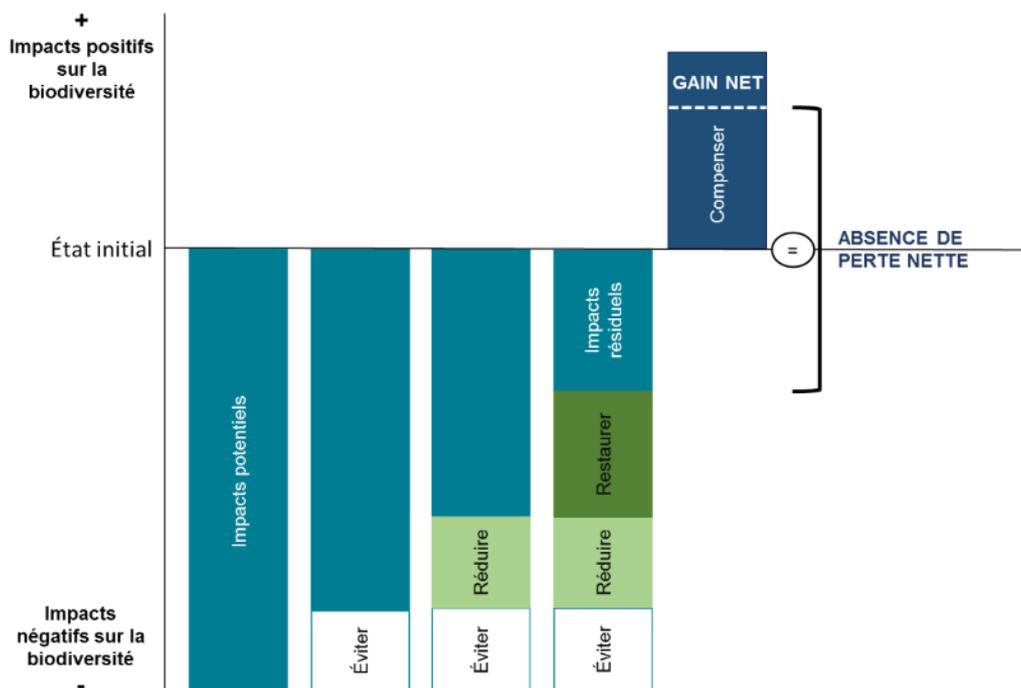


Figure 1. Hiérarchie d'atténuation : Absence de Perte Nette et Gain Net de biodiversité

La hiérarchisation d'atténuation concerne l'ensemble des composantes de l'environnement, et notamment les milieux naturels. Elle s'applique de manière proportionnée aux enjeux, à tous types de plans, programmes et projets dans le cadre des procédures administratives et de leur approbation. Il est généralement **de la responsabilité du maître d'ouvrage** de mettre en application la hiérarchie d'atténuation, afin de concevoir un projet avec absence de perte nette.

Objectif de résultat : Le PS6, par exemple, exige une obligation de résultats pour les mesures d'évitement, de réduction et de compensation. Cela implique de concevoir un dispositif d'évaluation de l'effectivité (indicateurs de mise en œuvre) et de l'efficacité (indicateurs de résultats) des mesures d'ERC qu'il propose, afin de pouvoir, le cas échéant, les adapter.

L'équivalence écologique

L'équivalence écologique peut se définir comme « un ensemble de critères, de méthodes et de processus participatifs visant à évaluer et comparer les pertes écologiques liées à l'impact résiduel significatif d'un projet et les gains écologiques liés à la mesure compensatoire ».

Dans ce contexte, l'équivalence entre les pertes causées par les impacts résiduels et les gains de biodiversité attendus de la compensation est nécessaire au respect de l'objectif de « non-perte-nette » de biodiversité. Ceci se traduit par une exigence d'équivalence écologique à la fois qualitative (même espèces, habitats, fonctions) et quantitative (les pertes et gains doivent être quantifiés) entre l'impact et les mesures compensatoires proposées.

L'équivalence écologique repose sur 3 notions importantes :

- Les « pertes écologiques », qui correspondent aux impacts résiduels significatifs du projet, mesurés à l'état initial ou, lorsque c'est pertinent, à la dynamique écologique du site impacté ;
- Les « gains écologiques », qui correspondent à la plus-value écologique générée par la mesure compensatoire, mesurée par rapport à l'état initial ou, lorsque c'est pertinent, à la dynamique écologique (positive ou négative) du site de compensation ;
- L'évaluation de la « dynamique écologique » qui s'appuie sur la dynamique naturelle du milieu et les engagements publics et privés en matière de conservation. Ces engagements permettent d'apprécier « l'additionnalité » de la mesure compensatoire, et donc la réalité des « gains » envisagés.

Il n'existe pas de méthode « officielle » ou standardisée d'évaluation de l'équivalence écologique, notamment du fait qu'il n'existe aucun indicateur « universel » de la biodiversité ou de l'état d'un milieu naturel. Ceci impose généralement une approche au cas par cas.

On peut toutefois dégager plusieurs grands principes régissant, en pratique, le respect de l'équivalence écologique :

- Les méthodes et les critères utilisés pour déterminer les pertes et les gains de biodiversité doivent être comparables ;
- L'équivalence écologique est établie grâce à la comparaison de la biodiversité avant/après impact et avant/après mesure compensatoire. C'est la mise en relation de ces deux comparaisons qui permet d'établir l'équivalence écologique ;
- Les mesures compensatoires doivent permettre le rétablissement de la qualité environnementale du milieu naturel, à un niveau au moins équivalent à l'état initial ;
- L'équivalence doit impérativement être définie selon un étalon écologique scientifique et non monétaire, d'où l'importance des méthodes et critères utilisés pour déterminer les pertes et les gains de biodiversité.

Les connaissances écologiques sur le fonctionnement des écosystèmes sont encore limitées, et augmentent l'incertitude des trajectoires de référence pour les pertes et gains. Une des clés réside dans l'identification et l'utilisation d'indicateurs adaptés aux espèces, habitats ou processus écologiques à prendre en compte. Ils doivent être choisis pour caractériser à la fois les impacts résiduels et les effets positifs attendus des mesures compensatoires.

Annexe 6. Analyse par Guinée Ecologie des activités du Plan d'Action National de conservation des chimpanzés 2005

ACTIVITES	NIVEAU DE RÉALISATION & INTERVENANTS	COMMENTAIRES & RECOMMANDATIONS
Eduquer et sensibiliser sur l'importance de la conservation des chimpanzés	Guinée Ecologie, l'Institut Jane Goodall, WCF, Janis Carter, Rebecca H. Kormos, l'IREB, KUPRI (institut de recherche sur les primates à l'université de Kyoto) et ses partenaires ¹¹¹ ont mené chacun de son côté des actions de sensibilisation. Aucune rencontre de partage d'expériences et de leçons apprises n'a été organisée.	Cette activité doit être poursuivie pour une durée au-delà de celle des projets, et être élargie à une plus grande échelle pour une couverture nationale à terme, et par une approche décentralisée et participative impliquant pleinement les communautés locales.
Réviser la législation pour la protection des Chimpanzés, et assurer la mise en application de la législation sur la protection des Chimpanzés à tous les niveaux (application des statuts des zones protégées, contrôle du braconnage à l'extérieur des zones protégées application de la loi par les Juges) etc...	Le code de protection de la faune sauvage a été revu et amendé récemment, mais attend d'être validé par l'Assemblée Nationale. Il sera alors possible de soumettre des propositions de texte d'application pouvant concerner des espèces ou des habitats spécifiques. Le contrôle du braconnage s'est néanmoins amélioré grâce à une plus grande disponibilité de l'Office Guinéen des Parcs et Réserves, du Point Focal de la CITES et du concours de EAGLE et de WARA pour la poursuite des braconniers dont certains ont été mis aux arrêts et poursuivis devant les tribunaux.	Plus d'engagement de toutes les parties prenantes est nécessaire.
Evaluer l'efficacité de la protection des Chimpanzés et leur habitat dans tous les sites prioritaires.	Guinée Ecologie, Janis Carter, Rebecca H. Kormos, Tatyana Humle, WCF, JGI, l'IREB ont chacun mené des actions sur des sites prioritaires.	Les actions menées jusque-là sont très limitées et doivent être renforcées et élargies.
Développer une méthode de surveillance des populations de Chimpanzés sauvages permettant d'identifier simultanément les facteurs affectant la taille et la distribution des populations	Janis Carter, Tatyana Humle, WCF et l'IREB ont développé des approches dans ce sens qui méritent d'être partagées.	Il y a un besoin de disposer d'un manuel-guide à ce sujet à partager avec tous les acteurs concernés.
Appuyer le Centre de Conservation des Chimpanzés (CCC) pour la formation du personnel local au sein des Chimpanzés orphelins et pour l'identification des sites appropriés pour la réintroduction des Chimpanzés en captivité dans la nature	Le CCC a reçu des appuis de diverses sources dont US Fish and Wildlife Services.	Les appuis reçus sont très insuffisants par rapport aux besoins du Centre. Il est nécessaire de trouver plus de moyens à mettre à la disposition de ce centre, l'unique pour tout le pays.

¹¹¹ KUPRI et ses collaborateurs (Tatyana Humle) ont mis en place un programme d'éducation sur 9 villages (Bossou et alentours). Il a bénéficié de financement entre 2003-2004. Un éducateur local poursuit ce programme avec l'appui de KUPRI.

ACTIVITES	NIVEAU DE RÉALISATION & INTERVENANTS	COMMENTAIRES & RECOMMANDATIONS
<p>Recensement et recherche plus détaillée pour affiner les estimations de densité de population établies par Rebecca Ham (1998) pour connaître la population effective des Chimpanzés de Guinée, en vue de proposer le classement de nouvelles réserves de la Biosphère</p>	<p>Marie-Claire Fleury-Brugière et David Brugière ont conduit des recensements en Haute Guinée. Guinée Ecologie et WCF ont aussi mené des actions dans ce sens. En plus de ceux identifiés par Rebecca Ham Kormos, Guinée Ecologie a identifié 60 autres sites de présence confirmée des chimpanzés dans 8 préfectures des régions de Mamou et Labé avec une moyenne approximative de 20 chimpanzés par site. Le projet mené par GE sur ces huit préfectures est en voie d'aboutir à la désignation d'une réserve de biosphère sur le site de la forêt classée de Bafing.</p> <p>WCF a pour sa part engagé le processus de création du Parc National du Moyen Bafing sur un site qui totalise près de 5000 chimpanzés selon les experts de la Fondation.</p>	<p>Efforts louables, mais limités par rapport à l'échelle nationale, donc à renforcer.</p>
<p>Réaliser une étude sur le commerce de la viande de brousse et sur les Chimpanzés utilisés comme animaux de compagnie en Guinée</p>	<p>Aucune étude nationale n'a été menée à ce jour. Néanmoins sur le Parc National du Haut-Niger, plusieurs études complémentaires ont été menées sur la viande de brousse par Durrell Institute for Conservation and Ecology (DICE) de l'Université de Kent en Grande Bretagne avec la collaboration de Dr. Alexandre Konate, Institut Supérieur Agronomique et Vétérinaire (ISAV), Faranah, le CCC, les autorités de Parc National du Haut Niger et l'OGPR (ex-OGUIPAR) au niveau du PNHN financées par l'Université de Kent, Chester Zoo et la Fondation Arcus (publications en cours. Ces données seront utiles pour informer le nouveau plan d'aménagement du PNHN</p>	<p>A entreprendre.</p>
<p>Augmenter les compétences locales en matière de suivi scientifique des Chimpanzés.</p>	<p>Guinée Ecologie, WCF et KUPRI ont mené des actions de formation dans ce sens. Janis Carter a soutenu la formation d'un assistant de recherche. Le CCC a formé quelques chargés de suivi des chimpanzés en cours de réhabilitation.</p>	<p>Le travail, accompli jusque-là est très limité et doit être renforcé.</p>

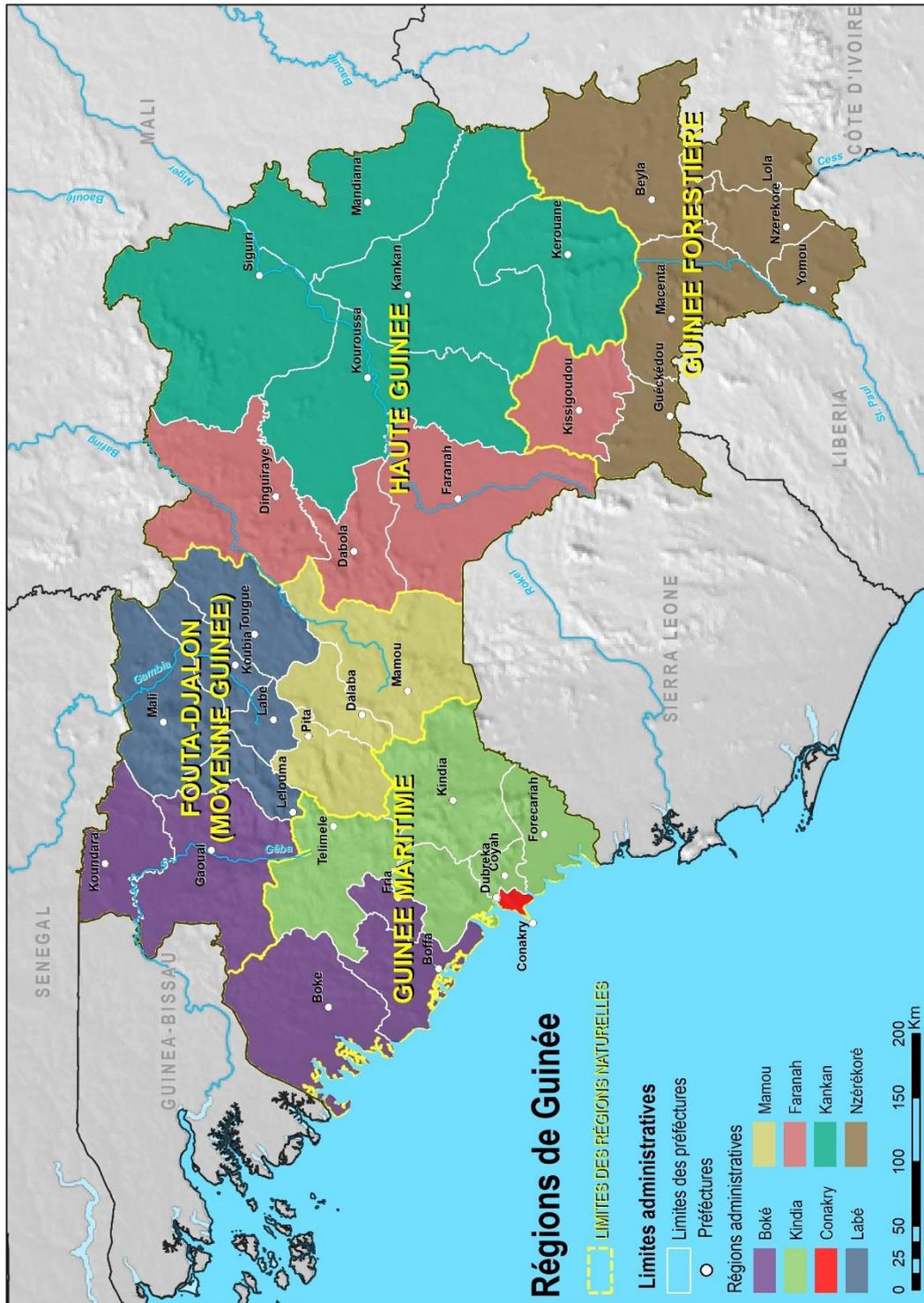
ACTIVITES	NIVEAU DE RÉALISATION & INTERVENANTS	COMMENTAIRES & RECOMMANDATIONS
Renforcer les structures administratives et de gestion permanente pour les réserves de la biosphère pour une formation de suivi des populations de Chimpanzés pour les gestionnaires guinéens des ressources et autres personnes intéressées par la conservation des Chimpanzés et leur habitat	Guinée Ecologie a contribué au renforcement des structures administratives de 8 préfectures des régions de Mamou et de Labé. Les Chefs de Section Forêts ont été dotés d'ordinateurs et ont reçu une formation en navigation Internet. WCF a mené des actions de formation de cadres de l'OGPR (ex-OGUIPAR). Mais des gestionnaires de réserves de biosphère n'ont pas encore été formés.	Un programme systématique et bien soutenu est indispensable.
Créer les corridors naturels Déré-Bossou-Mont Nimba, formaliser la reconnaissance d'aire protégée et de statut légal des blocs forestiers de Bossou et Déré	L'IREB a créé les corridors en question en collaboration avec KUPRI à travers la coopération japonaise. Leur gestion pose quelques problèmes de collaboration avec les populations riveraines.	En cours, mais à renforcer.
Réaliser un recensement dans le Parc National de Haut Niger pour déterminer les habitats les plus importants pour les Chimpanzés et évaluer la dynamique de la population depuis le recensement 2002	Cette action n'a pas été réalisée.	A entreprendre.
Former les surveillants de parc aux méthodes de recherche de recensement et les assister en établissant à la fois un système de suivi des primates à long terme dans les parcs	L'Union Européenne finance un projet de renforcement de capacités des éco-gardes, mais un système de suivi des primates à long terme dans les parcs ne figure pas encore dans ce projet.	A entreprendre.
Réactualiser la carte des habitats des Chimpanzés et créer une base de données SIG (système d'information et de gestion)	Cette action n'a pas encore été réalisée.	Une opportunité vient récemment (2017) d'être offerte par le projet Observation Spatiale des Forêts d'Afrique Centrale et de l'Ouest (OSFACO) auprès du COSIE en Guinée permettant d'accéder et de disposer d'images satellitaires sur les zones identifiées comme étant des habitats des chimpanzés. A entreprendre.
Créer une synergie entre les organismes de conservation de la faune sauvage et des forêts, des ONG, les communautés locales et autres parties prenantes pour assurer une meilleure protection des Chimpanzés et leurs habitats	Guinée Ecologie avec l'appui du FEM (Petites subventions) et de la Fondation ARCUS a conduit un projet sur le massif du Fouta Djallon qui a permis de mettre en place une telle synergie qui fonctionne bien depuis 2014 sur 10 sites pilotes. JGI a réalisé il y a une dizaine d'années des plans d'éco-développement dans quatre communes rurales du pays.	Un programme systématique et bien soutenu est indispensable.

ACTIVITES	NIVEAU DE RÉALISATION & INTERVENANTS	COMMENTAIRES & RECOMMANDATIONS
Réorganiser les associations locales des chasseurs et soutenir les activités anti-braconnage	Cette action figure dans le Plan d'Action du Parc National du Haut Niger, mais n'a pas connu de réalisation effective à ce jour.	A renforcer.
Promouvoir le tourisme vision des Chimpanzés dans le parc national du haut Niger en vue de générer des revenus aux bénéficiaires des populations riveraines et améliorer ainsi leur perception de la valeur des Chimpanzés	Cette action n'a pas été réalisée.	A renforcer.
Promouvoir un écotourisme populaire dans la cascade de la forêt de Sala (Labé) pour voir entre autres les primates	Le site est visité de manière anarchique. Le Ministère en charge du Tourisme a tenté la mise en place d'un projet d'écotourisme qui n'a pas pu voir le jour.	A entreprendre.
Eriger la forêt classée de Saraboly (Forécariah) et la partie contiguë de la Sierra Leone en aire protégée transfrontalière, compte tenu leur richesse en primate	Cette action n'a pas été réalisée.	A entreprendre.
Créer et équiper un bureau de suivi pour les questions concernant les Chimpanzés de Guinée	Cette action n'a pas été réalisée. Mais Guinée Ecologie l'a programmé dans son Centre d'Etudes et de Suivi de la Biodiversité des Forêts Tropicales Guinéennes en cours de mise en place à Labé.	A entreprendre.
Réaliser un recensement des Chimpanzés à Diécké et Ziama pour collecter les informations nécessaires pour le classement d'une aire protégée transfrontalière avec le site de Wonegizi (Libéria)	Un projet récemment financé (2017) par USAID couvre le corridor Ziama-Wonegizi. Il est envisagé dans le cadre de ce projet de conduire un inventaire de la biodiversité dans son ensemble.	En cours.

Annexe 7. Contexte géographique et humain en Guinée

Contexte géographique

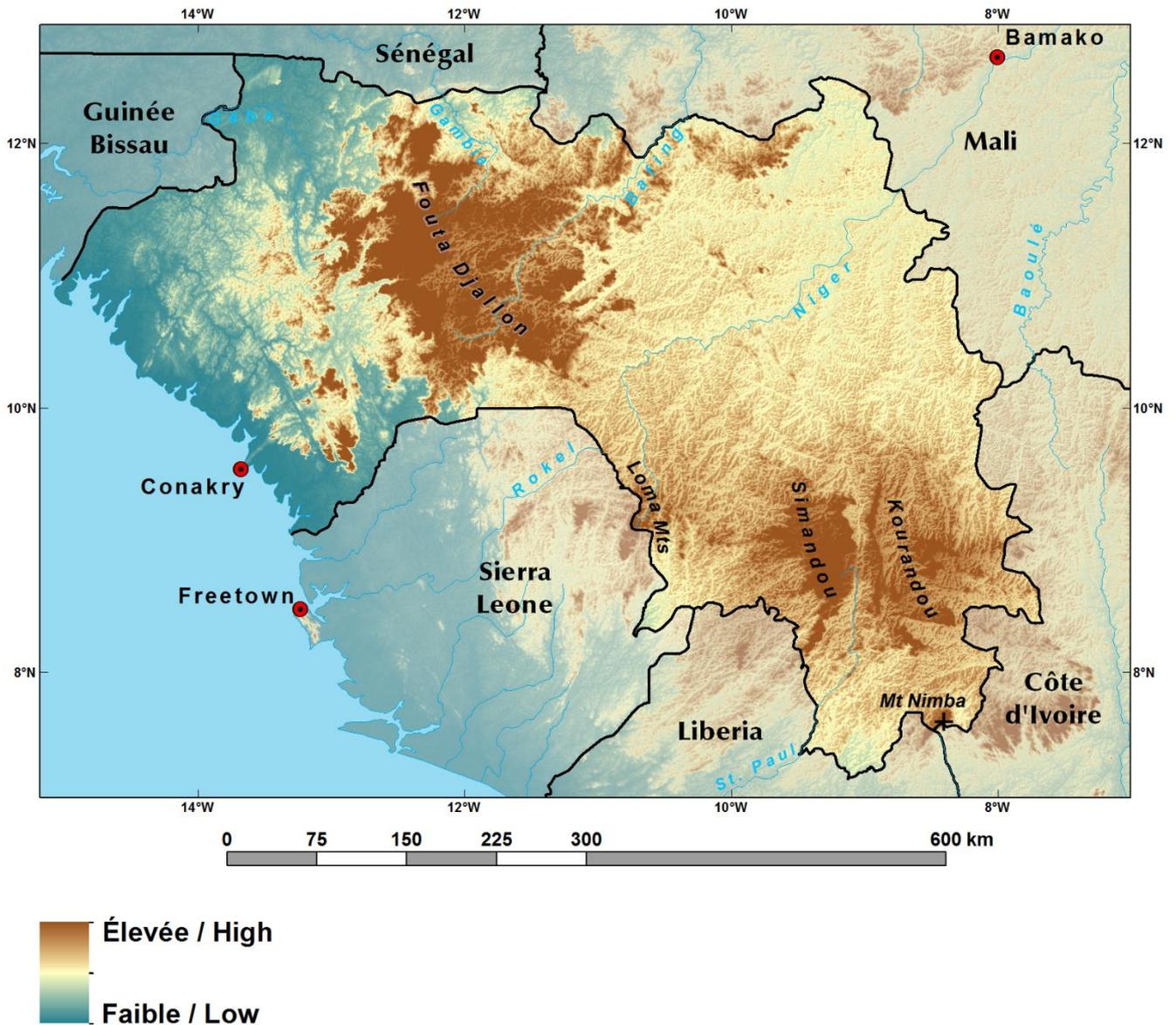
La Guinée couvrant une superficie de 245 857 Km² est située en Afrique de l'Ouest, partageant des frontières avec la Guinée Bissau (386 km), le Sénégal (330 km), le Mali (868 km), la Côte d'Ivoire (610 km), le Libéria (563 km) et la Sierra Léone (652 km), et bordé par l'Océan Atlantique sur une longueur de côte de 320 km. Le pays présente des caractéristiques physiques dont les particularités dégagent quatre régions naturelles désignées (i) Guinée Maritime ou Basse-Guinée, région côtière à l'Ouest constituée de basses plaines sous les contreforts du massif du Fouta Djallon; (ii) la Moyenne-Guinée qui correspond dans sa plus grande partie du massif montagneux du Fouta Djallon au centre et au nord du pays et des plaines frontalières avec le Sénégal au nord-ouest ; (iii) la Haute-Guinée à l'Est de la Moyenne-Guinée, jusqu'aux frontières avec le Mali au nord et nord-est et la Côte d'Ivoire à l'Est, est une région de savane avec de vastes plaines entre les principaux affluents du fleuve Niger ; (iv) la Guinée-Forestière située dans la partie sud-ouest du pays, couverte en partie de forêts qui lui donne son nom.



Carte 10 : Limites administratives et régions naturelles de Guinée - Source : GADM database (www.gadm.org), version 2.8, Novembre 2015 et Guide « La Guinée Aujourd'hui », 2008

Sur le plan du relief, la Guinée est constituée des plaines de Basse et Haute-Guinée, des massifs montagneux du Fouta Djallon et de la dorsale guinéenne du sud-ouest. Le Fouta Djallon est particulièrement remarquable par ses hauts plateaux et ses vallées profondes, alternant des altitudes entre 700 et 1000m culminant en certains endroits à 1400-1500m, et le Mont Nimba en Guinée-Forestière à 1752 m, un des plus hauts d'Afrique de l'Ouest. Vue d'en haut, la Guinée se présente comme une mosaïque de multiples paysages alternant savanes et forêts qui se rencontrent à différentes altitudes et qui sont fragmentés par des agrosystèmes anthropiques et des Bowés sur les hauteurs du Fouta Djallon.

L'hydrographie de la Guinée est d'une telle importance que le pays est qualifié de château d'eau d'Afrique de l'Ouest. Les plus grands cours d'eau de cette région (Niger, Sénégal et Gambie) prennent leurs sources en Guinée.



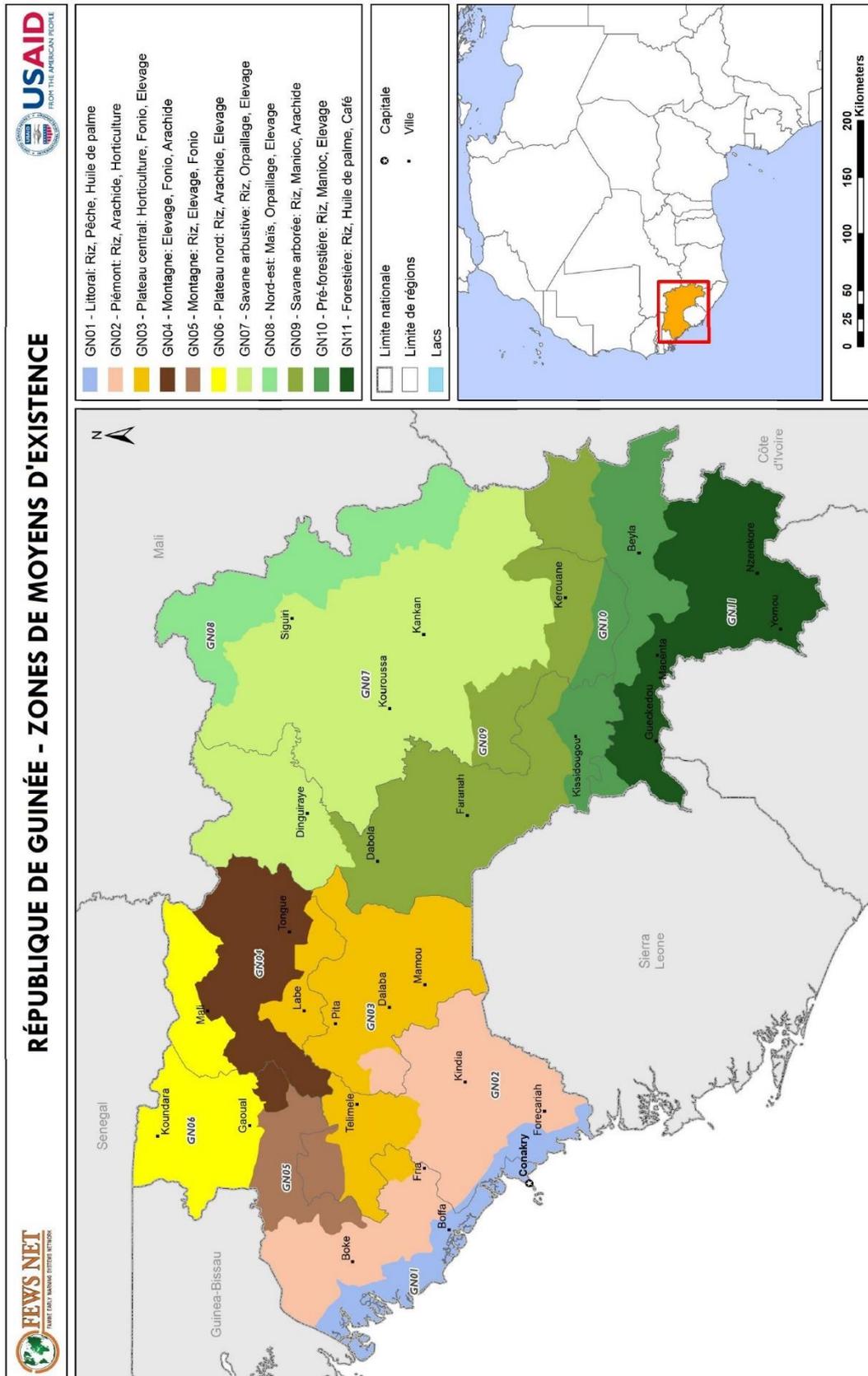
Carte 11 : Relief de la Guinée. Source : Comité Permanent Inter-états de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel [CILSS], 2016, *Landscapes of West Africa - A window on a changing world: Ouagadougou, Burkina Faso*, CILSS, 219 p. at <http://dx.doi.org/10.5066/F7N014QZ>

Contexte humain

La population de la Guinée est constituée de plusieurs groupes ethnolinguistiques dont les principaux sont en Basse-Guinée, les Nalous, les Mikhiforés, les Bagas, les Landoumas et les Soussous ; en Moyenne Guinée, les Peuls, les Djakankés, les Djallonkés, les Bassaris, les Badiarankés, les Koniagués, les Cocolis ; en Haute Guinée, les Malinkés (incluant les Koniankés et les Kourankos), les Djallonkés, en Guinée Forestière, les Kissis, les Lélés, les Tomas (incluant les Toma-Manians), les Guerzés (ou Kpèlè), les Konos (proches des Kpèlès) et les Manons.

Ces différents groupes ethniques ont leurs particularités culturelles et observent trois principaux rites religieux qui sont l'islam (dominant pour près de 90%) et, principalement en Guinée forestière, le christianisme et l'animisme. Ce dernier rite se pratique par une très faible minorité.

Cette population est majoritairement rurale et vit d'une économie de subsistance à faible revenu. L'agriculture, l'élevage, la pêche, l'artisanat, le petit commerce informel, l'exploitation des ressources forestières, y compris la chasse constituent les principales occupations de cette majorité de population.



Mise à jour le 7 mars 2013.

Carte 12 : Carte des moyens d'existence des populations rurales de la Guinée. Source : USAID, mars 2013 - Moyens d'existences en Guinée

Annexe 8. Liste des participants à l'atelier de révision du Plan

Participation	Nom	Service	Société	Fonction	Pays	Téléphone	Email
invité, présent	Abdou Gadhirou Diallo	ONG guinéenne	Association Locale de Conservation de la Nature de Kewoye	Membre	Guinée	+224623 (29) 30 65	-
présent	Bakary Magassouba	Administration guinéenne	MEEF Office Guinéen des Parcs et Reserves	Chef Division	Guinée	+224628148150	magassoubab@gmail.com
présent	Balde Alpha Oumar	BE/consultant guinéen	Sylvatrop Consulting	Responsable administratif logistique	Guinée	+224628925707	alpha.balde@sylvatrop consulting.com
invité, présent	Catherine André	BE/consultant (non guinéen)	Biotope	Chef de projet COMBO	Guinée		candre@biotope.fr
invité, présent	Cdt Ibrahima Koggui Diallo	Institution guinéenne	Parc National de Badiar	conservateur	Guinée	+224 (622) 36 33 17	kogguidiallo@gmail.com
invité, présent	Celine Devos	ONG non guinéenne	WCF	coord pays Guinee	Guinée	+224 623 95 32 12	devos@wildchimps.org
invité, présent	Christelle COLIN	Institution guinéenne	Centre de Conservation pour les Chimpanzés	directrice exécutive	Guinée	+224 655 29 57 93 224624394280	wara_guinee@yahoo.fr
invité, présent	Colonel Aboubacar Oularé	Administration guinéenne	MEEF	Conseiller Biodiversité - point focal GRASP/CDB	Guinée	224669232673 224620584312	aboubacaroulare957@gmail.com oulare_aboubacar@yahoo.fr
invité, présent	Colonel Namory Keita	Administration guinéenne	MEEF	Directeur National de la Conservation	Guinée	+224 628 19 92 08	namory54@yahoo.fr
invité, présent	Commandant Saidou Condé	Administration guinéenne	MEEF Office Guinéen des Parcs et Reserves	chef de division législation	Guinée	+224 (628) 39 66 13	Condesaidou@yahoo.fr
invité, présent	Dr Aly Gaspard Soumah	Institution guinéenne	Institut Recherche Environnemental de Bossou	Directeur - Primatologue	Guinée	224622259829	salygaspard2@gmail.com salygaspard@yahoo.fr
invité, présent	Dr Genevieve Campbell	BE/consultant (non guinéen)	TBC	Principal Consultant	Royaume-Uni		genevieve.campbell@the biodiversityconsultancy.com
invité, présent, Comité scientifique	Dr. Tatyana HUMLE	Institution (non guinéenne)	Durrell Institute of Conservation and Ecology		Royaume-Uni	+224664 (42) 14 34 - +44 (0) 1227 82 7845	T.Humle@kent.ac.uk
invité, présent	Fabien QUETIER	BE/consultant (non guinéen)	Biotope	Directeur d'études	France	+33 6 21 51 26 66	FQUETIER@biotope.fr
présent, logistique/Media	Fanie Sylla		MEEF	Assistante chargée de communication	Guinée	+224628236786	faniesylla72@gmail.com
présent	Habitatou Diallo			Traductrice Ramatoulaye Diallo	Guinée		-
invité, présent, Comité scientifique	Hugo Rainey	ONG non guinéenne	WCS		Royaume-Uni	447857488088	hrainey@wcs.org
invité, présent	Inza KONE	Institution (non guinéenne)	Centre Suisse de Recherches Scientifiques	Directeur de la Recherche et du Développement - primatologue	Cote d'Ivoire	22578266736	inza.kone@csrs.ci inza.kone@gmail.com
invité, présent	Issiaga Keita	Minier guinéen	CBG	Responsable faune	Guinée		Issiaga.Keita@cbg-guinee.com

Plan National de Conservation des Chimpanzés de Guinée - 2020-2030

Participation	Nom	Service	Société	Fonction	Pays	Téléphone	Email
invité, présent	Johny Rabenantoandro	Minier guinéen	CBG	Responsable biodiversité	Guinée	224623233162	Johny.Rabenantoandro@cbg-guinee.com
invité, présent	Keita Mamady Saiba	Administration guinéenne	MEEF Office Guinéen des Parcs et Reserves	Directeur Général	Guinée	224664761292 224622546290	sayba58keita@gmail.com
présent, logistique/Media	Madame Mama Adama Keita	ONG guinéenne	Partenariat Recherche, Environnement et Médias	Présidente	Guinée	+224 664 54 31 87 +224 631 58 37 98	keitamamaadama1@gmail.com prem.guinee@gmail.com
invité, présent	Mamadou Bella Diallo	Administration guinéenne	MEEF DNEF	Chef de Section Animation/formation - point focal CITES	Guinée	+224 628 48 18 40	mamadoubellad@yahoo.fr
invité, présent	Mamadou Saidou Barry	ONG non guinéenne	GALF-WARA	Coordinateur	Guinée	224622556586	saidou@wara-enforcement.org saidoudeba@yahoo.fr
invité, présent	Marc Fourrier, Ph.D.	Institution (non guinéenne)	Jane Goodall Institute	Species Conservation Director	Etats-Unis	+1 (314) 401-3265	mfourrier@janegoodall.org
invité, présent	Mme Ramatoulaye Diallo	ONG guinéenne	Association Locale de Conservation de la Nature de Pella-Koura	Membre	Guinée	+224625 (144) 865 224622077562	-
invité, présent, Comité scientifique	Mohamed Lamine Sidibé	Administration guinéenne	MEEF Centre Protection Milieu Marin et Cotes	Directeur General	Guinée	+224622 (93) 66 88	ml.sidibe@yahoo.fr
invité, présent	Mory Kourouma	BE/consultant guinéen	Simandou-Simfer/Rio Tinto	assistant Janis Carter - team leader	Guinée	+224 (622) 51 83 95	nenemory@gmail.com
invité, présent	Oscar Maldonado	BE/consultant (non guinéen)	Consultant	Conservation Planning and Adaptive Management	Guatemala	(502) 5019-0300 (502) 2238-4210	oimaldonadov@gmail.com
présent	Oumar Diallo	BE/consultant guinéen	Sylvatrop Consulting	Responsable Biodiversité Pays	Guinée	+224622190141	tarandiallo@yahoo.fr
invité, présent, Comité scientifique	Rebecca Kormos	BE/consultant (non guinéen)	Consultant	Primate Specialist	États-Unis	15108625351	rebeccakormos@yahoo.com
invité, présent	Russell Mittermeier	ONG non guinéenne	Conservation International	Executive Vice-Chair of CI / Chair of the IUCN Primate Specialist Group			rmittermeier@conservation.org eoutlaw@conservation.org
invité, présent, Comité scientifique	Saliou Mamadou DIALLO	ONG guinéenne	Guinée Ecologie	Coordinateur de programmes	Guinée	+224 (657) 36 03 03 +224 (620) 38 23 50	madousalioupop@yahoo.com
invité, présent	Samuel Pereira Dias	ONG non guinéenne	WCF	Responsable de Programme Environnement	Guinée	+33622821568	pereiradias.s@gmail.com
présent	Sekou Castro Kourouma	ONG non guinéenne	GALF - WARA	Chef département juridique	Guinée	+224628008808	skoucastro79@gmail.com
présent, logistique/Media	Sophie SARTON DU JONCHAY	BE/consultant (non guinéen)	Biotope	Stagiaire SIDI	Guinée	+33 6 47 75 24 12	sophie.sartondujonchay@agroparistech.fr
présent	Ss-It Cissoko Aboubacar Sidiki	Institution guinéenne	Parc National du Haut Niger-Faranah		Guinée	+224622934534	-
invité, présent, Comité scientifique	Stefanie Heinicke	Institution (non guinéenne)	Max Planck Institute for Evolutionary Anthropology	Department of Primatology	Allemagne	+49 (341) 3550 282	stefanie_heinicke@eva.mpg.de
invité, présent	Sylvain Dufour	BE/consultant guinéen	Sylvatrop Consulting	Directeur / IUCN SSC Hippo Specialist Group	Guinée	+33689827188 224622605863	sylvain.dufour@sylvatropconsulting.com

Participation	Nom	Service	Société	Fonction	Pays	Téléphone	Email
invité, présent	Yaya Diallo	ONG guinéenne	Guinée Ecologie	Directeur exécutif	Guinée	+224 (622) 28 64 81	muhammadyaya.diallo@gmail.com

Annexe 9. Normes Ouvertes

Afin de structurer les discussions et mettre les participants en contexte, la démarche des *Normes Ouvertes* a été suivie lors de l'atelier afin **d'identifier les menaces les plus critiques qui seront traitées dans les stratégies** présentées dans la section 0.

Méthodologie

Les *Normes Ouvertes*¹¹² rassemblent une série de bonnes pratiques de planification, gestion et suivi de projets de conservation, et partent du postulat que les projets de conservation qui mettent en marche ces pratiques ont des meilleures probabilités de succès à atteindre leurs buts. Cette méthodologie fut créée par l'Alliance des Mesures de Conservation ou CMP (*Conservation Measures Partnership*), un consortium d'ONG internationales de conservation qui inclut, entre autres, l'*African Wildlife Foundation (AWF)*, *Conservation International (CI)*, *Foundations for Success (FOS)*, *The Nature Conservancy (TNC)*, *Wildlife Conservation Society (WCS)* et *Worldwide Fund for Nature (WWF)*.

Les *Normes Ouvertes* comprennent cinq grandes étapes. Ces étapes constituent le cycle d'un projet de conservation, à savoir : (i) La conceptualisation (ii) la planification d'actions et du suivi (iii) la mise en œuvre des actions et du suivi (iv) l'analyse, l'utilisation des résultats et l'adaptation, et finalement (v) le suivi et le partage l'apprentissage. Il s'agit d'un processus itératif qui porte l'accent sur la révision des résultats, l'apprentissage continu et l'amélioration de la mise en œuvre, les points de base de la gestion adaptative.

C'est justement l'accent sur la gestion adaptative, l'analyse et la révision continue de l'état de santé (le statut) des *cibles* de conservation et des menaces sur elles, ainsi que de la performance de nos interventions (stratégies) qui font des *Normes Ouvertes* une méthodologie attrayante tant pour les organisations qui mettent en œuvre directement les projets de conservation, comme pour les bailleurs de fonds. Les *Normes Ouvertes* sont donc de plus en plus demandées par ces acteurs clés de la conservation, et seront utilisés dans d'autres plans nationaux de conservation de chimpanzés de l'ouest de l'Afrique, ainsi que dans le plan régional.



Schéma synthétique de la démarche des Normes Ouvertes

Source : CMP, 2013 : *Open Standards for the Practice of Conservation* [Traduction libre d'Oscar Maldonado]

¹¹² CMP, 2013 : *Open Standards for the Practice of Conservation* - <http://cmp-openstandards.org>

Glossaire des termes techniques

Acteur ou Partie Prenante – Tout individu, groupe, agence ou institution ayant une influence, un intérêt ou un rapport direct ou indirect sur un ou plusieurs aspects relatifs au contexte du projet, à ses activités et à ses résultats ou impacts.

Activité – Action spécifique ou ensemble de tâches entreprises par le personnel du projet ou les partenaires pour atteindre un ou plusieurs objectifs. On emploie aussi les termes action, intervention, réponse ou action stratégique. (Voir le rapport avec les stratégies ci-dessous.)

Attributs Écologiques Clés : Aspects de la biologie ou écologie de la cible lesquels, s'ils sont altérés, peuvent entraîner la disparition de la cible à travers le temps. Il existe trois types d'Attributs Écologiques Clés : taille, condition et contexte du paysage.

But – Énoncé formel détaillant l'impact recherché pour une cible. Un bon but serait à la fois lié aux cibles, rechercherait un effet, serait mesurable, limité dans le temps et spécifique.

Chaîne de Résultats – Diagramme de flux représentant, en relation de cause-à-effet, les résultats nécessaires pour changer des facteurs sous-jacents, réduire les menaces directes et, par conséquence, améliorer l'état des cibles de conservation. C'est la version graphique d'une théorie de changement.

Cible de conservation (ou tout simplement cible) – Un élément de la biodiversité qui peut être une espèce (ou une catégorisation de l'espèce), un habitat/système écologique ou un processus écologique sur lequel on a décidé de se concentrer. Dans la plupart des cas, les cibles de conservation représentent et englobent la gamme complète de la biodiversité dans l'envergure.

Effet collatéral négatif – Effet négatif attendu ou inattendu résultant de la mise en œuvre de nos interventions.

Envergure (ou Portée) – L'endroit (étendue géographique) où se trouve la biodiversité (où éléments de la biodiversité) à laquelle on s'intéresse et où on veut agir pour atteindre des résultats positifs. Il faut noter que dans certains cas, les actions d'un projet peuvent se dérouler en dehors de l'aire définie dans l'envergure/portée

Équipe du Projet – Groupe central et spécifique de praticiens qui sont chargés de concevoir, de mettre en œuvre et de suivre un projet. Ce groupe peut comporter des gestionnaires, des parties prenantes ou dépositaires, des chercheurs, du personnel opérationnel et d'autres compétences importantes.

Facteur (souvent appelé menace indirecte ou facteur sous-jacent) – Facteur, généralement négatif, qui cause ou contribue à l'existence d'une menace ou d'un autre facteur. Certains facteurs représentent des « points d'entrée » pour le développement des stratégies. Des exemples sont la « réglementation de l'exploitation forestière », le « tourisme mal géré » ou la « demande de viande de brousse. » On les appelle aussi menaces indirectes ou facteurs sous-jacents

Gestion Adaptative – Intégration d'un apprentissage formel dans les actions de protection de la nature. Il s'agit plus particulièrement d'intégrer la conception, la gestion et le suivi du projet afin de disposer d'un cadre qui servira à tester systématiquement les prétentions, à favoriser l'apprentissage et à fournir les informations requises pour prendre des décisions de gestion en connaissance de cause.

Indicateur – Entité mesurable et liée à un besoin d'information requis comme le statut d'une cible ou d'un facteur, le changement d'une menace ou les progrès faits dans la réalisation de l'objectif. Un bon indicateur est à la fois mesurable, précis, régulier et sensible.

Menace – Activité humaine qui dégrade une ou plusieurs cibles de conservation. Il peut par exemple s'agir de la coupe d'arbres, de l'agriculture ou de la pêche. Elle est classiquement associée à une ou plusieurs parties prenantes. On s'y réfère parfois sous le terme de « source de tension. »

Méthode – Technique spécifique destinée à récolter des données pour mesurer un indicateur.

Modèle Conceptuel – Diagramme de flux représentant les relations de cause-à-effet entre les principaux facteurs censés de causer des menaces et donc de nuire au statut des cibles.

Objectif SMART – Énoncé formel détaillant un résultat intermédiaire à obtenir par la mise en œuvre d'une stratégie. Un bon objectif sera à la fois Spécifique (S), Mesurable (M), Atteignable (A), Réaliste (R), limité dans le Temps (T). Si le projet a été bien conçu et conceptualisé, la réalisation des objectifs du projet devra mener à l'accomplissement des buts du projet.

Opportunité : Situation ou condition positive qui peut nous aider à résoudre des problèmes, ou à affronter des facteurs négatifs ou des menaces

Plan d'Action – Description des stratégies, buts et activités qui seront adoptés.

Plan de Suivi – Le plan pour suivre le projet. Il comporte les besoins d'informations, les indicateurs et les méthodes, l'échelle spatiale et les localités, le chronogramme ainsi que les rôles et responsabilités dans la récolte des données.

Plan de Travail – Programme à court terme pour mettre en œuvre les stratégies, et qui énumère généralement les tâches requises, ceux qui sont chargés de chacune de ces tâches, à quel moment elles devront être considérées.

Plan Stratégique – Plan global du projet. Un plan stratégique complet inclut aussi bien des descriptions de la portée du projet, de sa vision et des cibles, qu’une analyse de la situation du projet, un Plan d’Action, un Plan de Suivi et un Plan Opérationnel.

Risque -- Condition externe (souvent préexistante) qui est indépendante à la mise en œuvre de nos interventions mais qui peut avoir des conséquences négatives dans l’implémentation, la performance de nos actions ou la durabilité de leurs résultats.

Statut de la cible : État actuel de la cible par rapport à ses conditions intrinsèques (voir Attributs Écologiques Clés). On la compare à l’état de « santé » de la cible. L’**analyse du statut** nous permet de connaître comment la cible se porte actuellement.

Stratégie – Groupe d’actions orientées à réduire des menaces et améliorer le statut des cibles. Les stratégies incluent une ou plusieurs activités pour atteindre ces objectifs. Une bonne stratégie devra être à la fois liée, précise, faisable et appropriée.

Suivi – Récolte et évaluation périodique de données relatives aux buts et objectifs énoncés du projet.

Tâche – Action spécifique d’un plan de travail qui est nécessaire à la mise en œuvre des activités, un Plan de Suivi ou d’autres composantes d’un Plan Stratégique.

Théorie de Changement : Hypothèse principale qui soutient une stratégie, c’est à dire la supposition de base de comment la stratégie va atteindre son impact final. Elle détaille la séquence logique des conditions (résultats) nécessaires pour atteindre des buts dans un énoncé de la façon « si... alors... ». C’est la version écrite de la chaîne de résultats.

Vision – Description de l’état désiré ou la condition idéale qu’on voudrait atteindre dans le futur dans la zone de l’envergure du projet. L’énoncé de vision devra être relativement générale, visionnaire et concis.

Cibles retenues pour les discussions de l’atelier

Afin de faciliter et de structurer les discussions lors de l’atelier et mettre les participants en contexte, les populations de chimpanzés ont été subdivisées en cinq *cibles de conservation* en fonction de leur habitat - savanes, agrosystèmes et forêts - et leur statut connecté et déconnecté de l’habitat.

- Populations de chimpanzés connectées en savane
 - Populations de chimpanzés connectées en forêt
 - Populations de chimpanzés en agrosystèmes
 - Populations de chimpanzés fragmentées en savane
 - Populations de chimpanzés fragmentées en forêt

Néanmoins, ces *cibles* ne se sont pas révélées pertinentes dans la suite de la démarche car scientifiquement difficiles à délimiter de manière solide par manque de données et sans fondement biologique car toutes les études scientifiques sur les chimpanzés soulignent les flexibilités au niveau des habitats auxquels ils peuvent s’adapter et un même groupe de chimpanzés peut vivre aussi bien dans la forêt dense et la savane. Ces *cibles* ont donc été seulement utilisées lors de l’atelier.

Analyse du statut des cibles

La viabilité de la *cible* est **son état actuel par rapport à ses conditions intrinsèques**, qu’on appelle aussi *Attributs Écologiques Clés* (AEC). Dit différemment, la viabilité est l’état de la « santé » de nos *cibles* de conservation. L’analyse de viabilité nous permet de connaître comment la *cible* se porte actuellement.

L’analyse de viabilité n’est pas une évaluation de ce qui est viable et de ce qui n’est pas viable. C’est une analyse qui nous permet de déterminer l’urgence d’agir, et le type d’intervention de conservation. Et surtout, l’analyse de viabilité nous permet de connaître l’état actuel de la *cible* pour suivre l’impact des actions de ce Plan.

Les étapes importantes de l’analyse du statut se découpent comme :

- Identifier/déterminer les *Attributs Écologiques Clés* (AEC)
 - Les AEC sont les caractéristiques propres de la biologie ou écologie de la *cible* dont elle dépend pour sa conservation au long terme
 - Si ces caractéristiques sont troublées, cela peut entraîner la perte de la *cible* au cours du temps
 - Les AEC sont de 3 types : taille, condition ou contexte du paysage
- Déterminer les seuils de variabilité (faible, moyen, bon, très bon)
- Définir l’état actuel et l’état désiré
- Documenter et justifier nos décisions

Analyse des menaces

Les menaces sont les activités humaines qui dégradent une ou plusieurs *cibles* de conservation et peuvent entraîner leur disparition (par exemple : le braconnage, l'exploitation forestière non durable, l'agriculture, la construction de routes). Elles sont généralement attribuées à un ou plusieurs acteurs dans la zone de l'*envergure* du Plan. On considère aussi des menaces à des phénomènes anthropiques (espèces envahissantes) ou des processus naturels altérés par l'action humaine (les effets dus au changement climatique, comme la perturbation du régime des feux). Les menaces entraînent des modifications indésirables dans l'abondance, la distribution, la composition et la condition des *cibles* de conservation, ainsi que dans la richesse, qualité et étendue des habitats

L'analyse des menaces nous permet de connaître comment elles affectent négativement chaque *cible* de conservation, ainsi que l'ensemble des *cibles* et nous permet de savoir quelles sont celles qui méritent une action plus immédiate. Cette analyse se fait sur trois critères :

- *Envergure* (Portée) : Part (souvent géographique) de la *cible* affectée par la menace dans les circonstances et tendances actuelles sur 10 ans.
- *Sévérité* (Gravité) : Le degré des dégâts causés à la *cible* par la menace, ou auquel on peut s'attendre avec les circonstances et les tendances actuelles sur 10 ans.
- *Irréversibilité* (Permanence) : Le niveau d'inversion possible des effets de la menace et de restauration de la *cible*, sur 10 ans.

On distingue les *menaces directes*, c'est à dire les activités humaines qui plus immédiatement détériorent la santé des *cibles*, des *facteurs* (appelées aussi facteurs causaux ou *menaces indirectes*). Ces derniers sont des activités ou des conditions qui entraînent ou déclenchent une menace directe ou un autre facteur.

Les menaces ont été analysées à partir de l'avis des experts du Comité Scientifique au préalable, puis les résultats préliminaires ont été révisés, modifiés et validés par les participants¹¹³ dans l'atelier de Conakry de septembre 2017. Les résultats finaux se présentent au travers des schémas *Normes Ouvertes* présentés sur les pages suivantes.

Analyse de la situation à travers des schémas conceptuels

Les menaces ont été analysées et structurées en un schéma ou *modèle conceptuel* global. Afin de faire ressortir les problématiques plus complexes des schémas plus détaillés ont été élaborés pour (i) l'expansion de l'agriculture vivrière et des établissements humains, (ii) le braconnage et la capture et (iii) les conflits homme-chimpanzé.

Ces schémas sont représentés sur les pages suivantes et sont disponibles en haute définition auprès de BIOTOPE/COMBO (voir contacts en Annexe 2) ou sur www.guineachimpanzees.com/action-plan et dans le dossier "Annexes" à ce lien https://biotope34-my.sharepoint.com/:f:/g/personal/candre_biotope_fr/Enyluuq4o5FEIM1uJRpUck4B_W06oeONWYCTPEUa4eX8Wg?e=0Q9Lq7.

Schéma conceptuel général

(Voir page suivante)

¹¹³ Voir liste en Annexe 8.

Plan National de Conservation des Chimpanzés de Guinée - 2020-2030

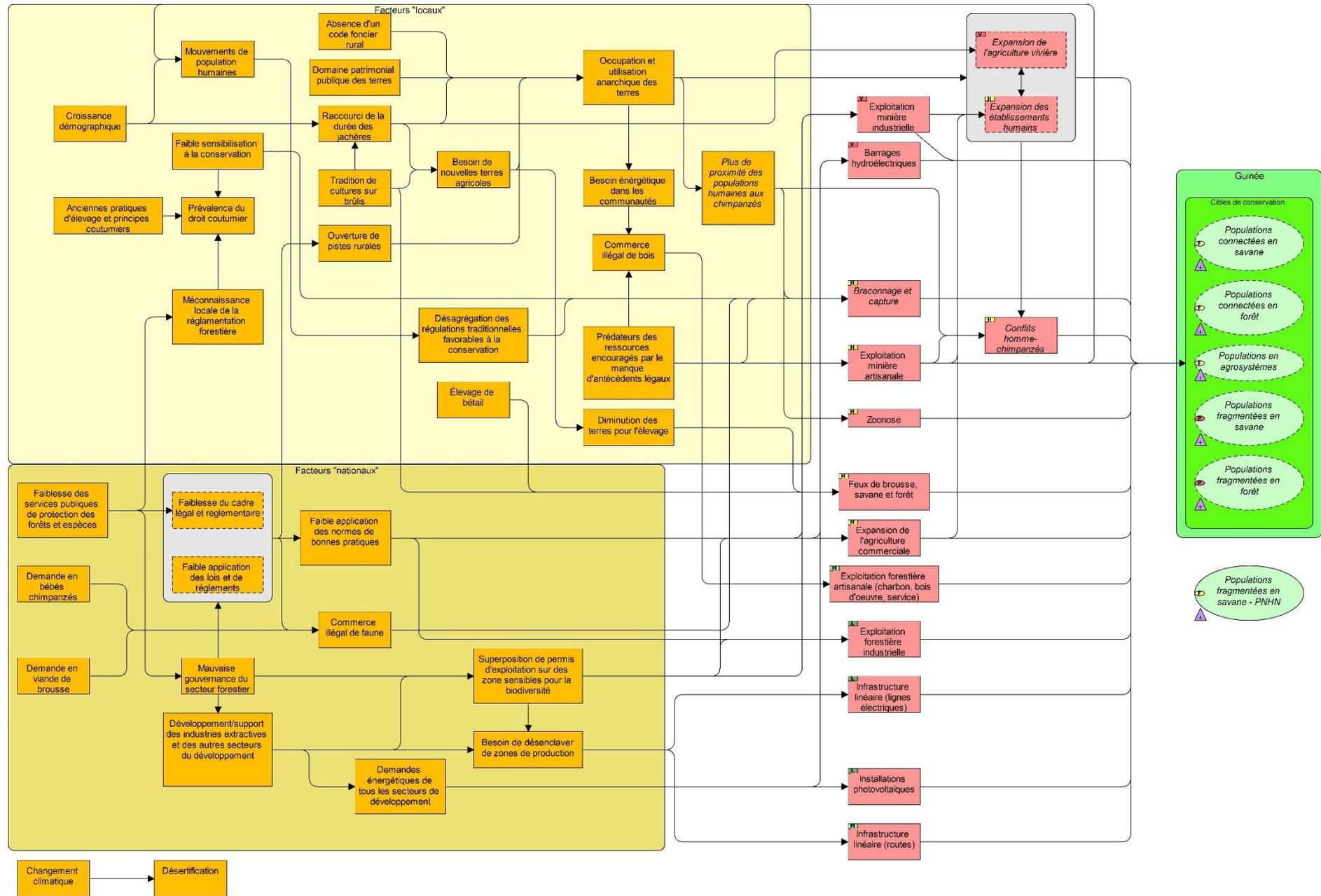


Schéma conceptuel de l'expansion de l'agriculture vivrière et des établissements humains

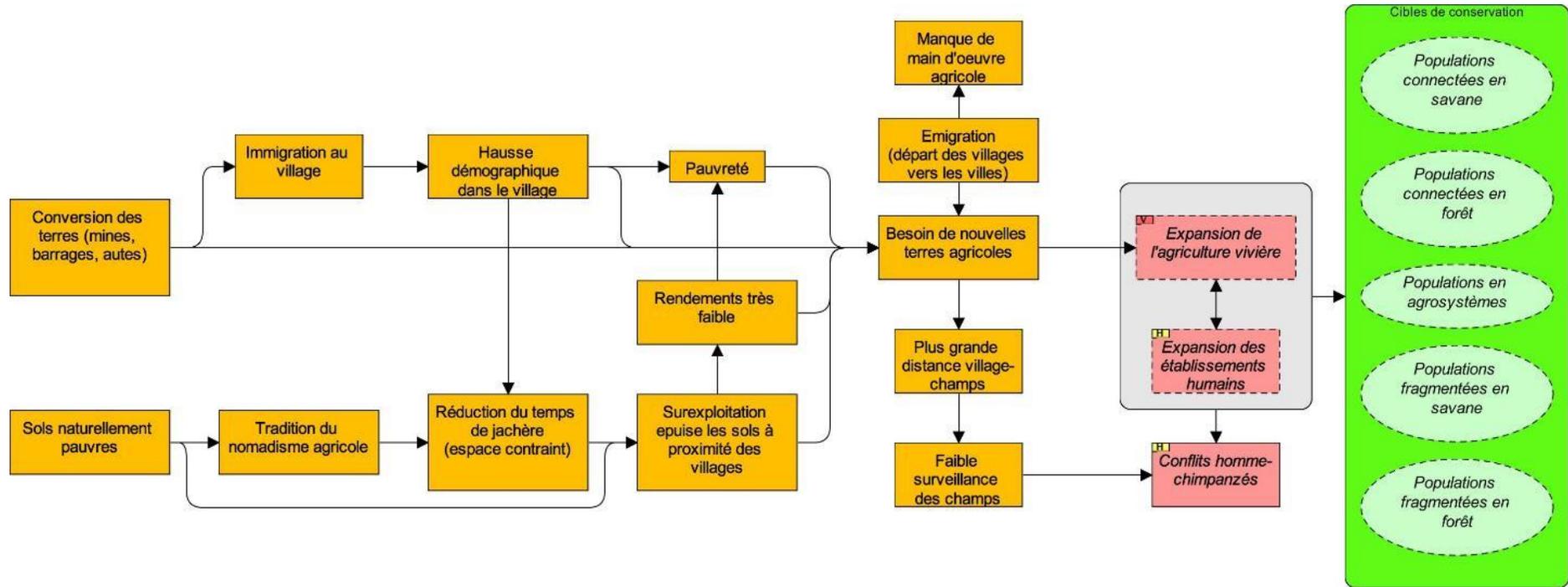


Schéma conceptuel du braconnage et de la capture

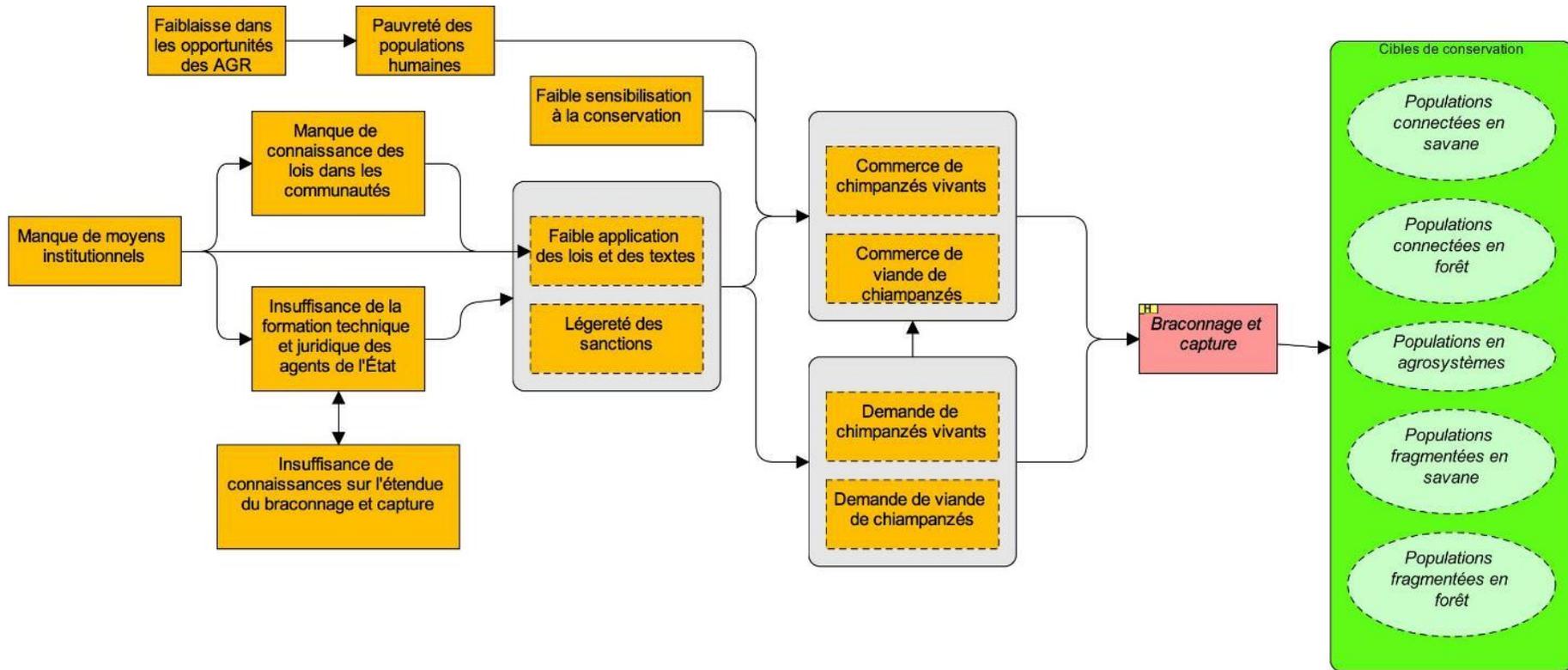
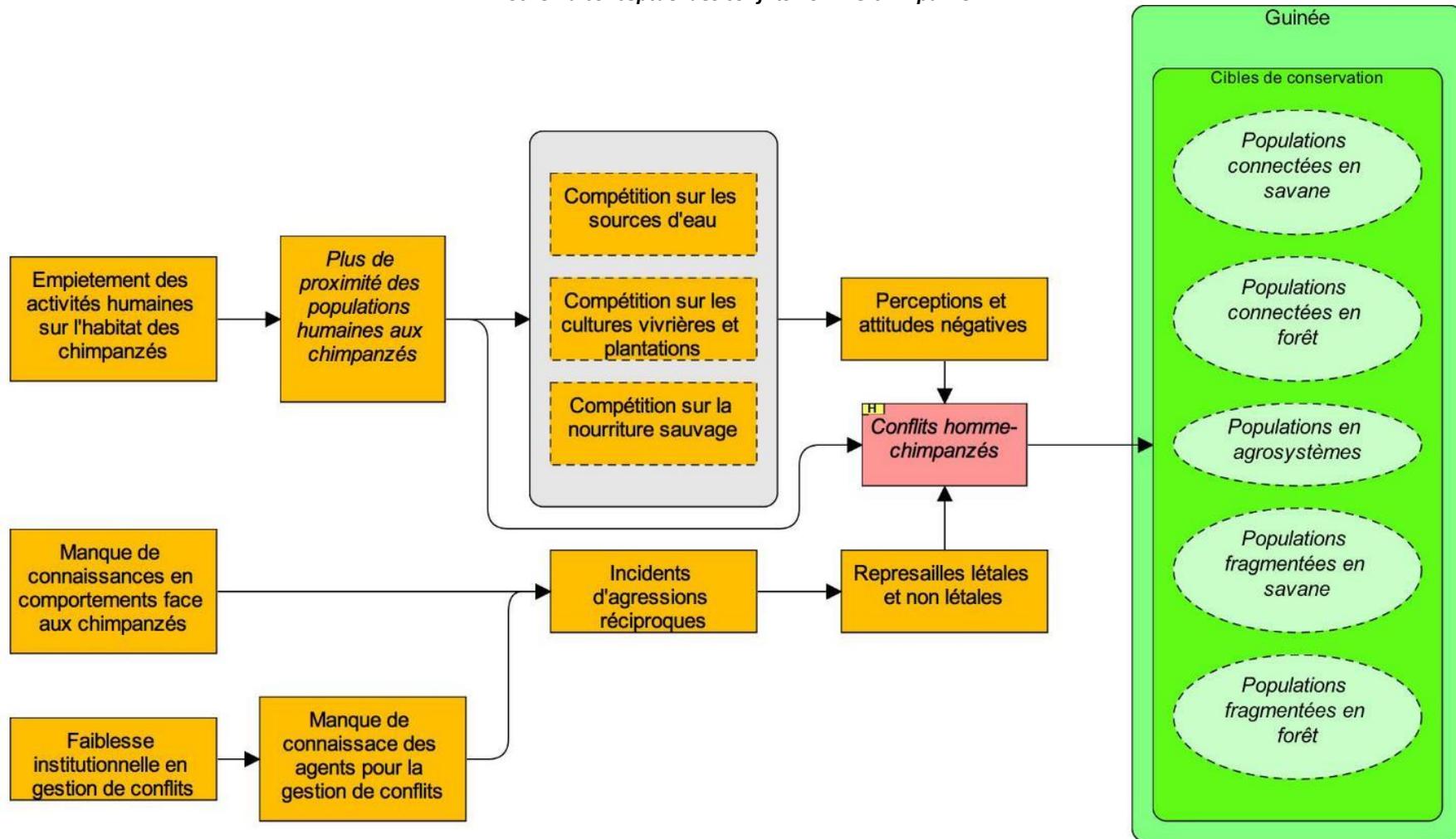
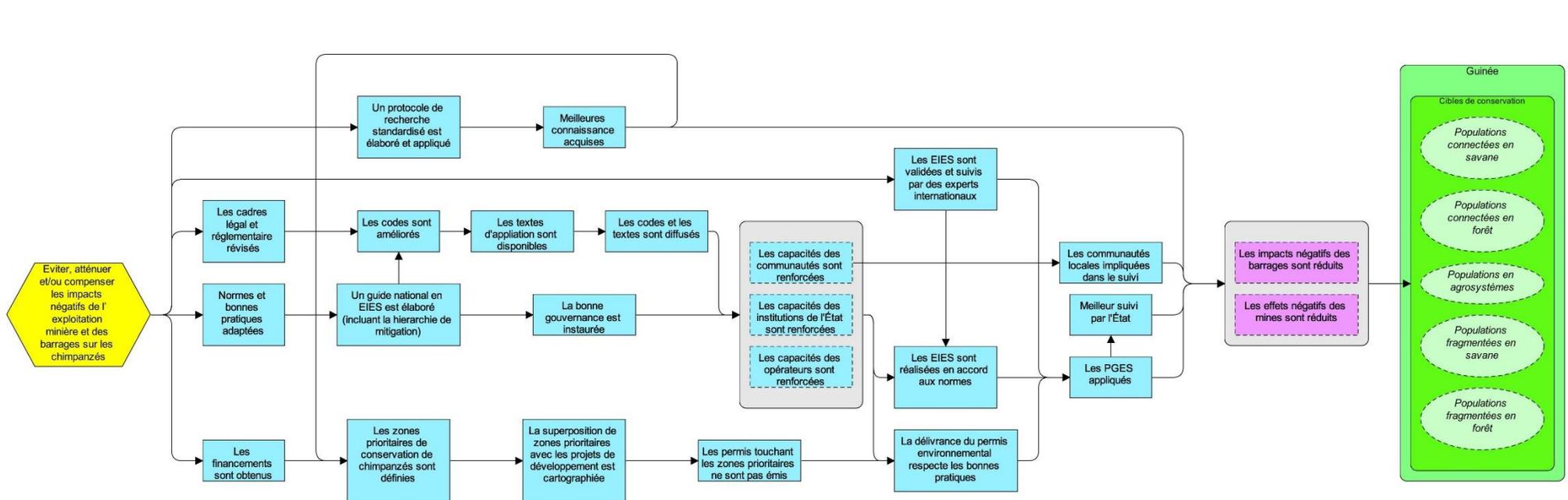


Schéma conceptuel des conflits homme-chimpanzé



Diagrammes des chaînes de résultats des stratégies

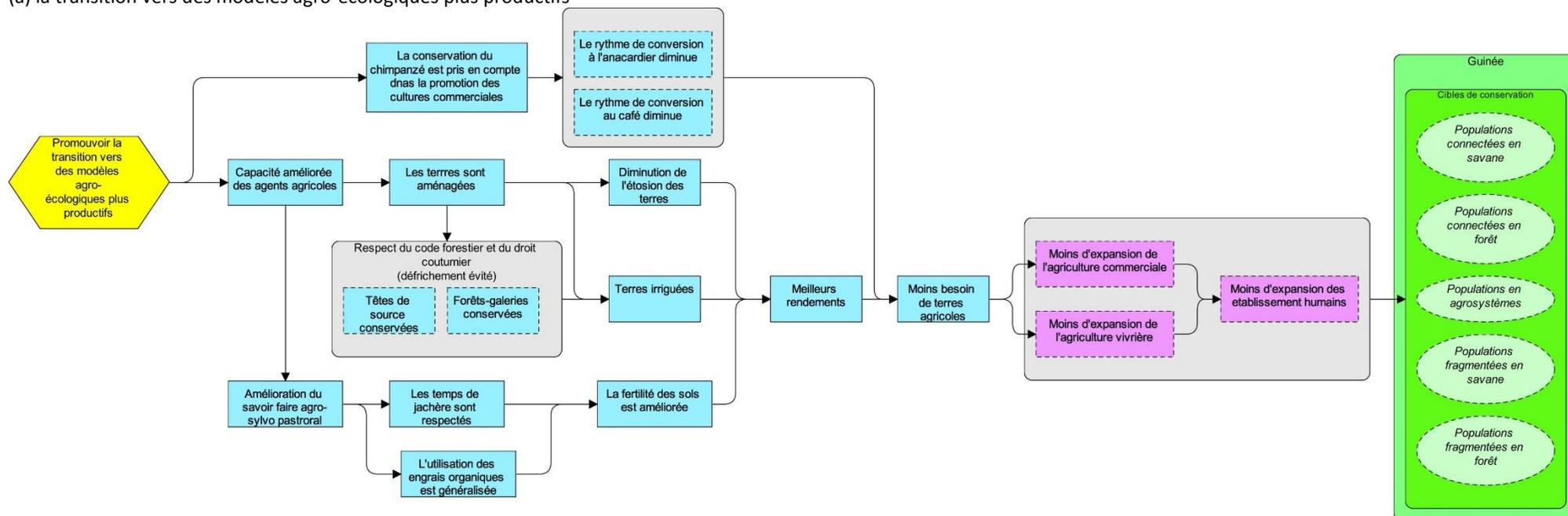
Stratégie 1 : Éviter, réduire, restaurer et/ou compenser les impacts négatifs de projets industriels et d'infrastructure sur les chimpanzés



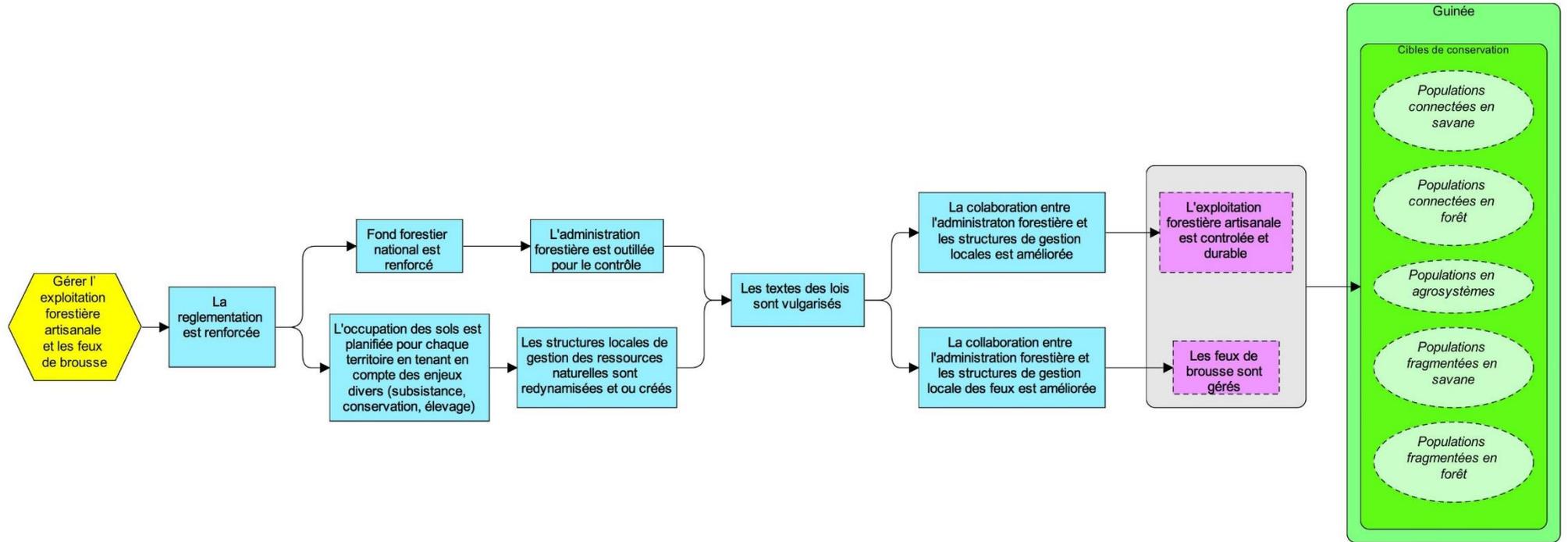
Stratégie 2 : Promouvoir la transition vers des modèles agroécologiques plus productifs et respectueux de l'environnement, gérer durablement l'exploitation artisanale de la ressource en bois, et contrôler les feux de brousse

Lors de l'élaboration de cette stratégie, deux chaînes de résultats ont été travaillées : (a) la transition vers des modèles agro-écologiques plus productifs et (b) gérer l'exploitation artisanale des forêts et les feux de brousse. Les deux diagrammes sont présentés ci-dessous.

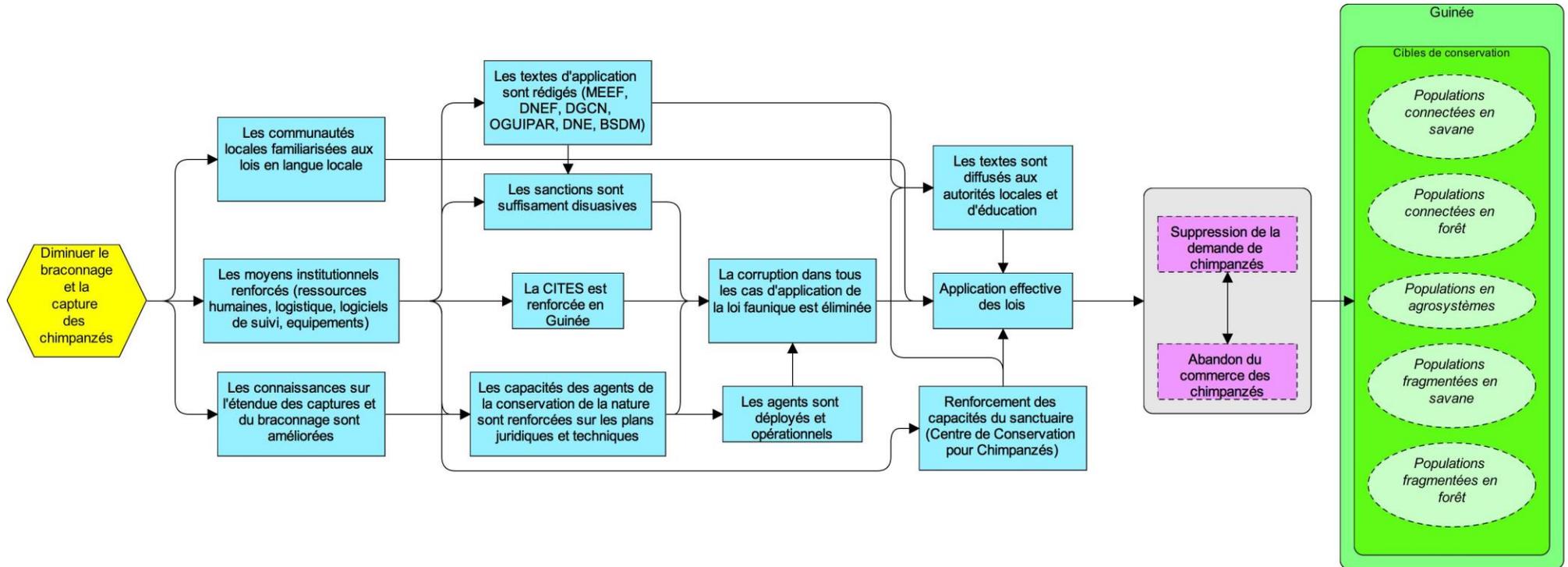
(a) la transition vers des modèles agro-écologiques plus productifs



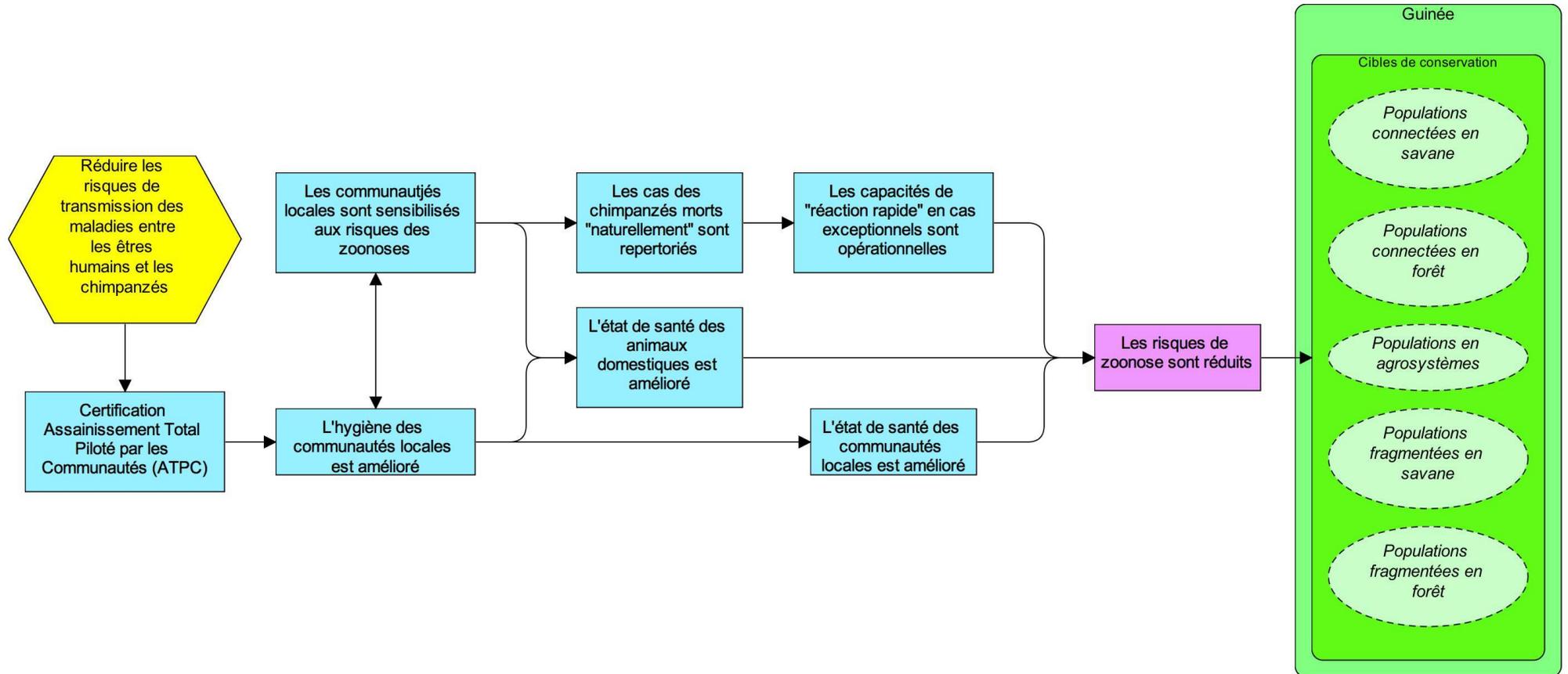
(b) gérer l'exploitation artisanale des forêts et les feux de brousse



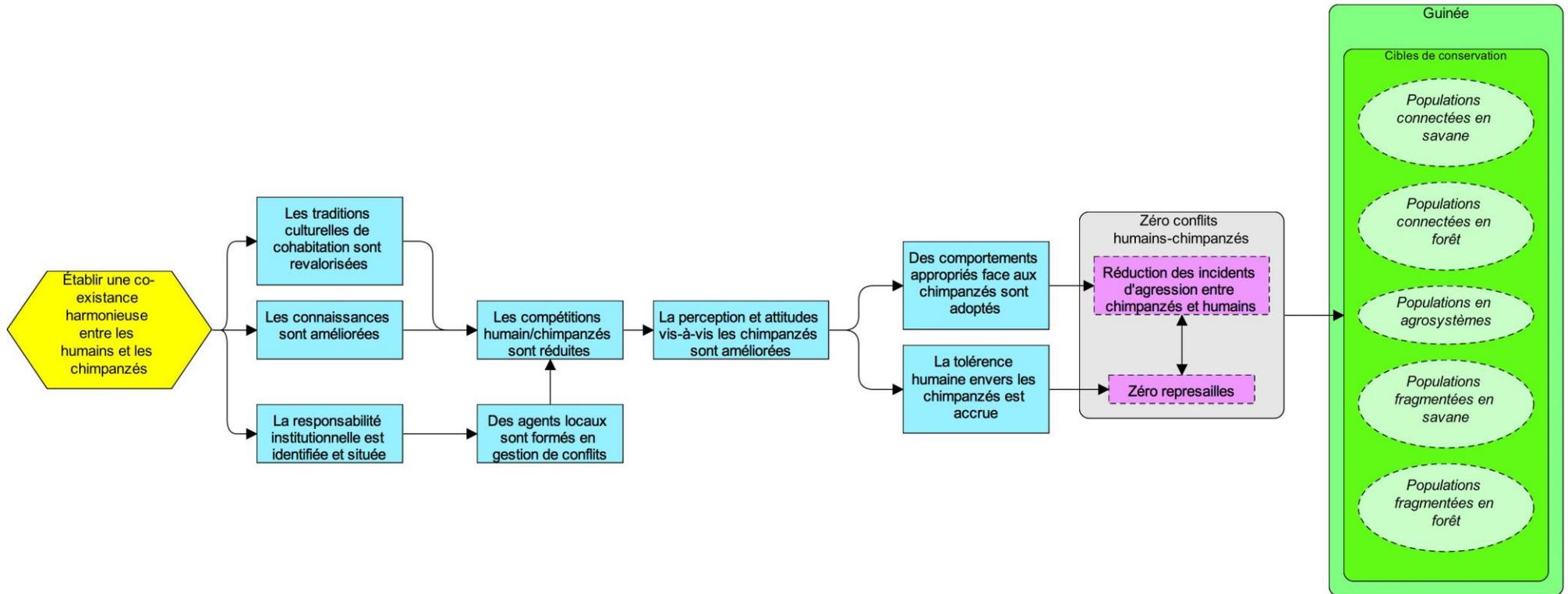
Stratégie 3 : Enrayer le braconnage et la capture de chimpanzés



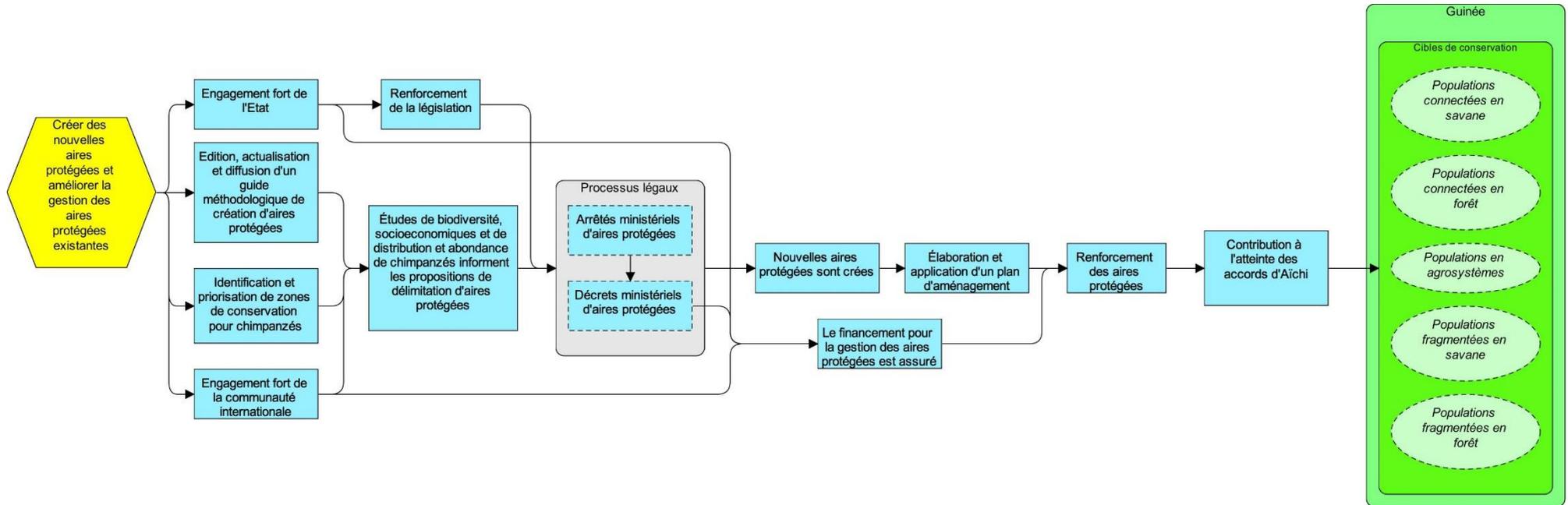
Stratégie 4 : Réduire les risques de transmission des maladies entre les êtres humains et les chimpanzés dans les Sites Prioritaires où les deux espèces coexistent



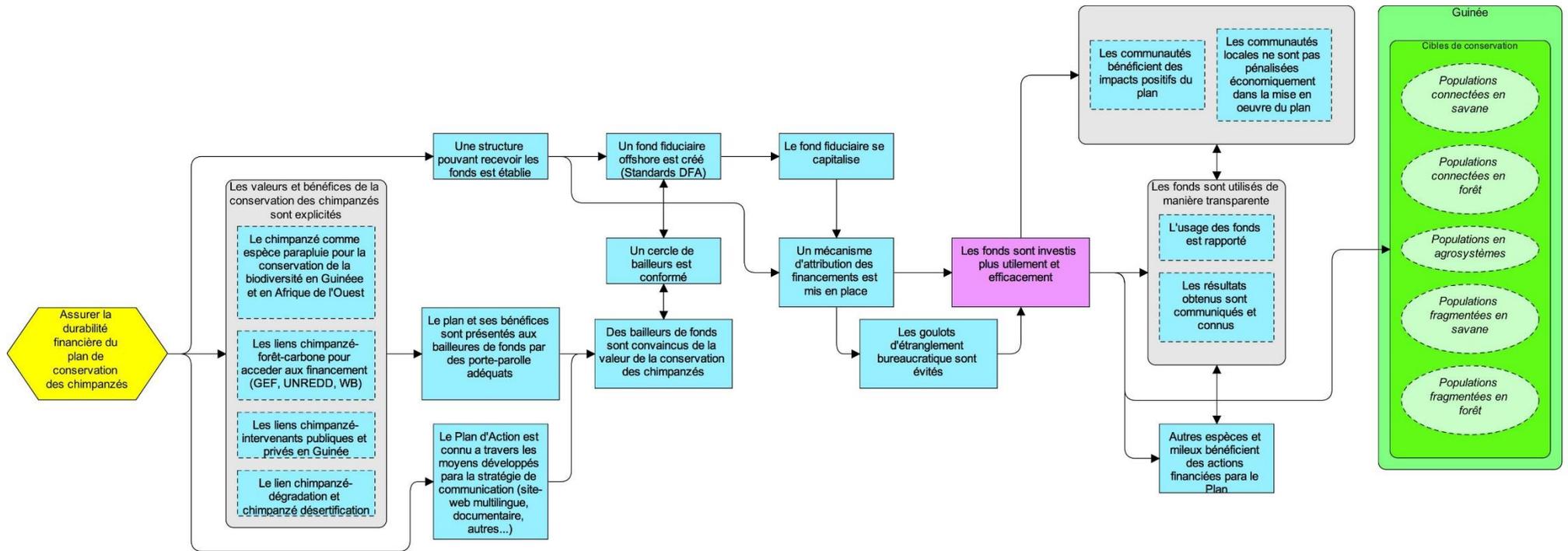
Stratégie 5 : Établir une cohabitation harmonieuse entre les humains et les chimpanzés



Stratégie 6 : Créer de nouvelles aires protégées au niveau des Sites Prioritaires et améliorer la gestion des aires protégées existantes



Stratégie 7 : Assurer la durabilité financière du Plan



Stratégie 8 : Communiquer de façon efficace et continue aux auditoires impliqués et/ou intéressés par la conservation des chimpanzés

